

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉCONOMIE POLITIQUE DES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR  
AGROALIMENTAIRE MONDIAL DE 1950 À 2010

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
BENJAMIN PARADIS

SEPTEMBRE 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Rédiger un tel travail a certainement été l'entreprise la plus complexe dans laquelle je me suis lancé au cours de ma vie. Ayant été soumis à plusieurs défis et obstacles, je ne compte plus les fois où j'ai passé près de tout abandonner ne voyant pas à quelles conclusions je tentais d'arriver. Malgré toutes ces difficultés, je retire une profonde satisfaction d'avoir terminé et accompli un tel travail. Ce projet a été rendu possible par l'aide inestimable de plusieurs personnes.

Tout d'abord, je remercie Michèle Rioux sans qui ce travail n'aurait jamais vu le jour. Ses avis, corrections et questionnements m'ont permis d'aller de l'avant dans la recherche et la rédaction, en plus de mettre de la rigueur dans ce travail. Je voudrais également remercier Mathieu Arès qui, sans le savoir, par sa vulgarisation hors pair de l'économie politique, a été le premier à porter mon intérêt vers l'économie politique et du même coup, m'a donné le goût de poursuivre mes études à la maîtrise.

La réussite de ce projet n'aurait pas été possible sans le soutien de certaines personnes qui m'ont aidé chacune à leur façon. En ce sens, j'adresse un énorme merci à mon père et à ma mère qui m'ont toujours laissé libre choix pour mes études et qui m'ont constamment soutenu dans tous mes projets. Merci également à mes frères qui ont toujours été présents, peu importe les difficultés. Un merci tout spécial à Cynthia qui a été présente tout au long du projet et qui m'a supporté, encouragé et parfois enduré dans les périodes les plus difficiles. Sans son support moral, son attitude positive, ses encouragements et sa grande patience, je ne vois pas comment j'aurais pu passer à travers ce travail.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	v
RÉSUMÉ .....	vii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
LITTÉRATURE ET CONTEXTE .....	15
1.1 Les nouvelles formes de régulation .....	15
1.2 Le nouveau rôle de l'État et sa relation avec le privé .....	20
CHAPITRE II	
L'ÉTAT ET LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE AVANT LA LIBÉRALISATION ...	29
2.1 L'acteur central : l'État .....	30
2.1.1 Les mécanismes de régulation de l'État .....	32
2.1.2 La sécurité alimentaire et l'État .....	39
2.2 Les autres acteurs – le secteur privé .....	42
2.3 L'agriculture et l'alimentation au niveau international .....	44
2.4 Les limites d'une étude du système agroalimentaire mondial .....	45
2.5 Déréglementation et acteurs impliqués .....	48
2.6 La libéralisation économique des années 1970-1980 .....	49
CHAPITRE III	
DE LA LIBÉRALISATION À LA NOUVELLE PLANIFICATION DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE MONDIAL .....	55
3.1 Les nouvelles formes de régulations du secteur agroalimentaire mondial .....	62
3.1.1 Les différents accords sur les droits de propriété intellectuelle	

relatifs au commerce .....	62
3.1.2 Les normes sanitaires et phytosanitaires .....	68
3.1.3 Les certifications, labels et standards .....	73
3.2 Les acteurs privés .....	75
3.2.1 La grande distribution .....	82
3.2.2 Les autres acteurs de la CGV .....	85
3.3 Le rôle de l'État .....	88
3.4 La nouvelle réalité mondiale .....	91
CONCLUSION .....	97
BIBLIOGRAPHIE .....	104

---

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AA	Accord sur l'agriculture
ADPIC	Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
BM	Banque mondiale
CEE	Communauté économique européenne
CGV	Chaîne globale de valeur
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DPI	Droits de propriété intellectuelle
É. U.	États-Unis
FAO	Organisation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation
FMI	Fonds monétaire international
FMN	Firmes multinationales
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i> (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies

PED	Pays en développement
PMA	Pays moins avancés
SPS	Sanitaires et phytosanitaires
UE	Union européenne
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USDA	<i>United States Department of Agriculture</i>

## RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse à l'évolution et aux transformations des secteurs agricoles et alimentaires de 1950-1960 à aujourd'hui, secteur désormais désigné comme agroalimentaire. À travers l'étude de cette période historique, nous constatons l'évolution des principales formes de régulation de ces domaines qui passent majoritairement du domaine public au domaine privé. Le contexte avant la libéralisation montre un secteur agricole et alimentaire très fortement contrôlé et instrumentalisé par l'État. De diverses façons, l'État réussit à réguler ce secteur avec des moyens directs et indirects. Durant les années 1980, un changement de paradigme, qui va entraîner un certain recul du rôle de l'État, résulte en l'appropriation et l'instrumentalisation de nouvelles formes et de nouveaux domaines de régulation par le secteur privé qui facilite l'insertion de grandes FMN disposant de moyens financiers et technologiques leur permettant de prendre le relai de la régulation de ces secteurs. Le rôle de l'État n'est pas effacé complètement, mais globalement transformé et il doit désormais remodeler et repenser son action et ses relations internationales conjuguant tant bien que mal compétition et coopération sur la scène mondiale.

Bien que la libéralisation économique ait comme but de libérer le marché de toute forme de pouvoir, on note cependant que de nouveaux acteurs se sont appropriés la régulation du secteur agroalimentaire. Nous posons comme hypothèse que ce libéralisme économique défendu par les néolibéraux dès les années 1970 et appliqué plus fortement dans les années 1980 servait les intérêts de certains acteurs. La libéralisation n'a pas donné les effets escomptés et mieux encore, elle a remis entre les mains d'une poignée d'acteurs toujours plus concentrés, l'essentiel du fonctionnement et de la modulation du secteur agroalimentaire mondial. Alors que certains auteurs remarquent un transfert du public vers le privé, l'analyse des auteurs nous montre que le rapport entre ces deux entités est beaucoup plus complexe qu'on ose le croire à première vue. Le privé a besoin du public et vice-versa. La chaîne globale de valeur nous montre que le libre jeu de la concurrence n'est pas réellement respecté étant donné tous les réseaux qui se créent et qui ont comme effet de concentrer les marchés. Il faut repenser l'analyse en fonction de ces réseaux qui créent une distorsion sur ces marchés et qui concentrent l'essentiel des pouvoirs.

Mots-clés : régulation, agricole, alimentation, agroalimentaire, libéralisation, concurrence, rôle de l'État, sécurité alimentaire, concentration économique, firmes multinationales

## INTRODUCTION

Cette étude traite des changements occasionnés par la mondialisation et la libéralisation économique des dernières décennies dans les secteurs agricoles et alimentaires. Elle vise essentiellement à démontrer la transformation de ces deux systèmes principalement organisés autour de l'État, durant la majeure partie du 20<sup>e</sup> siècle, vers un système agroalimentaire unifié ayant comme particularité une régulation diversifiée et fractionnée depuis les années 80, mais de plus en plus maîtrisée par un nombre restreint d'acteurs avec le secteur privé en premier plan. Ce dernier détient désormais un pouvoir de régulation des plus importants, en plus d'utiliser et de mettre en place divers moyens de régulation pour se positionner à l'avant-scène de ce secteur aujourd'hui agroalimentaire. Ce faisant, il peut être affirmé que les domaines agricoles et alimentaires ont subi un profond bouleversement depuis les dernières décennies à la suite de la libéralisation économique de la fin des années 1970 et des années 1980<sup>1</sup>.

Afin de bien cerner l'importance de ces changements récents de l'économie mondiale et de leurs implications sur les domaines agricoles et alimentaires, ce travail abordera l'étude de ces domaines au niveau mondial et étatique dans une perspective historique. Pour ce faire, cette étude sera divisée en trois principaux chapitres. La première partie sera consacrée à l'explication du cadre théorique, de la méthodologie utilisée dans ce travail, de même que des principaux débats émanant de la revue de la littérature. Par la suite, la deuxième partie de ce travail fera l'étude et la mise en contexte de la situation des secteurs agricoles et alimentaires avant la vague de libéralisation des années 1970 – 1980<sup>2</sup>, en plus de mettre en perspective la période de libéralisation qui se dessine. Une revue rapide des principaux auteurs ainsi que de leurs principales idées qui ont caractérisé la période de libéralisation précédemment décrite sera mise en contexte. Ils permettent de comprendre les motivations de même que les prémisses derrière les idées relatives à la libéralisation économique. Le dernier chapitre de ce

---

<sup>1</sup> Louis Gill. *Le néolibéralisme*. Coll. «Espresso», Montréal : Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1999, p. 7.

<sup>2</sup> Les années 1950, 1960 et le début des années 1970.

travail traitera plus en détail des changements survenus depuis cette période de libéralisation économique, en plus de traiter de la situation actuelle du secteur agroalimentaire mondial. À cette étape, l'emphase est mise sur la compréhension et l'analyse des distorsions existantes entre les discours libéraux et plus précisément néolibéraux d'un côté et la réalité actuelle du système agroalimentaire mondial, de l'autre. Il s'agit également de démontrer la nouvelle réalité actuelle de ce système, c'est-à-dire les nouvelles formes de pouvoirs, de même que les principaux acteurs.

Afin de bien saisir la nouvelle réalité du secteur désormais agroalimentaire<sup>3</sup>, c'est-à-dire un secteur ayant subi l'influence de la libéralisation des années 1970-1980 où ce sont aujourd'hui de nouveaux acteurs qui sont en charge de l'organisation et la modulation de ce secteur et où de nouvelles formes de pouvoirs sont utilisés par ces derniers, il est essentiel de se référer aux années antérieures pour saisir la mutation et la transformation historique des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation<sup>4</sup>. Les domaines agricoles et alimentaires d'avant la période de libéralisation économique de la fin des années 1970 et des années 1980 étaient caractérisés par le rôle central de l'État dans leur modulation et leur organisation<sup>5</sup>. Son intervention dans ces secteurs était orchestrée par l'intermédiaire d'un nombre impressionnant de mécanismes de régulation opérationnalisés à plusieurs niveaux. Il lui était possible d'agir sur pratiquement tous les pans de ces secteurs à l'aide de formes d'interventions plus créatives les unes que les autres. Ces mécanismes seront présentés dans le deuxième chapitre. Ce faisant, à cette période, il peut être affirmé que l'État orchestrait et planifiait l'essentiel des domaines agricoles et alimentaires à l'intérieur de ses frontières. Un des objectifs premiers de cet acteur était ainsi d'assurer la sécurité alimentaire de sa population à travers une planification quasi exemplaire de ces secteurs. Le but recherché

---

<sup>3</sup> Un relatif déclin du secteur agricole à proprement parler est observé avec l'influence grandissante de nouveaux acteurs tels l'agrofourmiture et les transformateurs qui redéfinissent ce dernier en un domaine désormais agroalimentaire. Henri Regnault. « Libéralisation agricole et développement : enjeux, paradoxes et ambiguïtés ». *Région et Développement*, no. 23, (2006), p. 16-17.

<sup>4</sup> Avant les années 1980 – 1990, la littérature traitait principalement de deux secteurs distincts: le secteur agricole et le secteur alimentaire. La libéralisation issue des politiques néolibérales ont eu comme effet et comme nous le verrons au cours de ce travail, d'intégrer ces deux secteurs pour former un secteur agroalimentaire.

<sup>5</sup> Jean-François Eck. *Le commerce mondial des produits agricoles au XXI<sup>e</sup> siècle*. Coll. «AXES», Paris : Eyrolles, 1992. p. 56-61.

était, d'une manière ou d'une autre, d'arriver à un certain degré d'autosuffisance, c'est-à-dire de dépendre le moins possible de l'extérieur pour s'approvisionner en nourriture et en produits alimentaires. Ainsi, pour la majorité des États, il n'était nullement question de remettre sa sécurité alimentaire entre les mains d'un autre acteur, encore moins entre celles d'un acteur extérieur.

Comme il sera constaté au fil de ce travail, malgré les objectifs de libéralisation du GATT et de l'OMC par la suite, en matière économique, les domaines agricoles et alimentaires prendront tout de même un peu plus de temps à se libéraliser et ils resteront, pendant un certain temps, en marge de la tendance mondiale à la libéralisation par le statut spécial qui leur était conféré par les États. Par contre, la libéralisation de ces secteurs finira par les atteindre et ils seront obligés de faire face à une nouvelle concurrence. Ainsi, on notera bel et bien une ouverture de ces domaines au reste de l'économie mondiale, avec cependant un petit décalage par rapport au reste de l'économie mondiale, qui se comblera rapidement dans les années 1990.

Malgré la prédominance de l'État dans les domaines agricoles et alimentaires, d'autres acteurs sont également présents à cette époque. Ainsi, parallèlement au rôle de ces derniers et de leurs objectifs d'atteinte à la sécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) joue également un rôle en s'assurant ou du moins en répondant à une préoccupation majeure au niveau mondial, c'est-à-dire s'assurer que les populations de tous les États ne souffrent pas de la faim et que ces derniers atteignent un niveau de sécurité alimentaire adéquat<sup>6</sup>. Le rôle de la FAO se présente donc à cette période comme complémentaire à celui de l'État. À ce titre, la sécurité alimentaire<sup>7</sup>, fut définie au *Sommet mondial de l'alimentation* de la FAO tenu en 1996 comme une situation : « when all people, at all times, have physical and economic access to sufficient, safe and

---

<sup>6</sup> FAO, « À propos de la FAO – mandat de la FAO », [En ligne], <http://www.fao.org/about/mission-gov/ft/> (page consultée le 20 mars 2009).

<sup>7</sup> La sécurité alimentaire est décrite en terme d'approvisionnement alimentaire et non pas de qualité des aliments à ce stade-ci de cette étude. Ceci correspond à l'approche adoptée par la FAO en 1996 au *World Food Summit*, cité dans Mehmet Arda, « Food Retailing, Supermarkets and Food Security: Highlights from Latin America », *United Nations University - World Institute for Development Economics Research*, No. 107, (September 2006), p. 1.

nutritious food to meet their dietary needs and food preferences for an active and healthy life »<sup>8</sup>. Le rôle de la FAO était et est encore aujourd'hui, de soutenir celui des États dans cette quête de sécurité alimentaire et de pallier aux défaillances de ces derniers le cas venu. Par contre, son intervention restera limitée et malgré sa volonté de s'assurer d'une sécurité alimentaire pour l'ensemble de la planète, son rôle restera en marge des autres acteurs et très peu convaincant au fil du temps.

Au côté de la FAO et des États, avant la libéralisation économique de la fin des années 1970 et des années 1980, le secteur privé existait et jouait un rôle important, sauf pour ceux où le communisme et l'influence soviétique ont pris le dessus et éradiqué le rôle de ce dernier. Bien que le privé ait été présent dans la majorité des États, il était limité par les États qui ont développé un fort pouvoir de régulation à tous les niveaux. Force est de constater que cette période est synonyme de planification économique par l'État des domaines agricoles et alimentaires et que, à cette époque, les autres acteurs se trouvaient en marge de l'autorité publique dans ces secteurs ou du moins, sous son autorité.

Les années 1970 et les années 1980 ont été dominées par l'affirmation du discours néolibéral et la mise en œuvre de politiques de libéralisation<sup>9</sup>. Ce discours affirme les avantages du libre-échange, de la liberté de commerce, du retrait du rôle de l'État dans la vie économique et de la libre concurrence.<sup>10</sup> Il peut être associé à une idéologie néolibérale qui a été véhiculée par de nombreux acteurs et qui s'est principalement propagée sous la présidence de Margaret Thatcher au Royaume-Uni et de Ronald Reagan aux États-Unis<sup>11</sup>. Cette doctrine économique a également été appuyée par les institutions internationales tels le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de Coopération et de développement économique (OCDE), la Banque mondiale (BM) et le General Agreement of Tariffs and Trade (GATT) qui sera remplacé plus tard par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>12</sup>. Le discours néolibéral visait ni plus ni moins à recentrer l'organisation et la modulation de

<sup>8</sup> Cité dans Mehmet Arda, *op. cit.*, p. 1.

<sup>9</sup> Louis Gill, *op. cit.*, p. 7.

<sup>10</sup> Sylvain Allemand et Jean-C. Ruano-B. *La mondialisation*. Coll. «Idées reçues», le cavalier bleu, 2002, p. 19. ; et Louis Gill, *op. cit.*, p. 7.

<sup>11</sup> Keith Dixon. *Les évangélistes du marché*. Paris : Nouvelle édition, 2008, p. 12.

<sup>12</sup> Sylvain Allemand et Jean-C. Ruano-B., *op. cit.*, p. 19.

l'économie vers les forces du marché, et ce, principalement en retirant l'intervention de l'État des domaines économiques.

Dans les secteurs agricoles et alimentaires, ce discours visait à ce que le marché devienne régulateur en raison de sa « supposée » impartialité, c'est-à-dire qu'il devait neutraliser les pouvoirs présents, principalement ceux de l'État et des acteurs économiques dominants. Il s'agissait donc pour ces derniers de remettre leur sécurité alimentaire entre les mains du marché, avec l'idée que la concurrence s'installe, que le marché devienne libre et que les secteurs agricoles et alimentaires s'autorégulent sans aucune distorsion. Il était également tenu pour acquis que l'État était pratiquement le seul pouvoir empêchant un libre marché. Le discours favorisait ainsi l'abandon de la planification alimentaire par l'État au profit d'un marché, croyait-on, libéré de toute forme de pouvoir et qui serait à même de créer une situation de concurrence parfaite.

Or, depuis les années 1980-1990, la réalité est bien différente et le marché est bien loin d'avoir tenu ses promesses en matière de liberté de commerce et de concurrence. Le secteur agroalimentaire, et ce, principalement depuis les années 1990<sup>13</sup>, est façonné et influencé par de multiples formes de pouvoir. De nouveaux acteurs, principalement les firmes transnationales, de même que de nouveaux foyers de régulation<sup>14</sup> sont apparus ou ont pris une influence plus que considérable, voir préminente dans l'organisation et la modulation des secteurs agricoles et alimentaires, jusqu'à les rendre complémentaires l'un et l'autre et créer un domaine agroalimentaire. Ces changements se sont opérés au niveau mondial et étatique du même coup modifiant ainsi le rôle de l'État. Les nouveaux foyers de régulation se sont ainsi présentés comme de nouvelles formes de pouvoir dans le domaine agroalimentaire. Avec cette nouvelle configuration, le marché s'est de plus en plus concentré autour d'un nombre restreint d'acteurs où la grande distribution occupe désormais un rôle de premier plan

---

<sup>13</sup> C'est ce que tend à nous démontrer la situation actuelle où un nombre restreint et de plus en plus concentré d'acteurs privés ont pris le contrôle de ce secteur. Voir Jean-L. Rastoin et Selma Oncuoglu, « Les multinationales et le système alimentaire mondial : tendances stratégiques ». *Économies et sociétés - Série développement agroalimentaire*, no. 21, (Juin 1992), p. 137-165.

<sup>14</sup> On réfère ici à toutes les nouvelles formes de régulation, que ce soit les normes sanitaires et phytosanitaires, les accords internationaux sur les droits de propriété intellectuelle, les certifications, les standards privés, etc. Henri Regnault, *op. cit.*, p. 36.

à ce niveau<sup>15</sup>. Selon Rastoin et Oncuoglu, nous assistons à la formation d'un marché oligopolistique<sup>16</sup> constitué de nouveaux centres de pouvoirs.

Il est toutefois important de mentionner que le rôle de l'État, dans ce domaine, n'est pas disparu. Bien au contraire, il est toujours présent, mais son rôle s'est considérablement modifié et ses relations de pouvoir ne sont plus nécessairement les mêmes. Sa relation avec les autres acteurs étatiques de même que le secteur privé est tout autre et son influence globale s'est transformée. Son rôle n'est plus aussi central qu'avant la période de libéralisation, mais il est toujours d'une grande influence lorsqu'il sait s'allier avec les bons acteurs. Le rôle varie d'un État à l'autre; certains étant beaucoup plus influents que d'autres.

Les domaines agricoles et alimentaires sont ainsi passés d'un système de régulation planifié et contrôlé principalement, voire exclusivement dans certains cas, par l'État à un secteur maintenant agroalimentaire ordonné aujourd'hui par de nouvelles formes de pouvoir – principalement privées – qui le contrôlent et l'organisent. Ce faisant, il est constaté que la planification de ces domaines n'est pas disparue avec le recul de l'intervention de l'État dans ce domaine. Bien au contraire, elle est passée d'un mode d'intervention et de régulation principalement basé sur l'État, à un mode de régulation multiple<sup>17</sup>, avec une importance prépondérante d'une poignée d'acteurs principalement privé. La sécurité alimentaire a donc

<sup>15</sup> C'est notamment l'idée que défendent Gary Gereffi et Joonkoo Lee, « A global value chain approach to food safety and quality standards », *Global Health Diplomacy for Chronic Disease Prevention - Working Paper Series*, (February 4, 2009), p. 15. ; ou encore Peter Timmer, « Supermarkets, Modern Supply Chains, and the Changing Food Policy Agenda », *Center for Global Development - Working Paper*, No. 162, (March 2009), p. 8.

<sup>16</sup> C'est notamment l'idée qu'avancent Jean-L. Rastoin et Selma Oncuoglu, « Les multinationales et le système alimentaire mondial : tendances stratégiques » *op. cit.*, de même que Charles-A. Michalet « Quelle régulation pour la globalisation ? ». In *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Hugon, Philippe et Charles-A. Michalet (sous la dir.), Paris : Éditions Karthala, 2005, p. 39.

<sup>17</sup> Nous pouvons citer les mesures sanitaires et phytosanitaires, les standards privés ou les accords de propriété intellectuelle. À titre d'exemple, Morten Broberg, « European Food Safety Regulation and the Developing Countries – Regulatory problems and possibilities », *Copenhagen: Danish Institute for International Studies – Working Paper*, (September 2009), 44 p. ; Virginia Haufler. *A public role for the private sector: industry self-regulation in a global economy*. Washington (D.C.): Carnegie Endowment for International Peace, 2001. 160 p. ; Peter Newell, « Globalization and the Governance of Biotechnology », *Global Environmental Politics*, Vol. 3, No. 2, (May 2003), p. 56-71.

changé de main, du secteur public au secteur privé et si le rôle de l'État n'est pas exclu, il a néanmoins changé<sup>18</sup> et a été contraint de s'adapter à cette nouvelle réalité mondiale.

En analysant l'évolution des secteurs agricoles et alimentaires, on remarque que malgré le discours sur le libéralisme économique, le retrait de l'intervention publique de la sphère économique ne cède pas la place à un marché libre et neutre. On constate, au contraire de ce que prétendent les institutions internationales tels l'OCDE, l'OMC ou le FMI, que le marché favorise l'exercice de différentes formes de pouvoir. La situation actuelle se présente comme un libéralisme dont le voile de la concurrence est loin de cacher les imperfections et de neutraliser les formes de pouvoir économique au sein de l'économie mondiale.

## 1.2 Question de recherche

La question principale qui traverse ce mémoire est la suivante : le contexte de mondialisation et de libéralisation économique favorise-t-il l'exercice de pouvoir de certains acteurs ou groupes d'acteurs dans les modalités de l'organisation et du fonctionnement du secteur agroalimentaire? Plus particulièrement, nous posons ainsi les questions qui suivent : y a-t-il transfert de pouvoir de l'État vers le secteur privé? Est-ce que ce transfert favorise la décentralisation ou bien une concentration économique, et donc, des décisions relatives à l'organisation et l'évolution de ce secteur?

---

<sup>18</sup> C'est ce qu'expliquent notamment Jean-C. Bureau, Estelle Gozlan et Sébastien Jean, « La libéralisation du commerce agricole et les pays en développement », In *Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ?*, Pierre Rainelli (sous la dir.), Paris : IFRI, 2005, p. 225-267. ; Jennifer Clapp, « Developing Countries and the WTO Agriculture Negotiation », *The Centre for International Governance Innovation - Working Paper*, No. 6, (March 2006), 30 p. Il y a également l'idée qu'il y a un changement de l'autorité de l'État selon Hall et Biersteker. Il y aurait donc l'instauration d'institutions transnationales, qui en y ajoutant des acteurs privés, les FMN ou les ONG, créeraient une forme de gouvernance hybride où l'État ne serait plus la seule source d'autorité. Cité dans Marco Schäferhoff, *et. al.*, « Transnational Public-Private Partnership in International Relations: Making Sense of Concepts, Research Frameworks and Results », Berlin : *SFB-Governance - Working Paper Series*, No. 6, (August 2007), p. 4. De plus, il y a l'idée du changement de la structure et de la nouvelle diplomatie commerciale de Strange qui force les États à tenter d'obtenir une part toujours plus grande du marché mondial. Susan Strange, « States, firms and diplomacy », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, Vol. 68, No. 1, (January 1992), p. 6 et 10.

### 1.3 Hypothèse

Malgré que le discours néolibéral laisse supposer qu'une régulation par le marché entraîne une situation de libre-échange et de concurrence parfaite, il n'en est rien. Le marché n'est pas neutre, il favorise l'exercice de pouvoir économique et même normatif et politique. Cette croyance naïve en ce qui concerne la régulation par le marché et la concurrence parfaite a causé un changement profond dans le domaine de l'agroalimentaire; passant d'un secteur planifié économiquement par l'État à un secteur désormais majoritairement régulé et planifié par le secteur privé; un marché détenu par quelques acteurs influents et oligopolistiques<sup>19</sup> dans sa forme. Le discours néolibéral n'est en fait qu'un voile par rapport à la réalité qui se décline par la réorientation et une nouvelle «planification» de ce dernier par de nouveaux acteurs, de nouveaux centres de pouvoir.

Afin de démontrer notre propos, nous utiliserons un cadre théorique d'économie politique internationale pour analyser la nouvelle réalité du secteur agroalimentaire mondial de même que son évolution historique depuis les années 1950. Pour ce faire, nous utiliserons le concept de nouvelle diplomatie commerciale proposé par Susan Strange afin de comprendre de quelle manière s'articule la nouvelle réalité du système agroalimentaire mondial entre les divers acteurs, de même que les relations qu'ils entretiennent. La montée en puissance de certains acteurs privés dans ce secteur n'est pas sans incidence sur les États. L'explication de Strange de la nouvelle structure du système international permet de comprendre ce nouveau rôle de l'État à ce niveau. De son côté, Henri Regnault nous permet d'aborder la transformation historique des secteurs agricoles et alimentaires avant et après la libéralisation des années 80, en plus d'expliquer ce passage à un secteur désormais agroalimentaire. L'intérêt de cet auteur à étudier les autres formes de régulation possibles de ce secteur, tels les ADPIC, les normes SPS, et les certifications, par exemple, nous offre la chance de les prendre en considération dans notre travail puisqu'ils se présentent ainsi comme de nouvelles formes de régulation de ce domaine.

---

<sup>19</sup> Jean-L. Rastoin et Selma Oncuoglu mentionnent que l'industrie agroalimentaire dans les pays à haut revenu se présente comme une structure oligopolistique où se sont les firmes multinationales qui constituent l'essentiel de cette structure. Jean-L. Rastoin et Selma Oncuoglu, « Les multinationales et le système alimentaire mondial : tendances stratégiques », *op. cit.*, p. 147-148.

Jean-Louis Rastoin est également un auteur que nous prenons en considération puisqu'il permet d'aborder la nouvelle réalité des relations internationales et principalement, la stratégie des acteurs les plus influents que sont selon lui les entreprises privées multinationales. Cette nouveauté est selon lui, le résultat des mutations structurelles et de la réorientation technicoéconomique de l'évolution du marché de l'agroalimentaire, qui ont, du même coup, facilité la mise en place d'oligopoles privés. Rastoin, de par l'étude des stratégies des acteurs privés, c'est-à-dire la réduction des intrants et par l'intensification des nouvelles technologies, nous permet de comprendre la concentration qui s'opère dans le secteur agroalimentaire, en plus de constater les stratégies des acteurs privés de même que leurs moyens de s'insérer dans le domaine agroalimentaire et de l'influencer. L'apport de cet auteur nous conduit à considérer la concentration du secteur agroalimentaire et ses effets.

Pour finaliser notre cadre théorique, nous utiliserons l'approche de la chaîne globale de valeur et plus précisément la définition que propose Kaplinsky en ce sens afin de bien cerner les liens entre les divers acteurs et leur influence. La CGV permet également de cerner le rôle de l'État de même que sa position par rapport aux autres acteurs. Le cadre théorique sera expliqué plus en détail dans le chapitre premier.

## **1.5 Méthodologie**

Au niveau méthodologique, sur le plan de sa structure, le travail sera divisé en trois chapitres, une introduction et une conclusion. Le premier chapitre expose les éléments importants de la revue de la littérature en lien avec notre objet de recherche, explique la méthodologie utilisée et explique en détail le cadre théorique qui oriente notre démarche. Le deuxième chapitre s'intéressera à la période précédant la vague de libéralisation des années 70 et 80, tandis que le chapitre suivant traitera de la situation du secteur agroalimentaire mondial contemporain. Il s'agira donc d'une division historique des domaines agricoles et alimentaires entre le chapitre deux et le chapitre trois. Tout au long de ce travail, une attention toute particulière sera portée au rôle de l'État. Cette recherche se dessine comme une étude qui s'appuie sur les propos d'auteurs de diverses approches théoriques, mais plus particulièrement d'économie politique internationale et, sur le plan empirique, de données

provenant de diverses organisations internationales telles l'OMC et l'OCDE. En plus des divers auteurs cités et pris en compte dans notre analyse, notre but est de faire le pont entre la théorie et la réalité et vice-versa, et ce, en tentant d'illustrer par quelques exemples, ce qu'expliquent les divers auteurs. Plusieurs exemples permettent d'appuyer la théorie, ce que nous nous efforcerons de mettre en évidence, notamment la multiplication des nouvelles formes de régulation tels les ADPIC, les mesures SPS, les certifications et divers standards, en plus de l'influence centrale et toujours croissante des FMN. Avec l'étude de l'évolution des investissements en recherche et développement, de l'ouverture des barrières protectionnistes – principalement des tarifs douaniers, de l'augmentation des échanges internationaux, de la multiplication et de la complexité des demandes des FMN, l'étude historique des transformations des secteurs agricoles et alimentaires de certains États, tel l'Argentine à titre d'exemple, et l'étude de l'évolution des FMN, nous sommes à même de répondre à notre question de recherche.

La première partie de cette étude s'intéresse au domaine agroalimentaire avant la période de libéralisation, soit de la période 1960 et même un peu avant, jusqu'à la fin des années 1970. À cette étape, il s'agit de procéder à une étude descriptive de la réalité et des caractéristiques générales de cette période de même que des principaux acteurs organisant et modulant les domaines agricoles et alimentaires. Ainsi, il s'agit principalement d'une étude sur le rôle de l'État et de son intervention dans ce secteur. Il est également important de s'attarder rapidement à la place du secteur privé et des organisations internationales au niveau national et mondial, même s'ils ne comptent que très peu dans ce domaine, à cette période. Pour ce chapitre, l'analyse est limitée à la description générale de la situation des secteurs agricoles et alimentaires au niveau mondial et national à ce moment. L'intérêt d'étudier cette période, qui pourrait être qualifiée de prélibéralisation, est de, par la suite, montrer les changements qui s'opèreront dans ces domaines. Pour procéder, il sera nécessaire d'utiliser principalement des textes d'auteurs pour l'analyse, de même que certains documents de la FAO, de l'OMC, de l'OCDE et d'autres organisations internationales, à titre de référence. Cette section dresse donc un portrait général de la situation et des caractéristiques des secteurs agricoles et alimentaires de cette époque au niveau mondial et étatique du même coup.

Le deuxième chapitre de ce travail traite de la période dite de libéralisation et de mondialisation de la fin des années 1970 et des années 1980, de même que de l'idéologie libérale et néolibérale s'y rattachant. Il s'agit tout d'abord d'étudier les promesses faites par les tenants du libéralisme et plus précisément du néolibéralisme<sup>20</sup> durant cette période approximative qui commence dans les années 1970 et qui se poursuit jusque dans les années 1990. Pour procéder, il est nécessaire de faire une revue rapide des principaux événements et des principales mesures mises en œuvre par les États influents à cette période. Ces renseignements sont disponibles à titre de référence dans plusieurs livres et documents officiels de certains États ou acteurs internationaux comme le GATT et l'OMC, mais également dans plusieurs textes d'auteurs spécialisés dans le domaine. Outre les dispositions qui ont été prises durant ces années pour libéraliser l'économie mondiale et du même coup le secteur agroalimentaire à un certain degré<sup>21</sup>, les idées qui ont été véhiculées sont dignes d'intérêt, de même que les arguments et promesses faites par les tenants du néolibéralisme et de la libéralisation de l'économie. Pour ce faire, il est intéressant de revenir à l'étude des auteurs classiques du libéralisme économique et de bien comprendre les principaux concepts et idées se rattachant à l'idéologie véhiculée durant les années 1970 et 1980. De cette manière, la compréhension des idées néolibérales permet de mieux cerner les raisons et les motivations derrière les mesures adoptées par certains acteurs influents à cette époque et qui auront une influence majeure sur l'économie mondiale. Cette section permettra de constater les changements idéologiques qui se sont produits dans les années 1970 – 1980, de même que les mesures qui ont été mises de l'avant par les États. De plus, cette partie du travail qui étudie principalement le discours néolibéral et les arguments en faveur de la libéralisation servira également de référence afin de mieux comprendre et analyser la réalité qui se dessine dans le domaine agroalimentaire des années 1990 à aujourd'hui et de bien cerner les différences existantes entre les promesses néolibérales et la réalité actuelle du domaine agroalimentaire mondial.

---

<sup>20</sup> Pour alléger le texte, les libéraux et néolibéraux seront considérés comme un tout. Le terme libéral sera désormais utilisé.

<sup>21</sup> L'agriculture a un statut particulier dans les négociations sur la libéralisation des échanges. Ce n'est que dans les années 1990 que le secteur commence à être libéralisé avec l'accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay.

La troisième section de ce travail dresse le portrait global de la situation du domaine agroalimentaire mondial actuel, de même que celui des principaux acteurs. Cette partie du travail démontre la particularité du secteur de même que les nouvelles formes de régulation qui ont pris de l'importance et de ceux qui se sont créés, en plus de traiter des nouveaux acteurs du secteur agroalimentaire. Pour analyser cette nouvelle réalité, l'étude des auteurs sur le sujet est amplement suffisante. Il est également utile de compléter les hypothèses et idées de ces auteurs par quelques documents émanant de la FAO, du Codex alimentarius et d'autres organisations internationales comme le GATT et l'OMC. Une attention toute particulière au rôle de l'État est accordée pour tenter de comprendre sa nouvelle réalité et son influence, de même que sa position actuelle dans ce domaine. Encore une fois, les auteurs nous donnent le matériel nécessaire pour étudier les nouveaux rôles des acteurs de même que la nouvelle réalité du secteur dans son ensemble. Ce chapitre est le plus exhaustif puisqu'il montre la nouvelle réalité qui se dessine, mais également la transformation qui s'est opérée depuis les années dites de prélibéralisation, le tout dans une perspective historique. Ce chapitre traite également de la distorsion qui existe entre l'idéologie et les promesses néolibérales d'un côté et la réalité actuelle de l'autre. C'est dans cette section que l'essentiel de l'analyse est produite.

En choisissant de s'intéresser aux nouveaux domaines de régulation du secteur agroalimentaire mondial, cette étude prend en considération plusieurs éléments émanant de différents domaines de recherche qui se présentent comme un pouvoir de régulation. Des domaines comme le droit et la biotechnologie font ainsi partie de cette étude étant donné la nature régulatrice que prennent ces mesures techniques. Il n'est pas nécessaire de comprendre l'essence de ces domaines, mais la compréhension de leur pouvoir de régulation, de même que la façon dont certains acteurs utilisent ces domaines comme pouvoir de régulation pour se positionner dans le domaine agroalimentaire mondial. Les ressources de l'OMC et de son portail sur l'agriculture<sup>22</sup> offrent un nombre considérable de documents d'analyse et de référence des plus importants traitant de ces nouveaux domaines de régulation. L'OMC est

---

<sup>22</sup> L'OMC regorge de ressources, que ce soit les rapports, les discours ou même les plaintes. Nous nous en servons pour notre analyse. Voir OMC, « agriculture », [En ligne], [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/agric\\_f/agric\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/agric_f.htm) (page consultée le 22 mars 2010).

également utilisée à titre de référence au niveau de l'idéologie néolibérale et du discours dont elle est en est porteuse. De plus, les bases de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>23</sup> sont également pertinentes pour cette étude puisqu'elles offrent également beaucoup d'information sur le domaine agroalimentaire et les principaux acteurs de ce domaine.

Ce travail utilise et cite également d'autres documents émanant d'institutions internationales non mentionnées plus haut. Certaines parutions de la CNUCED, de l'ONU et de l'OCDE sont également utiles à l'étude ci-présente. Le *United States Department of Agriculture (USDA)*<sup>24</sup> recèle également d'informations pertinentes puisque ce dernier possède un large éventail de statistiques et de rapports sur le domaine agroalimentaire et sur l'économie de l'agriculture. D'autres documents, comme le document du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de l'ONU, Olivier de Schutter, est également utilisé pour cette étude<sup>25</sup>.

Dans l'ensemble, ce travail propose une étude historique de l'évolution des secteurs agricoles et alimentaires depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit de démontrer comment la libéralisation a affecté ces secteurs et comment ces derniers se sont modifiés. Un autre point important à prendre en considération est le rôle de l'État qui est étudié tout au long de ce travail. Nous souhaitons ainsi montrer le changement de ses fonctions et de sa position sur l'échiquier national et mondial dans le temps de même que ses nouveaux défis. Ainsi, à travers l'étude des divers auteurs cités tout au long de cette recherche, nous pouvons reconsidérer cette nouvelle réalité des relations internationales et plus particulièrement du nouveau secteur agroalimentaire. Outre le rôle des nouveaux acteurs et de l'État, l'étude des

---

<sup>23</sup> Leurs bases de données sont principalement disponibles en ligne. Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), [En ligne], [http://www.fao.org/index\\_fr.htm](http://www.fao.org/index_fr.htm) (page consultée le 13 mars 2010).

<sup>24</sup> United States Department of Agriculture (USDA), [En ligne], <http://www.usda.gov/wps/portal/usdahome> (page consultée le 22 mars 2010).

<sup>25</sup> United Nations – General Assembly, « Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development », *Report of the Special Rapporteur on the right to food – Olivier De Schutter*, 43 p., [En ligne], [http://www.pfsa.be/IMG/pdf\\_pdf\\_intervention\\_d\\_olivier\\_de\\_schutter\\_pour\\_le\\_12\\_decembre\\_2008.pdf](http://www.pfsa.be/IMG/pdf_pdf_intervention_d_olivier_de_schutter_pour_le_12_decembre_2008.pdf)

nouvelles formes de régulation se présente comme essentielle à la redéfinition de ce système agroalimentaire mondial. Ce faisant, il est essentiel de les prendre en considération dans notre analyse et de démontrer leurs effets sur ce domaine. Dans ce même ordre d'idée, afin de bien cerner l'évolution de ce secteur, il est primordial d'esquisser un portrait de la situation des secteurs agricoles et alimentaires des années 1960 ainsi que du rôle de l'État à cette même période.

## CHAPITRE I

### LITTÉRATURE ET CONTEXTE

Les systèmes agricoles et alimentaires ont subi d'importantes transformations ces dernières années, principalement avec la libéralisation qui est venue bouleverser l'ordre des choses en créant et en remettant de nouvelles formes de pouvoirs aux mains d'autres acteurs que l'État. Afin de bien cerner la manière dont ces transformations ont affectés ces secteurs, une revue de la littérature des principaux débats relatifs à la régulation de ce domaine s'impose. Il sera constaté que les débats sont nombreux et touchent à plusieurs éléments relatifs à la régulation de ces secteurs. Si le rôle de l'État a bel et bien changé, il semble que ce soit la structure du système international qui ait obligé celui-ci à s'adapter aux nouvelles contraintes internationales. Ce chapitre illustre également le cadre théorique adopté qui, nous croyons, est le plus propice afin d'étudier et de comprendre la nouvelle réalité des secteurs agricoles et alimentaires. Cette section théorique est essentielle afin de cerner l'essentiel des débats en économie politique internationale relatifs aux secteurs agricoles et alimentaires. Ainsi, à travers l'étude des nouvelles formes de régulation, du rôle de l'État et des autres acteurs, en plus de l'étude de la CGV, nous serons à même de mieux comprendre la réalité du système agroalimentaire actuel et des implications pour les divers acteurs, mais principalement celui pour l'État.

#### **1.1 Les nouvelles formes de régulation**

L'étude des nouvelles formes de régulation du secteur agroalimentaire nous oblige à considérer plusieurs éléments en dehors de la science politique, tels le droit ou la santé, par exemple. Le fait que ces nouveaux pouvoirs soient présents dans le domaine agroalimentaire nous demande une attention particulière quant à leur prise en compte dans notre analyse. Étant intéressés par la régulation du secteur agroalimentaire mondial, plusieurs éléments et

formes de pouvoirs, plus ou moins contrôlés par l'État, créent une forme de régulation des plus importante dans ce domaine. Étant donné le fractionnement et la multiplication des formes de régulation dans ce secteur, ce travail ne pourra pas étudier chacun d'eux, faute de temps et par nécessité de limiter l'objet de recherche. L'objectif de cette étude sera donc d'identifier et de mettre en exergue les pouvoirs les plus importants et les plus influents de ce vaste secteur devenu agroalimentaire, selon une perspective d'économie politique internationale.

Pour ce faire et pour répondre à nos questions de recherche principales, une revue de la littérature s'impose et il a été décidé d'orienter les recherches vers trois sous-thèmes en lien avec notre recherche, soit : 1) les différentes formes de régulation au niveau international dans le secteur agroalimentaire, 2) le rôle du public et du privé dans ce domaine; et 3) toujours au niveau de l'agroalimentaire, la chaîne globale de valeur (CGV), la mondialisation et les diverses approches d'économie politique internationale. Ensemble, ces éléments permettent de bien cerner l'essentiel des débats relatifs à la régulation de ce domaine.

Le premier sujet est vital puisqu'il permet de comprendre comment les avancées technologiques, les accords entre États de même que les autres mesures techniques<sup>26</sup>, influencent et créent un pouvoir de régulation dans le domaine agroalimentaire. Le rôle du public et du privé est également important puisqu'il explique les liens existants entre ces deux entités; comment ils s'influencent mutuellement, en plus de jeter un œil sur la façon dont ils utilisent les divers éléments de régulation mis à leur disposition pour les propulser à l'avant-scène du système agroalimentaire aujourd'hui mondial. Ce faisant, l'étude de la place grandissante du privé dans ce domaine est un incontournable de ce travail. De plus, la CGV, la mondialisation et les approches en économie politique internationale nous donnent le cadre d'analyse permettant de comprendre le pourquoi de tous ces changements. Ensemble, ces éléments sont la clé de voûte de la compréhension des diverses formes de pouvoirs qui créent cette nouvelle forme de gouvernance dans les modalités de l'organisation et du fonctionnement du secteur agroalimentaire. La recherche entourant ces trois sous-thèmes a

---

<sup>26</sup> Nous désignons comme mesure techniques, celles se rapportant aux normes SPS, aux certifications, au droit de propriété intellectuelle, aux standards et labels.

permis de cerner les principaux débats dans ces domaines et de mettre à jour notre travail. Voici les principaux constats ressortant de la littérature entourant ces trois sujets.

Au niveau de la régulation internationale du secteur agroalimentaire, un courant de la littérature développe l'idée selon laquelle celle-ci est diffuse et fractionnée en plusieurs sphères de pouvoir faisant intervenir un grand nombre d'acteurs et de domaines où la régulation est possible. Selon les auteurs de ce courant, de nouvelles formes de régulation, tels les mesures techniques<sup>27</sup> (les normes sanitaires et phytosanitaires), les certifications et les *labels*<sup>28</sup> et les accords de protection de la propriété intellectuelle<sup>29</sup> dans le domaine de la biotechnologie, ont tous et chacun pris des proportions importantes en terme de régulation du domaine agroalimentaire. Elles sont devenues de nouvelles formes de régulation importantes dans les modalités de l'organisation de ce secteur s'ajoutant aux autres formes de régulation

---

<sup>27</sup> Voir Obijiofor Aginam and Christina Hansen, « Food Safety and Trade Liberalization in an Age of Globalization », *United Nations University Press – Policy Brief*, No. 6, (2008), p. 1-7. ; Morten Broberg, *op. cit.*, 44 p. ; Jean C. Buzby and Lorraine Mitchell, « Private, National, and International Food-Safety Standards », *Journal of Food Distribution Research*, Vol. 37, No. 1, (March 2006), p. 1-6. ; Vincent Géronimi et Jean-J. Gabas. « Fondements économiques des politiques de régulation des marchés internationaux de produits agricoles – Questions de cohérence ». In *La régulation des marchés agricoles internationaux : Un enjeu décisif pour le développement*, Boussard, Jean-Marc et Hélène Delorme (sous la dir.), Paris : l'Harmattan, 2007, p. 213-225. ; Bénédicte Hermelin. « L'OMC est-elle une enceinte de régulation internationale ? », In *La régulation des marchés agricoles internationaux : Un enjeu décisif pour le développement*, Boussard, Jean-Marc et Hélène Delorme (sous la dir.) Paris : l'Harmattan, 2007, p. 311-325. ; Neal H. Hooker and Julie A. Caswell, « Trends in Food Quality Regulation: Implications for Processed Food Trade and Foreign Direct Investment », *Agribusiness*, Vol. 12, No. 5, (1996), p. 411-419. ; Kevin Morgan, Terry Marsden and Jonathan Murdoch. « The Regulatory world of Agri-food. Politics, Power and Conventions », *Worlds of food place, power and provenance in the food chain*. Oxford University Press, (2006), p. 26-52. ; Henri Regnault. *op. cit.*, p. 15-40.

<sup>28</sup> Voir René Audet. *De nouveaux foyers de régulation en concurrence dans la filière agroalimentaire : comment s'articulent les Labels, certifications et appellations d'origine avec le droit commercial de l'OMC?*. Coll. « Cahiers de la Chaire - Chaire de responsabilité sociale et de développement durable ». Montréal : École de sciences de la gestion - Université du Québec à Montréal, 2004, 34 p. ; John M. Crespi et Stéphan Marette, « Politique de label et commerce international », *Revue économique*, vol. 52, no. 3, (mai 2001), p. 665-672.

<sup>29</sup> Christoph Görg and Ulrich Brand, « Contested Regimes in the International Political Economy: Global Regulation of Genetic Resources and the Internationalization of the State », *Global Environmental Politics*, Vol. 6, No. 4, (November 2006), p. 101-123. ; Benoit Guilmain. « Les accords internationaux sur la propriété intellectuelle : stratégies de contrôle du marché mondial de l'agriculture et des ressources biologiques de la planète par les pays et les firmes transnationales du centre impérialiste capitaliste ». Thèse : Université du Québec à Montréal, 2007, 145 p. ; Peter Newell, *op. cit.*, ; Henri Regnault, *op. cit.*

déjà existantes dites plus traditionnelles<sup>30</sup> relatives à l'État. Ces nouveaux domaines de régulation sont de nouvelles formes de pouvoir puisqu'ils sont susceptibles d'influencer le flux des échanges commerciaux entre les États au niveau mondial. Toute nouvelle forme de régulation est, du même coup, une nouvelle forme de pouvoir ou un pouvoir qui s'accroît. Au niveau du secteur agroalimentaire, ces nouveaux foyers de régulations semblent être ceux qui ont un impact plus que considérable dans les modalités de l'organisation et du fonctionnement de ce secteur au niveau mondial et du même coup à l'intérieur des États. Ajoutons à cette nouvelle réalité que la multiplication des standards publics et principalement privés agit dans le même sens que les autres nouvelles formes de régulation. Tous ces nouveaux pouvoirs créent une plus grande division dans le domaine de la régulation mondiale de ce secteur<sup>31</sup>.

Bien que les nouvelles formes de régulation occupent désormais une place des plus importantes au niveau de la littérature, un autre courant de la littérature s'intéresse aux régulations plus traditionnelles de l'État. Selon ces derniers, les États ont toujours la main mise sur le secteur agroalimentaire et en sont toujours les principaux maîtres d'œuvre<sup>32</sup>. Les diverses formes de protectionnisme ou de subvention à l'intérieur de leurs frontières sont pour eux de puissantes formes de régulation et restent des plus importantes dans l'organisation et la modulation du secteur agroalimentaire au niveau national, mais également mondial. Toujours selon ce courant de la littérature, certaines grandes puissances<sup>33</sup> seraient

<sup>30</sup> Les foyers de régulation plus traditionnels sont ceux que l'État met en place. Ces nouvelles formes de régulation se créent à l'extérieur du cadre étatique ou du moins, échappent en partie au contrôle de ce dernier. Nous décrivons plus en détail les mesures traditionnelles au fil de notre travail.

<sup>31</sup> Plusieurs auteurs s'intéressent à ces standards privés sans développer les mêmes thèses et les mêmes arguments. C'est entre autres le cas de Virginia Haufler. *op. cit.*, ; Terry Marsden *et. al.*, « Retailing, Regulation, and Food Consumption: The Public Interest in a Privatized World? », *Agribusiness*, Vol. 13, No. 2, (1997), p. 211-226. ; Lone Riisgaard, « What's in it for labour? Private social standards in the cut flower industries of Kenya and Tanzania », Copenhague: *Danish Institute for International Studies - Working Paper*, No. 16, (2007), 58 p. ; Anne Tallontire, « CSR and Regulation: towards a framework for understanding private standards initiatives in the agri-food chain », *Third World Quarterly*, Vol. 28, No. 4, (June 1<sup>st</sup> 2007), p. 775-791.

<sup>32</sup> C'est entre autres ce que défendent Christian Chavagneux et Philippe Ménard, « L'économie de marché est-elle libérale ? », *L'économie politique – éditorial*, no. 37, (janvier-février-mars 2008), p. 5-6. et Henri Regnault, *op. cit.*

<sup>33</sup> Ce terme est utilisé par Drezner pour définir les États possédant un très grand marché intérieur. Cité dans Daniel W. Drezner, « Globalization, harmonization, and competition: the different pathways to policy convergence », *Journal of European Public Policy*, Vol. 12, No. 5, (October 2005), p. 842.

les principaux acteurs de la gouvernance économique globale<sup>34</sup>. Ainsi, à titre d'exemple, lorsque les États-Unis ou l'Union européenne posent des actions à l'intérieur de leur territoire, celles-ci ont des répercussions sur les échanges internationaux<sup>35</sup>. Possédant un énorme marché, ils influencent directement le secteur agroalimentaire, se présentant ainsi comme un important foyer de régulation. L'État possède certes et sans contredit un énorme pouvoir de régulation au niveau international, voire mondial; le pouvoir étant cependant variable d'un État à l'autre, de même que sa capacité de régulation au niveau mondial. Ces formes de pouvoir, qui sont en fait des formes de régulations nationales, ont également le même effet au niveau mondial et du même coup, se répercutent au niveau du secteur agroalimentaire dans son ensemble.

À première vue, deux courants de pensée semblent s'opposer sur la question à savoir où se situent les principaux foyers de régulation dans le domaine agroalimentaire au niveau mondial. D'un côté, on met de l'avant de nouvelles formes de régulations énumérées un peu plus haut et de l'autre, on considère les régulations traditionnelles, dites interventionnistes ou protectionnistes de l'État comme les principales formes de régulations. Pourtant, la plupart des auteurs sont loin de croire à une opposition entre les régulations étatiques traditionnelles et les nouvelles formes de régulations. Bien au contraire, nous constatons que ces deux écoles de pensées ne s'opposent pas nécessairement et que bien souvent, elles se complètent l'une et l'autre<sup>36</sup>. C'est entre autres le défi que se donne l'économie politique internationale de faire comprendre que les deux formes de pouvoir que sont le politique (le pouvoir) et l'économique (la richesse) sont complémentaires dans la compréhension des phénomènes politiques et économiques. Ils sont des éléments incontournables et dépendants l'un de l'autre dans la compréhension des phénomènes économiques et politiques. Voyons maintenant plus en détail le rôle des secteurs public et privé dans le domaine agroalimentaire au niveau mondial et au niveau de l'État.

---

<sup>34</sup> C'est entre autres l'idée que défend Daniel W. Drezner, *op. cit.*, p. 843.

<sup>35</sup> Il est avancé que les discussions sur la libéralisation du commerce tiennent souvent de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis et que bien des pays ne réussissent pas à tirer leur épingle du jeu. Jennifer Clapp, *op. cit.*, p. 2.

<sup>36</sup> C'est un des points que soulèvent Chavagneux et Ménard en stipulant qu'on assiste bien plus à une collusion des milieux économiques et politiques. Cité dans Christian Chavagneux et Philippe Ménard, « L'économie de marché est-elle libérale ? », *op. cit.*, p. 5-6.

Comme il en a été fait mention un peu plus haut, la littérature identifie le secteur privé comme le moteur principal dans l'organisation et la modulation du domaine agroalimentaire au niveau mondial<sup>37</sup>. Le privé s'impose et semble agir à sa guise dans le fonctionnement du secteur agroalimentaire. C'est ce dernier qui semble le plus actif dans la mise en place de ces nouvelles formes de régulation mondiales. Cette réalité est d'autant plus vérifiée lorsqu'on remarque la capacité de celui-ci à mettre de l'avant ses propres standards et ses propres normes, et ce, à tous les niveaux de la chaîne globale de valeur. L'État n'est cependant pas effacé, mais cette littérature développe l'idée selon laquelle son rôle a changé et qu'il doit désormais s'adapter à la nouvelle réalité mondiale.

## 1.2 Le nouveau rôle de l'État et sa relation avec le privé

Cette modification du rôle de l'État s'explique de plusieurs façons. Pour certains auteurs, il s'agit principalement d'une modification de la structure du système international qui donne ce nouveau rôle pour les États<sup>38</sup>. Ainsi, selon Strange : « The net result of these structural changes is that there now is greatly intensified competition among states for world market shares »<sup>39</sup>. Ce nouvel environnement international crée une nouvelle diplomatie pour les États<sup>40</sup>. De cette manière, comme Hall et Biersteker le mentionnent : « [...] the state is no longer the sole, or in some instances even the principle, source of authority »<sup>41</sup>. Cette reconfiguration de la structure du système international place l'État dans un nouveau rôle où celui-ci devient en compétition avec les autres acteurs autant publics que privés et où son but est désormais de s'accaparer le plus de parts de marché possible au lieu de tenter de le contrôler ou de le planifier à sa façon. Son rôle plus traditionnel et central de « planificateur »

<sup>37</sup> À cet effet, le nombre d'auteurs s'intéressant au secteur privé et à la FMN est impressionnant. Pratiquement toute la littérature ou presque fait état de la présence des firmes comme groupe d'importance indéniable ou de premier plan dans le système agricole mondial.

<sup>38</sup> Anna Leander, « Dependency today – finance, firms, mafias and the state: a review of Susan Strange's work from a developing country perspective », *Third World Quarterly*, Vol. 22, No. 1, (2001), p. 115-128. ; Susan Strange, « States, firms and diplomacy », *op. cit.*, p. 1-15. ; Imtiaz Hussain and Mark Aspinwall, « Taking the State Back Out? Comparing French Responses to Globalization in Agriculture and Shipping », *Centro de Investigación y Docencia de Económicas*, No. 32, (1997), 29 p.

<sup>39</sup> Susan Strange, « States, firms and diplomacy », *op. cit.*, p. 6.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>41</sup> Hall et Biersteker cités dans Marco Schäferhoff *et. al.*, *op. cit.*, p. 4.

du secteur agroalimentaire est dépassé par plusieurs nouveaux acteurs privés qui s'approprient et utilisent de nouveaux moyens de régulation au détriment de ce dernier.

L'analyse de la CGV permet de constater que dans le domaine agroalimentaire, la grande distribution est prédominante à pratiquement tous les niveaux<sup>42</sup>. Elle réussirait, selon Cacho, à imposer et à faire accepter ses demandes et ses exigences au niveau des standards à adopter, à toutes les étapes de la CGV du domaine agroalimentaire<sup>43</sup>. La grande distribution serait désormais un acteur prépondérant et de premier plan, sans en être nécessairement le seul, dans l'organisation et la modulation du secteur agroalimentaire mondial. Cette nouvelle réalité du secteur agroalimentaire et du rôle de l'État est le résultat d'un changement global, fruit d'une accélération globale de la mondialisation. Ce phénomène est notamment le résultat d'une libéralisation de l'économie à outrance, qui a créé des espaces transnationaux<sup>44</sup> propices à la montée en puissance de certains acteurs du secteur privé, causant un changement profond de paradigme dans le secteur agroalimentaire tout en redéfinissant du même coup le rôle de l'État.

À la lumière de cette synthèse, il est constaté que la question des changements des secteurs agricoles et alimentaires est bien plus vaste que celle qui porte simplement sur l'ouverture versus la fermeture des économies nationales ou de l'élimination de toute autre mesure protectionniste adoptée par les États (ce que nous appelons les mesures de régulation traditionnelles). À l'inverse, on assiste à une multiplication des domaines où on peut observer une régulation en agriculture et en alimentation. Certains auteurs notent le fait que pendant

---

<sup>42</sup> C'est entre autres ce que défendent Gary Gereffi et Joonkoo Lee, *op. cit.*, p. 15. ; Peter Timmer, *op. cit.*, p. 8.

<sup>43</sup> Joyce Cacho, « The Supermarket Market Phenomenon in Developing Countries: Implications for Smallholder Farmers and Investment », *American Journal of Agricultural Economics - Proceedings Issue*, Vol. 85, No. 5, (December 2003), p. 1163.

<sup>44</sup> Plusieurs auteurs s'intéressent aux espaces transnationaux laissés par la mondialisation. C'est entre autres le cas de William D. Coleman, « Globality and Transnational Policy-Making in Agriculture: Complexity, Contradictions, and Conflict », *Institute on Globalization and the Human - Working Paper Series*, Vol. 3, No. 6, (June 2003), 17 p. ; Jeffrey Hart et Joan E. Spero, « Globalization and Global Governance in the 21<sup>st</sup> Century », *Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité nationale*, Montréal : Université de Montréal, no. 27 (janvier 2008), 24 p. ; John G. Ruggie, « Reconstituting the Public Domain: Issues, Actors, and Practices », *European Journal of International Relations*, Vol. 10, No. 4, (2004), p. 499-531.

que s'opère une baisse des tarifs douaniers à l'importation, un nombre impressionnant de mesures techniques appliquées par certains États mais surtout et principalement par le secteur privé, émerge<sup>45</sup>. Ce faisant, on assisterait conséquemment à une augmentation de la technicité de ce domaine et à la nécessité d'un bon appui financier – pour les acteurs voulant entrer dans ce marché<sup>46</sup> – de manière à pouvoir répondre aux exigences et aux standards de la grande distribution<sup>47</sup>. Ces affirmations sont des plus importantes, car ces mesures défavorisaient les acteurs disposant de moins de moyens, c'est-à-dire ceux disposant de moins de ressources financières et techniques, en plus de leur bloquer l'accès à de la technologie brevetée et protégée en droit et où ils n'ont pratiquement aucune chance de faire compétition en la matière. De cette façon, le secteur agroalimentaire deviendrait un secteur de plus en plus technicisé, spécifique et où l'investissement initial requis est lourd à supporter ou à trouver dans certains cas. Il favoriserait ainsi l'agrobusiness et les grands acteurs disposant de plus de moyens financiers et de bonnes connaissances techniques<sup>48</sup>.

Comme il a été fait mention un peu plus haut, la littérature fait état du changement profond du domaine agroalimentaire mondial. Ce secteur est désormais considéré, au même titre que n'importe quel autre produit, comme une marchandise échangeable et commercialisable, malgré le fait que les négociations commerciales relatives à sa libéralisation n'ont pas tant évolué depuis le cycle de l'Uruguay à l'OMC. Force est de constater que ce sont de grandes entreprises multinationales privées qui sont le moteur de ce changement et que c'est ce secteur et principalement la grande distribution qui joue un rôle de premier plan en influençant fortement la chaîne globale de valeurs à tous les niveaux. L'État exerce toujours un pouvoir important dans ce domaine, mais sa place et son rôle ont

<sup>45</sup> Broberg explique que c'est un problème pour les producteurs agricoles des PED qui tentent d'accéder au marché de certains États, mais qui sont stoppés par des mesures techniques. Voir Morten Broberg, *op. cit.*, p. 3

<sup>46</sup> Jean-L. Rastoin, « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *Économie Rurale*, (janvier-février 1991), p. 46.

<sup>47</sup> OCDE, « Les supermarchés et la filière viande : l'impact économique du commerce alimentaire de détail sur les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs », *les éditions OCDE*, (2006), p. 7.

<sup>48</sup> Lorsqu'on regarde les 125 principales firmes multinationales dans les secteurs de l'agroalimentaire, on remarque que la très grande majorité provient de pays développés. Seulement quelques-unes proviennent de pays en développement ou en transition. Voir le tableau de CNUCED – ONU, « Rapports sur l'investissement dans le monde, 2009 – Sociétés transnationales, production agricole et développement », New York : *United Nations Publications*, 2009, p. 36.

changé avec cette accélération de la mondialisation, redéfinissant son rôle et sa position au niveau mondial. De plus, les mesures techniques et les autres exigences au niveau des standards font en sorte que le domaine de l'agriculture est plus que jamais spécifique, avec des demandes précises dont ce ne sont pas tous les acteurs qui peuvent y répondre. Cette réalité tend à exclure certains acteurs, moins à même de répondre à plusieurs de ces standards. La nouvelle configuration du domaine agroalimentaire favorise donc la concentration du pouvoir économique à l'intérieur même de ce secteur.

Notre question de recherche intègre pratiquement tous les éléments exprimés dans cette revue de la littérature et aborde tout spécialement l'influence des différents acteurs publics et privés de même que la relation entre ces deux entités dans ce nouveau secteur agroalimentaire. L'approche adoptée dans cette étude diffère de celles des nombreux auteurs étudiés jusqu'à présent puisqu'elle ne fait pas seulement démontrer l'importance de tel ou tel acteur, mais elle tient compte de l'ensemble des acteurs publics et privés, en plus de l'ensemble des domaines où nous pouvons observer une forme de régulation participant à la redéfinition de la situation du secteur agroalimentaire au niveau mondial. Ce travail dresse également un portrait de l'évolution et du changement historique de ce secteur au niveau mondial et étatique du même coup. Ce travail de recherche veut ainsi démontrer la dimension désormais mondiale que prend le domaine agroalimentaire en plus de montrer que sa régulation est aujourd'hui plurielle (plusieurs acteurs, plusieurs domaines).

Cette étude opte pour une approche théorique d'économie politique internationale puisque nous considérons l'économique et le politique comme étant inséparables l'un de l'autre pour comprendre les transformations de l'économie mondiale et du secteur agroalimentaire du même coup. Ce dernier n'échappe pas à ces transformations et force est de constater qu'il subit les conséquences de la libéralisation de l'économie mondiale. Pour ce travail, il est primordial de questionner les deux formes de pouvoir que sont le politique et l'économique afin de cerner l'influence des transformations de ce secteur. De cette manière, comme Susan Strange le mentionnait, le politique a besoin de l'économie (richesse) pour augmenter son pouvoir, tandis que l'économique a besoin du politique (pouvoir) pour

augmenter ses richesses<sup>49</sup>. C'est à partir de ce constat que nous considérons les relations entre l'économique et le politique et que nous entreprenons ce travail de recherche.

Cette étude tient en compte le concept de nouvelle diplomatie commerciale de Susan Strange<sup>50</sup> qui permet de constater que l'économie politique du domaine agroalimentaire fait intervenir de nouveaux acteurs et crée de nouvelles relations entre ceux-ci de même que ceux plus traditionnels. Selon Strange, la diplomatie entre les acteurs a radicalement changé : « Governments must now bargain not only with other governments, but also with firms or enterprises, while firms now bargain both with governments and with one another »<sup>51</sup>. Ce changement de paradigme au niveau des relations internationales permet de s'intéresser aux stratégies des acteurs autres que politiques. De plus, la question que posait continuellement cette auteure : « à qui est-ce que ça profite ? », permettra de répondre à notre question de recherche principale. La question de Strange permet de s'interroger sur les intérêts de certains acteurs, qu'ils soient politiques ou économiques, à ce que tels accords ou telles mesures, standards, certification, etc., soient signés ou adoptés. On pourrait citer comme exemple les accords sur les droits de propriétés intellectuelles (ADPIC) dans le domaine de la biotechnologie et de la recherche sur le vivant. L'intérêt est de déboucher sur la notion de pouvoir<sup>52</sup>, c'est-à-dire de s'interroger à savoir où se situe le pouvoir, qui reste au centre de cette analyse. Le fait que les formes de pouvoir sont multiples nous oblige à analyser d'autres acteurs en jeu et non pas seulement l'acteur traditionnel qu'est l'État. Cependant, les limites de cette étude et la contrainte de temps nous obligent à restreindre l'étendue de celle-ci autour de quelques éléments. Si nous avançons l'idée selon laquelle les formes de pouvoirs sont multiples et que nous devons les analyser, l'étude de ce dernier sera limitée aux formes économiques et politiques puisqu'elles correspondent à notre cadre théorique de base qu'est l'économie politique internationale.

---

<sup>49</sup> Susan Strange, « The Study of Transnational Relations », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, Vol. 52, No. 3 (July 1976), p. 339.

<sup>50</sup> Susan Strange, « States, firms and diplomacy », *op. cit.*, p. 1-15.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>52</sup> C'est d'ailleurs le point central de l'analyse de Susan Strange, « The Study of Transnational Relations », *op. cit.*, p. 333-345.

L'apport d'Henri Regnault permet d'aborder la transformation du secteur agroalimentaire d'un point de vue historique. Sa division des mutations de l'agriculture permet de montrer le changement qui s'opère avec la libéralisation de ce secteur<sup>53</sup>, mais également d'analyser la réorientation du rôle de l'État<sup>54</sup>. En étudiant le domaine du développement en matière agricole, cet auteur prend en considération trois phases par lesquelles les États doivent passer, sans que ceux-ci aient nécessairement passé par les trois : une phase d'exploitation du secteur agricole, une phase de réhabilitation du rôle de l'agriculture et des agriculteurs et une phase de libéralisation<sup>55</sup>. Bien que cet auteur parle de phases de développement de l'agriculture, cette étude utilisera néanmoins cette division pour l'appliquer à l'ensemble du secteur agroalimentaire, en lien avec la libéralisation économique. De cette manière, Regnault nous permet de comprendre l'évolution et la transformation du secteur agroalimentaire avant et après la libéralisation des dernières décennies. De plus, cet auteur propose une définition des plus intéressantes de la libéralisation agricole sur laquelle nous appuierons notre démarche. Ainsi, selon ce dernier :

[...] la libéralisation agricole ne se réduit pas à l'ouverture des marchés nationaux. Elle est simultanément définition d'un nouveau régime de régulation internationale, balisé par de nombreux accords sur la protection de la propriété intellectuelle, sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, sur les normes techniques du commerce international des produits agricoles et alimentaires<sup>56</sup>.

Cette définition nous indique que la libéralisation économique ne mène pas au tout marché, mais à de nouvelles règles mises en place par et pour servir de nouveaux acteurs. Nous sommes d'accord avec sa définition et nous ajoutons qu'il y a également les standards privés qui complètent cette définition de ce qu'il définit comme le nouveau régime de régulation internationale dans le domaine agroalimentaire et qui accompagne la libéralisation de ce secteur. Cette définition justifie la prise en compte des nouvelles formes de régulation dans notre analyse.

Jean-Louis Rastoin propose également un autre élément intéressant en considérant que le marché est dominé par un oligopole multinational privé des branches de

<sup>53</sup> À ce sujet, on peut se référer aux trois étapes de sa typologie. Voir Henri Regnault. *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 36.

l'agroalimentaire<sup>57</sup>. Selon lui, les mutations structurelles et la réorientation technicoéconomique de l'évolution du marché de l'agroalimentaire<sup>58</sup>, propulse les intérêts privés à l'avant-scène. Cette réorientation technicoéconomique se fait de deux manières; par extensification; c'est-à-dire par la réduction des intrants. Cette stratégie s'opère par acquisition de surfaces, facilitée par l'endettement de plusieurs petits et moyens agriculteurs<sup>59</sup>. Deuxièmement, elle se fait par intensification des nouvelles technologies<sup>60</sup>. Ces stratégies favorisent les plus importants acteurs aux dépens des plus petits agriculteurs. Ce faisant, ces définitions mises de l'avant par Rastoin nous permettent de comprendre la concentration qui s'opère dans le secteur agroalimentaire, en plus de constater les stratégies des acteurs privés de même que leurs moyens de s'insérer dans ce domaine. L'apport de cet auteur nous conduit à considérer la concentration du secteur agroalimentaire et ses effets.

Ce travail de recherche s'inspire également des travaux réalisés par plusieurs auteurs utilisant l'approche de la chaîne globale de valeur (CGV)<sup>61</sup> dans leurs analyses qui intègrent la majorité des acteurs impliqués dans le processus d'un produit, de sa conception, et même à partir des intrants qui le constitue, jusqu'à sa vente finale – à tous les niveaux, dans une perspective mondiale. Plusieurs définitions existent pour qualifier celle-ci, mais nous nous baserons sur la définition de la CGV simple de Kaplinsky et Morris qui la décrivent comme une analyse qui :

[...] describes the full range of activities which are required to bring a product or service from conception, through the different phases of production (involving a combination of physical transformation and the input of various producer services), delivery to final consumers, and final disposal after use<sup>62</sup>.

<sup>57</sup> Jean-L. Rastoin et Selma Oncuoglu, « Les multinationales et le système alimentaire mondial : tendances stratégiques », *op. cit.*, p. 162.

<sup>58</sup> Jean-L. Rastoin., « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *op. cit.*, p. 45.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>60</sup> *Idem.*

<sup>61</sup> Plusieurs auteurs s'intéressent à l'analyse de la chaîne globale de valeur. On peut entre autres citer Abdelhamid Bencharif et Jean L. Rastoin, « Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au cas des Blés en Algérie », *Unité Mixte de Recherche – Marchés Organisations Institutions Stratégies d'Acteurs*, no. 7, (2007), 23 p. ; ou bien Gary Gereffi et Joonkoo Lee, *op. cit.*

<sup>62</sup> Raphael Kaplinsky and Mike Morris. *A handbook for Value Chain Research*. Prepared for the International Development Research Center, 2000, p. 4, [En ligne], <http://www.globalvaluechains.org/docs/VchNov01.pdf>

Cette définition est assez générale, mais est suffisamment détaillée pour ce travail de recherche. Grosso modo, pour le domaine agroalimentaire, il s'agira de mettre de l'avant les principaux acteurs, en commençant par le secteur de l'agrofourmiture (l'industrie du vivant et de la biotechnologie), les producteurs, les transformateurs et la grande distribution. Nous choisissons de ne pas prendre en compte le recyclage ou la réutilisation du produit afin de limiter cette étude. De plus, nous croyons que ce dernier point n'est pas très utile pour ce travail de recherche. L'approche et l'analyse de la CGV permettent de cerner l'essentiel des pouvoirs présents dans la conception d'un produit et de discerner les acteurs les plus influents dans tout le processus. Ajoutons à cela que d'autres acteurs s'intègrent à cette CGV que ce soit les Organisations non gouvernementales (ONG), les lobbys, les groupes de pression, etc. Pour cette étude, nous tenterons principalement de noter où s'insère l'État, c'est-à-dire à quel niveau de cette CGV et en même temps, de quelle manière il s'y prend pour l'influencer et à quels acteurs influents de celles-ci s'associent-ils ? Il a été constaté un peu plus haut que la grande distribution regroupe les acteurs qui, selon un courant de la littérature, exerceraient le plus de pouvoir et sembleraient être les plus puissants. La chaîne globale de valeur justifie ainsi l'intérêt à étudier ces acteurs.

## **Conclusion**

Force est de constater que les auteurs sont bel et bien d'accord sur un point en particulier, les secteurs agricoles et alimentaires ont subi des transformations majeures. Même si ces derniers ne s'entendent pas sur les raisons exactes de ces transformations, elles sont bel et bien présentes. Nous avons pu constater ce changement de ces deux secteurs vers un secteur désormais qualifié d'agroalimentaire, englobant pratiquement tous les aspects relatifs à l'alimentation, la production et la santé alimentaire. La caractéristique de ce nouveau secteur réside principalement dans la présence de nouvelles formes de régulation qui prennent désormais une place des plus importantes dans la régulation du domaine agroalimentaire. Les auteurs identifient plusieurs raisons de ce changement, mais ce que nous fait remarquer Strange, c'est principalement la structure du système international qui oblige désormais les États à changer de stratégies, puisqu'ils deviennent de plus en plus en compétition avec d'autres acteurs, principalement les firmes privées multinationales. Du

même coup, il semble que ce soit désormais ces dernières qui régulent l'essentiel du secteur agroalimentaire. Nous constatons également qu'au sein de la littérature, à l'aide de l'étude de la CGV, il y a consensus autour de la place prédominante de la grande distribution. Que ces entreprises semblent assurer l'essentiel de la régulation du secteur agroalimentaire, de par leur influence plus que considérable qui s'étend à pratiquement tous les autres acteurs de cette même CGV.

De manière générale, nous sommes à même de nous questionner sur la nouvelle réalité du système agroalimentaire mondial, de même que sur les implications pour l'État. Ainsi, pour la suite de ce travail, nous focaliserons notre attention sur les nouvelles formes de régulation, de même que les nouveaux acteurs présents, en prenant soin d'y incorporer le nouveau rôle de l'État. Avant de poursuivre sur une étude plus poussée de ces nouvelles réalités, il est important de remettre en contexte les transformations qui se sont produites au cours des dernières décennies et qui ont mené à la libéralisation accélérée des économies durant les années 1980. Une étude des systèmes agricoles et alimentaires, de même que des principaux acteurs avant la libéralisation, soit durant les années 1960 et débuts 1970 s'impose. De cette manière, nous serons plus en mesure de comprendre les raisons qui ont poussé à cette libéralisation à outrance, de même que les motivations. Ainsi, nous pourrions mieux comprendre les motivations derrière les principaux acteurs souhaitant cette même libéralisation, de même que l'évolution de leurs positions à travers le temps.

## CHAPITRE II

### L'ÉTAT ET LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE AVANT LA LIBÉRALISATION

La libéralisation économique qui débute à la fin des années 1970 bouleverse profondément les secteurs agricoles et alimentaires à tous les niveaux. Elle en change l'organisation, le fonctionnement et les acteurs principaux régulant ces secteurs. De nouvelles formes de régulation apparaissent et prennent de l'importance et deviennent de grandes formes de pouvoir. Afin de bien comprendre le poids de ces changements sur les modalités de l'organisation et du fonctionnement de ces secteurs, nous croyons essentiel de mettre en contexte la réalité des secteurs de l'agriculture et l'alimentation avant cette vague néolibérale des économies et ainsi, mieux analyser les changements des dernières décennies. Une mise en contexte de ces secteurs des années 1950 aux années 1970 s'impose afin de cerner le début des transformations qui se produiront par la suite avec la libéralisation de ce secteur.

Dans ce chapitre, nous décrirons tout d'abord le rôle de l'État, sans aucun doute, l'acteur central dans la régulation de ces secteurs au cours de la période se situant entre les années 1950 et 1970. Ensuite, nous nous intéresserons aux divers mécanismes de régulation, à la disposition de ce dernier, et ce, afin d'illustrer son énorme pouvoir. Par la suite, nous traiterons brièvement de la notion de sécurité alimentaire et du rôle de l'État par rapport à celle-ci. Un portrait rapide de la place des autres acteurs à cette époque sera mis en contexte, avec une emphase sur le secteur privé et sur les divers acteurs et organismes au niveau international. Nous traiterons ensuite du commencement de cette période de libéralisation économique qui débute vers la fin des années 1970 afin de démontrer qu'il y a bel et bien eu un changement dans les modalités de l'organisation et du fonctionnement des domaines agricoles et alimentaires. Une mise en perspective de cette libéralisation nous permettra de nous préparer à l'analyse de la période des années 1980 et principalement des années 1990 où

les rôles et les principales formes de régulation seront radicalement modifiés dans les domaines agricoles et alimentaires.

## 2.1 L'acteur central : l'État

Le rôle de l'État avant la libéralisation des années 1970 et du début des années 1980 est, comme nous l'avons mentionné, celui d'un acteur des plus importants dans l'organisation de l'économie nationale et surtout des secteurs agricoles et alimentaires<sup>63</sup>. Le rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture de la FAO mentionne que pendant les années 1950 : « [...] les stratégies de développement donnaient un rôle important à l'État dans la commercialisation des intrants et des produits, ainsi que dans la planification de la production et l'allocation des ressources. »<sup>64</sup>. Les mots d'ordre étaient alors *planification* et *interventionnisme* de l'État. Bien qu'il y ait une différence majeure entre le poids économique qu'ont les États au niveau des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et que leur influence sur les modalités de l'organisation et du fonctionnement varie au niveau international, le portrait est de façon générale assez semblable pour la majorité d'entre eux à cette époque, régulation majeure des domaines agricoles et alimentaires par l'acteur étatique.

Un des objectifs que vise l'État à cette époque est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. La FAO stipule que durant les années 1950 : « un trait commun à de nombreux plans de développement [des États] est l'importance attachée à l'objectif de l'autosuffisance alimentaire partielle ou totale, souvent pour des raisons stratégiques »<sup>65</sup>. Il s'agit de ne pas dépendre du marché extérieur pour approvisionner sa population. Cet objectif opère cependant dans le sens contraire des objectifs des industriels qui cherchent justement à développer leur marché<sup>66</sup>. Ces derniers voient leurs ardeurs freinées par la place monopolistique qu'occupe l'État à ce titre.

<sup>63</sup> C'est ce que mentionne Jean-François Eck, *op. cit.*, p. 56-61.

<sup>64</sup> FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – enseignements des 50 dernières années*. Coll. «FAO : agriculture», no. 32, 2000, p. 115.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>66</sup> *Idem.*

Ainsi, la planification, l'intervention et les objectifs d'autosuffisance sont atteints par divers mécanismes qui s'offrent à l'État pour exercer une régulation des plus effectives de ces domaines<sup>67</sup>. Il s'agit quasiment d'un monopole des États sur leur marché agricole et alimentaire à cette époque. Cette affirmation est d'autant plus vraie pour les États à économie planifiée. De cette manière, dans les domaines agricoles et alimentaires, les autres acteurs, tel le secteur privé ou les organisations internationales n'ont peu ou pas d'influence ou sinon, se retrouvent subordonnés à l'État ou agissent à l'intérieur d'un cadre très limité où ils sont tolérés par ce dernier.

Bien que l'État soit désigné comme le principal acteur dans la régulation des domaines agricoles et alimentaires des années 1950 aux années 1970, il n'est pas le seul. Certains de ceux-ci échappent à la tendance générale et se présentent comme plutôt faibles par rapport à leur marché agricole et alimentaire. Selon Azoulay, de grandes disparités existent entre les États et montrent que certains de ceux-ci ont justement un manque à gagner en termes de régulation de leur secteur agricole<sup>68</sup> et alimentaire du même coup. Il va de soi que le portrait de la situation des secteurs agricoles et alimentaires qui est illustré dans ce travail démontre une tendance générale de la période étudiée des principaux États, c'est-à-dire des grandes économies et des principaux marchés. Les exceptions sont présentes et la situation de certains États peut apparaître contradictoire par rapport aux propos énoncés dans ce travail et par rapport à la tendance qui est observée de manière générale. Voyons à présent les divers mécanismes utilisés par l'État pour réguler les secteurs agricoles et alimentaires.

---

<sup>67</sup> FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – enseignements des 50 dernières années. op. cit.*, p. 115.

<sup>68</sup> Azoulay explique que la plupart des États africains sont bien loin d'être capables d'assurer une régulation efficace des pans de son économie. Dans Gérard Azoulay, « Globalisation des échanges et sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2010 – la permanence de l'insécurité alimentaire », *Revue Tiers Monde*, vol. 39, no. 153, (janvier-mars 1998). p. 39.

### 2.1.1 Les mécanismes de régulation de l'État

La période de pré-libéralisation est caractérisée par l'importance qu'occupe l'État dans le secteur de l'agriculture et dans une moindre mesure dans celui de l'alimentation<sup>69</sup>. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, il régule très fortement ces domaines. Pour ce faire, plusieurs moyens sont mis à sa disposition, certains plus évidents et plus concrets que d'autres. Il utilise entre autres des mécanismes de gestion de l'offre et des moyens protectionnistes pour limiter l'influence des acteurs extérieurs sur son marché agricole et alimentaire. Parmi ces moyens, Butault<sup>70</sup> met de l'avant six principaux modes d'intervention que l'État utilise dans le domaine agricole. Ces derniers sont le droit de douane à l'importation, le prix garanti par intervention directe sur le marché intérieur, la subvention à la production, les quotas de production, les aides aux intrants et finalement, les aides aux facteurs quasi fixes (en l'occurrence la terre)<sup>71</sup>. Certains auteurs proposent d'autres divisions de ces modes d'intervention, mais celle de Butault nous apparaît la plus complète et celle qui illustre le mieux la réalité du secteur agricole à cette période, c'est-à-dire une régulation des plus fortes de l'État.

Le droit de douane à l'importation est tout simplement une taxe que l'État impose aux importations et qui lui permet de remplir ses objectifs stratégiques, c'est-à-dire protéger son marché intérieur de la venue de produits extérieurs. Les rentrés monétaires de ces taxes peuvent servir à financer telles ou telles subventions agricoles. Le tableau présenté ci-dessous montre le pourcentage de taxation chez certains États pour quelques produits alimentaires. On constate avec ce tableau l'importance de ces mesures protectionnistes pour plusieurs produits agricoles qui sont néanmoins des plus importants dans les économies nationales et dans le

---

<sup>69</sup> Le secteur alimentaire ne se pose pas encore comme objet de régulation très puissant. Il ne crée pas des conditions qui modulent ou configurent l'agriculture et l'alimentation. Nul besoin d'invoquer des questions alimentaires pour établir des barrières protectionnistes. L'État ne se sert pas de l'argument alimentaire pour protéger ses frontières. Nous verrons dans le chapitre 3 que cette situation changera dans les années 1980 et principalement dans les années 1990 avec la libéralisation.

<sup>70</sup> Jean-Pierre Butault (éd.). *Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire, mesure*. Coll. «Économie et société : Mieux comprendre», Paris : Institut national de la recherche agronomique, 2004, p. 24.

<sup>71</sup> *Idem*.

commerce mondial. Si ce tableau s'intéresse qu'à la période 1999-2001, cela nous montre toutefois jusqu'à quel point ces tarifs douaniers peuvent prendre de l'importance.

Tableau no. 1 : Degré de protection de certains produits agricoles par pays (équivalent de pourcentage de 1999-2000, moyenne annuelle)

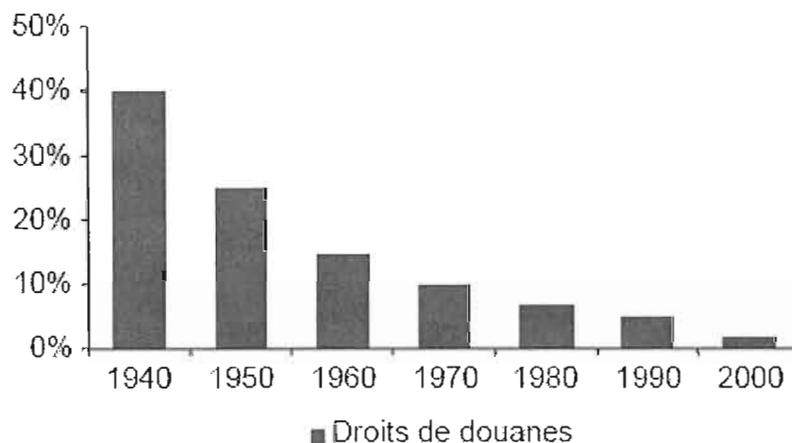
	Japon	UE	Pologne	É.U.	Canada	Mexique	Australie	Moyenne OCDE
Tous les produits agricoles	142	38	14	16	13	16	5	35
Blé	538	15	22	12	1	44	1	16
Riz	631	15	N/A	45	N/A	28	2	391
Oléagineux	83	0	23	26	1	33	0	20
Sucre	107	155	119	123	N/A	91	0	119
Lait	350	79	13	96	115	78	4	86
Bœuf	43	364	-41	0	2	6	0	33
Porc	107	36	11	0	4	14	0	26
Volaille	12	85	35	0	1	-4	0	16
Mais	N/A	24	-18	13	9	47	N/A	16
Autres grains	426	19	18	8	3	17	0	19

Source : Patrick Messerlin<sup>72</sup>

On constate que même à la fin du XXe siècle, plusieurs produits importants font toujours face à des barrières tarifaires extrêmement élevées. Pourtant si on regarde un tableau de l'évolution des tarifs douaniers, on constate qu'ils ont subi une importante baisse :

<sup>72</sup> Patrick A. Messerlin, « Plowing up Subsidies », *Foreign Policy*, No. 133, (November – December 2002), p. 30-31.

Graphique no.1 : Les droits de douane sur la valeur des produits industriels.



Source : APCA, OMC<sup>73</sup>

On constate que la baisse des tarifs douaniers est en cours dans les secteurs industriels, mais pour l'agriculture, c'est toute autre chose. Il faut attendre la conclusion du cycle de l'Uruguay pour obtenir l'application d'objectifs en terme de réduction de l'ordre de 36%<sup>74</sup>. Ensuite, le prix garanti par intervention directe sur le marché intérieur consiste notamment à mettre un prix plancher qui assure aux producteurs que les variations et fluctuations des prix sur les marchés ne viendront pas affecter leur production en n'étant pas en dessous d'un certain prix assuré par l'État qui paie la différence. Ils seront donc subventionnés même s'ils demeurent moins compétitifs.

La subvention à la production consiste simplement à subventionner les agriculteurs pour tel ou telle production afin d'orienter des objectifs de production agricole pour l'État. C'est un moyen assez simple de redistribuer les ressources afin de stimuler une production agricole comme une autre et d'orienter ses objectifs de politique générale. Ces subventions peuvent parfois être extrêmement importantes comme c'est notamment le cas aux États-Unis avec des sommes de près de 25 milliards par année, comme le démontre Riedl<sup>75</sup>. Ce genre

<sup>73</sup> Nathalie Pas, « Les principes de l'accord de Marrakech pour l'agriculture », *Chambres d'agriculture Normandie - Groupe prospective*, (septembre 2002), p. 1.

<sup>74</sup> *Idem*.

<sup>75</sup> Brian M. Riedl, « How Farm Subsidies Harm Taxpayers, Consumer, and Farmers, Too », *The Heritage Foundation, Executive Summary – Backgrounder*, No. 2043, (June 19, 2007), p. 1.

d'intervention peut très certainement affecter la production agricole et du fait même se poser comme un certain pouvoir de régulation.

Les aides aux intrants se présentent également comme une forme de subvention qui sert principalement à permettre aux producteurs d'emprunter ou du moins d'acheter leurs équipements, matériels et divers autres besoins afin de pouvoir démarrer une production agricole. Il peut s'agir de subventionner à l'achat de pesticides ou de semences, par exemple. Pour les aides aux facteurs quasi-fixes, il s'agit généralement d'une aide à l'achat ou à la location de terres qui peuvent se présenter comme un prêt sans intérêt ou une baisse d'imposition à titre d'exemple.

Tous ces mécanismes de régulation permettent à l'État d'orienter ses objectifs de production et de sécurité alimentaire. Ces mécanismes sont de forts pouvoirs de régulation qui influencent plus que considérablement les secteurs agricoles et alimentaires. Ces mécanismes sont toujours utilisés dans le secteur agroalimentaire et dans le domaine industriel. La différence est que dans la période de pré-libéralisation, ils sont beaucoup plus utilisés par l'État et occupe l'essentiel de la régulation des secteurs agricoles et alimentaires. On constate ainsi la prépondérance de l'État dans la modulation et la configuration de ces domaines.

Pourtant, on peut s'étonner d'une telle régulation de la part des États malgré l'adhésion de plusieurs au GATT à cette époque qui est censée sévir en cas de protectionnisme abusif de la part des États. Eck répond à cette affirmation en stipulant que durant cette période : « [...] le GATT n'interdit nullement à ses membres de protéger leur agriculture ».<sup>76</sup> Le rôle de cette organisation internationale en matière de réglementation de l'intervention publique dans le domaine agricole est très réduit à cette période, selon les termes de cet auteur<sup>77</sup>. Ainsi, comme nous le constatons, le GATT n'intervient peu ou pas dans les domaines agricoles et alimentaires, ce qui permet aux États de rester les principaux maîtres d'œuvre et régulateurs de ces domaines.

---

<sup>76</sup> Jean-François Eck. *op. cit.*, p. 57.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 58.

Ainsi, les mécanismes s'offrant à l'État pour réguler son secteur agricole sont nombreux et parfois bien complexes. Comme il a été mentionné un peu plus haut, il existe bien d'autres façons de diviser ou définir les moyens d'intervention de ce dernier. L'OMC s'intéresse également à ces modes d'intervention qu'elle tente, tant bien que mal, d'uniformiser parmi les États. Cette organisation internationale divise les mesures de soutiens internes des États en matière agricole en trois catégories qu'elle nomme boîte (orange, bleue et verte)<sup>78</sup>. Chacune de ces catégories définit le niveau d'acceptation de chacune des politiques des États, c'est-à-dire dans quelle proportion est-ce que certaines mesures de soutiens aux agriculteurs n'affectent pas le marché<sup>79</sup>. Ces divisions restent cependant sujettes à discussion puisque les États visent à faire simplement changer de boîtes leurs mesures au lieu de libéraliser leurs économies<sup>80</sup>. Mais l'étude de ces boîtes n'est pas des plus pertinentes pour notre étude puisqu'elles ne nous renseignent que très peu sur les modes de régulation des domaines agricoles et alimentaires, si ce n'est que de mentionner le fait que les États sont en mesure d'intervenir très fortement sur les secteurs agricoles et alimentaires.

Tous les modes d'intervention décrits plus haut sont adoptés à des degrés divers par tous les États. Comme il a été mentionné un peu plus haut, d'autres mécanismes existent et l'acteur public ne manque pas de créativité lorsque le moment est venu d'intervenir dans les domaines agricoles et alimentaires. Cette réalité est d'autant plus vraie pendant la période de prélibéralisation où l'État est plus enclin à « planifier » étroitement ce secteur et où pratiquement aucun autre acteur ne se pose comme concurrent à ce dernier. Comme nous l'avons mentionné en introduction, les organisations internationales, comme le GATT/OMC, n'ont pratiquement aucun pouvoir et du même coup, n'interviennent pratiquement pas dans ces secteurs.

<sup>78</sup> Jean-Pierre Butault (éd.). *op. cit.*, p. 125.

<sup>79</sup> OMC, « Soutien interne dans l'agriculture : les catégories », 1<sup>er</sup> octobre 2002, [En ligne], [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/agric\\_f/agboxes\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/agboxes_f.htm) (page consultée le 1er avril 2011).

<sup>80</sup> Ce que font entre-autre les États-Unis et l'Union européenne, Coordination Sud - Solidarité Urgence Développement, Bénédicte Hermelin (sous la dir.), « Agriculture: for a regulation of world trade – Placing development at the centre of WTO negotiations on the Agreement on Agriculture », *Recommendations on the occasion of the 6<sup>th</sup> WTO Ministerial Conference – Hong Kong*, (December 2005), p. 25.

L'importance que revêt le secteur agricole et alimentaire pour l'État à cette période relève de plusieurs facteurs économiques, sociaux et politiques. Selon Eck l'importance du secteur agricole tient du caractère vital pour les populations, de même que du poids des agriculteurs dans les équilibres sociaux et politiques.<sup>81</sup> Économiquement parlant, l'État tire une part importante de ses revenus par la taxation du secteur agricole, de même que les divers tarifs douaniers qu'il impose aux acteurs voulant pénétrer le marché national. De cette façon, il s'assure un revenu, en plus d'une redistribution de ceux-ci selon son bon vouloir, ce qui lui permet d'orienter ses objectifs de politique généraux. Au niveau social, la multifonctionnalité de l'agriculture<sup>82</sup> s'inscrit comme un procédé permettant de justifier l'intervention de l'État afin de remplir différents intérêts et objectifs à l'extérieur de la rentabilité économique, comme l'occupation des régions et du territoire de manière générale<sup>83</sup>, à titre d'exemple. En libéralisant le secteur agricole, il devient difficile pour les États de soutenir les secteurs d'activités des régions et ces politiques deviennent un coût supplémentaire pour ces derniers. Au niveau politique, celui-ci rejoint les objectifs économiques dans le sens où les revenus agricoles, redistribués par l'État selon son bon vouloir, se présentent comme un outil lui permettant d'atteindre ses objectifs en matière d'agriculture et d'alimentation.

L'agriculture se présente donc comme un outil pour les États, puisqu'il est une source de revenue importante et un moyen d'atteindre des buts politiques, économiques et sociaux. Ainsi, Eck mentionne à titre d'exemple que : « L'importance du secteur [agricole], son caractère proprement vital pour les populations, le poids des agriculteurs dans les équilibres sociaux et politiques expliquent la permanence de cette intervention, même au temps du libéralisme triomphant »<sup>84</sup>. Il va de soi que l'État est réticent à libéraliser ce secteur puisqu'il

<sup>81</sup> Jean-François Eck, *op. cit.*, p. 56.

<sup>82</sup> La multifonctionnalité de l'agriculture stipule que des externalités positives et négatives d'un secteur, en l'occurrence l'agriculture peut causer distorsion sur le marché, mais qu'ils sont du même coup, acceptables puisqu'ils remplissent d'autres fonctions plus ou moins visibles. Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), « La multifonctionnalité dans l'agriculture : quel rôle pour le secteur privé? », *les éditions OCDE*, (2005), 148 p.

<sup>83</sup> C'est d'ailleurs un problème qui se pose pour De Frahan avec la libéralisation du secteur agricole. Même si cet auteur croit que la libéralisation n'est pas nécessairement mauvaise pour les agriculteurs, elle causera néanmoins une cessation pour plusieurs exploitants agricoles, ce qui place le développement économique des régions rurales en arrière plan. Bruno H. De Frahan, « Les enjeux de la libéralisation mondiale de l'agriculture », *Politique étrangère*, vol. 58, no. 2, (1993), p. 315.

<sup>84</sup> Jean-François Eck, *op. cit.*, p. 56.

en retire d'énormes bénéfices sur tous les points et qu'il exerce un fort pouvoir de régulation. Même si nous nous intéressons présentement à la période pré-libérale, encore aujourd'hui, comme ce fut le cas à la réunion de mars 1998 entre les ministres de l'Agriculture des pays de l'OCDE, le secteur agricole revêt toujours une importance primordiale, non pas seulement au niveau économique, mais également au niveau politique, social et environnemental. On peut lire dans un document de l'OCDE publié à cet effet que :

Les ministres [membres des pays de l'OCDE] ont [...] affirmé que les politiques agroalimentaires devront renforcer les complémentarités intrinsèques entre les objectifs communs et s'assurer que les préoccupations en termes de sécurité des aliments, de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de viabilité des zones rurales sont traitées de manière efficiente en termes de coûts, pour maximiser les profits et éviter que la production et les échanges ne soient faussés.<sup>85</sup>

Cette citation met en évidence l'importance non pas exclusivement économique du secteur agroalimentaire mondiale. Les problématiques qui s'ajoutent à l'agriculture sont nombreuses et les externalités de ce secteur, qu'elles soient positives ou non, restent d'une grande importance pour les États puisqu'elles répondent à des objectifs politiques et sociaux. Ceci explique pourquoi certains acteurs restent plus réticents à une libéralisation des échanges puisqu'ils y voient une perte d'influence qui accompagnerait celle-ci. En libéralisant ce secteur, il y a une certaine perte d'influence de ces acteurs au profit de nouveaux et multiples acteurs.

Malgré l'importance que revêtent les secteurs agricoles et alimentaires pendant les années 1960 et 1970, une libéralisation s'est bel et bien opérée par la suite. Ce faisant, on peut se poser la question à savoir quels acteurs ont été actifs et ont poussé dans le sens de cette libéralisation à cette époque, de même qu'à travers le temps et pourquoi celle-ci s'est manifestée jusque dans un secteur où l'État est des plus présent. Plusieurs autres raisons justifient la forte intervention de l'État dans ce domaine, mais somme toute, pour ce dernier, l'agriculture est un moyen d'orienter l'économie et en le règlementant, celui-ci est à même de gérer les entrées et les sorties de capitaux vers ses propres intérêts.

---

<sup>85</sup> OCDE, « Multifonctionnalité : conséquences pour l'action publique », *les éditions OCDE*, (2003), p. 8.

Comme il sera constaté plus loin, les mesures étudiées ne sont pas exclusives à la période décrite ci-dessus. Elles sont cependant beaucoup plus présentes et parfois quasi exclusivement du ressort du domaine public avant la libéralisation des années 1980. Ces mesures qu'on pourrait qualifier de «traditionnelles» sont celles qui exercent la principale influence dans la régulation des secteurs agricoles et alimentaires durant cette période. Elles sont les mesures qui configurent et modulent ces secteurs et en tant que modes d'interventions de l'État, elles sont que très peu discutées dans les négociations multilatérales du GATT à l'époque, car les États ne sont pas prêts à délaissier leur influence dans ces domaines.

Voyons à présent les autres acteurs impliqués dans les domaines agricoles et alimentaires, de même que les autres moyens utilisés par les États afin d'exercer un contrôle encore plus aigu dans ces domaines. Malgré le nombre important de mécanismes de régulation entre les mains des États, certains éléments moins techniques qui apparaissent plus secondaires sont également une bonne manière pour ces derniers d'exercer, ou du moins de justifier, une régulation plus effective et plus importante des secteurs agricoles et alimentaires. À ce titre, le concept de sécurité alimentaire est un bon exemple et fait partie d'une stratégie des plus importantes pour les États afin de justifier leur intervention dans ces domaines.

### 2.1.2 La sécurité alimentaire et l'État

La sécurité alimentaire est un concept qui provoque beaucoup de débats dans la littérature<sup>86</sup>. Il a été mentionné un peu plus haut que la sécurité alimentaire peut être divisée en deux domaines généraux, c'est-à-dire l'approvisionnement alimentaire et la qualité des aliments à proprement parler ou l'innocuité alimentaire. La sécurité alimentaire se mesure également à plusieurs niveaux, famille, local, national, mondial, etc<sup>87</sup>. Peu importe la

<sup>86</sup> Smith *et al.*, cité dans Simon Maxwell « Food security: a post-modern perspective », *Food Policy*, Vol. 21, No. 2, (1996), p. 155.

<sup>87</sup> Mehmet Arda, *op. cit.*, p. 1. et Daniel G. Maxwell, « Measuring food insecurity: the frequency and severity of coping strategies », *International Food Policy Research Institute - Discussion Paper*, No. 8, (December 1995), p. 1.

définition qui lui est donnée, l'important pour cette étude est de ramener ce concept à une définition englobant la majorité des éléments que nous considérons importants pour ce travail. Ainsi, pour cette section qui traite de la période de pré-libéralisation, nous parlons de sécurité alimentaire au niveau de l'État qui englobe autant l'approvisionnement alimentaire, la disponibilité alimentaire, que la qualité des aliments ou l'utilisation qui en est faite (sanitaires, phytosanitaires, etc.)<sup>88</sup>. À cette période, c'est principalement et quasi exclusivement l'acteur public qui assure la sécurité alimentaire de l'ensemble de sa population. Il s'approprie le concept en étant garant de celle-ci à l'intérieur de ses frontières. Ainsi, en étant très impliqué dans les domaines agricoles et alimentaires à la fois, à travers les divers mécanismes de régulation énumérés un peu plus haut, l'État contrôle, dans une certaine mesure, l'approvisionnement agricole à l'intérieur de ses frontières. Il n'est pas nécessairement le seul acteur puisque plusieurs firmes transnationales s'occupent de la production et œuvrent à l'étranger, mais l'État est l'acteur central.

Les objectifs visés par ce dernier vont vers une autonomie toujours plus grande en matière agricole et alimentaire. La poursuite des objectifs de sécurité alimentaire va dans le sens d'une plus grande indépendance alimentaire afin d'éviter d'être dépendant de l'extérieur en terme d'agriculture et d'alimentation, un secteur beaucoup trop fragile et risqué à leurs yeux. Ces deux points semblent beaucoup trop délicats à cette époque pour libéraliser des secteurs aussi essentiels pour l'ensemble des États et des individus qui le constituent. On parle alors de souveraineté alimentaire. La sécurité alimentaire passe par une indépendance alimentaire. Le concept de souveraineté alimentaire est mis de l'avant comme :

[...] un droit international qui laisse la possibilité aux pays ou aux groupes de pays de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur les populations d'autres pays [...].<sup>89</sup>

---

<sup>88</sup> United States Department of Agriculture cité dans Peter Timmer, « The macro dimensions of food security: economic growth, equitable distribution, and food price stability », *Food Policy*, No. 25, (2000), p. 285.

<sup>89</sup> Coordination Européenne Via Campesina, « Souveraineté alimentaire », [En ligne], <http://www.eurovia.org/spip.php?inot38>, (page consultée le 1<sup>er</sup> mai 2011).

Malgré le fait que cette définition soit assez récente, elle est applicable à la période de pré-libéralisation. Ajoutons que la souveraineté alimentaire permet une plus grande indépendance alimentaire de manière générale.

De la même manière que les divers mécanismes de régulation dont dispose l'État en matière agricole, la sécurité alimentaire se présente également comme une forme de régulation des secteurs agricoles et alimentaires. Elle est au minimum une justification de l'intervention des États sur les marchés domestiques. Cette réalité est d'autant plus vérifiée pendant la période de pré-libéralisation où le concept de sécurité alimentaire semble directement relié au rôle de l'État par rapport à l'alimentation de sa propre population. Le concept a évolué avec le temps, mais malgré le nombre important de définitions<sup>90</sup> de celui-ci, il reste néanmoins un élément utile dans la compréhension de l'évolution du rôle de l'État dans les secteurs agricoles et alimentaires.

Pour l'État, il s'agit à tout prix d'éviter de devoir dépendre de l'extérieur, c'est-à-dire des autres États, pour assurer sa sécurité alimentaire, donc son approvisionnement alimentaire. C'est un enjeu politique trop délicat que de remettre entre les mains d'un autre acteur une ressource aussi primordiale. En ces années de prélibéralisation, la compétition venant de l'extérieur est très faible et le marché national des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation est rempli de distorsions, principalement à cause de l'État qui le module et l'organise en subventionnant celui-ci et en posant notamment des barrières à l'entrée des importations agricoles, comme nous avons pu le constater plus haut. Sa présence et son influence à l'intérieur de ces secteurs est omniprésente et les moyens mis à sa disposition pour s'assurer une planification et une régulation effective de ces secteurs sont des plus nombreux et effectifs.

Il sera constaté plus loin que le concept de sécurité alimentaire tend à évoluer dans le temps notamment dans un contexte de libéralisation des secteurs agricoles et alimentaires, ayant pour conséquence une organisation sectorielle s'appuyant sur de nouveaux acteurs toujours plus nombreux. Un autre constat est que le concept de sécurité alimentaire semble

---

<sup>90</sup> Smith *et. al.*, cité dans Simon Maxwell, *op. cit.*, p. 155.

changer de niveau et tend de moins en moins être l'exclusivité de l'État. De cette manière, des changements profonds secouent les domaines agricoles et alimentaires. Une transformation importante du concept de sécurité alimentaire, traditionnellement et principalement assurée par l'État, évolue et se modifie pour devenir un concept orienté vers une surveillance par plusieurs acteurs et régulée par plusieurs domaines. Tous ces changements font en sorte que le concept lui-même change et que désormais la sécurité alimentaire, instrumentalisée par de nouveaux acteurs, sert de nouveaux intérêts<sup>91</sup>, ce qui le modifie du même coup et implique des changements tout aussi importants pour le rôle de l'État<sup>92</sup>.

## 2.2 Les autres acteurs – le secteur privé

La littérature fait peu état du secteur privé dans les domaines agricoles et alimentaires pendant la période de prélibéralisation. Pourtant, le secteur privé est bel et bien présent, mais son rôle reste de second plan par rapport à la place prédominante des États dans les domaines agricoles et alimentaires. Cependant, les réalités du secteur privé sont différentes d'un État à l'autre. À titre d'exemple, pendant la guerre froide, les pays sous l'influence soviétique, optèrent pour une quasi éradication du secteur privé. Pourtant, sans entrer dans une étude poussée du secteur privé en agriculture et en alimentation, notons qu'il est toutefois présent, comme l'explique un document de la CNUCED. En fait, on peut même remonter jusqu'au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle lorsqu'il est question de son implication en termes d'investissements à l'étranger et même jusqu'à la période coloniale européenne en Afrique<sup>93</sup>. Après la Seconde Guerre mondiale, le secteur évolue doucement et subit une industrialisation soutenue par les politiques publiques<sup>94</sup>. Par contre, dès les années 1960, le secteur privé en agriculture subit

---

<sup>92</sup> Dans le chapitre 3, nous verrons qu'avec la présence importante des FMN de l'agroalimentaire, l'État doit se réajuster et n'est plus à même d'être le seul acteur capable d'assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur de ses frontières.

<sup>93</sup> CNUCED – ONU, « World Investment Report – Transnational Corporations, Agricultural Production and Development » New York : *United Nations Publications*, 2009, p. 105, [En ligne], [http://www.unctad.org/en/docs/wir2009\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/wir2009_en.pdf)

<sup>94</sup> *Idem.*

une forte nationalisation, ce qui ralentit sa croissance<sup>95</sup>. Le secteur privé est donc bien présent et les FMN dans le domaine agricole le sont tout autant. Cependant, lorsque vient le temps, l'État procède à des nationalisations ou exerce un fort contrôle sur les entreprises de ce secteur.

Au niveau international, le secteur privé se regroupe au sein de forums et de groupes pour exercer de la pression sur les États et les instances internationales. Des groupes de lobbyistes font surface, mais à cette période, ils n'ont que très peu d'influences sur les modalités de l'organisation des secteurs agricoles et alimentaires. Ils émanent principalement et quasi exclusivement des pays développés, c'est-à-dire des États-Unis et de l'Union européenne. Ils ne sont qu'un petit nombre à exercer une certaine influence. C'est donc un rôle de second plan pour ce secteur. Cela étant dit, il y a tout de même plusieurs compagnies privées qui réussissent à s'imposer et à devenir des plus importantes. En fait, les stratégies des firmes à cette époque sont de types fusion/acquisition, de manière à prendre de l'importance, ce que mentionne Tozanli<sup>96</sup>. De son côté, comme nous le suggère Susan Strange, la structure internationale change peu à peu à partir des années 1970 et ce changement implique une redéfinition des rapports entre les divers acteurs<sup>97</sup>. La nouvelle diplomatie qui s'installe laisse place aux acteurs privés qui tendent à se regrouper ensemble et à faire pression sur les acteurs publics et sur le système international, notamment à l'intérieur des diverses organisations et instances internationales. Cette modification est une évolution qui se fait sentir dès les années 1970, et ce, même si les secteurs agricoles et alimentaires restent encore très peu libéralisés. Il s'agit, en quelque sorte, de la mise en place de nouveaux pouvoirs futurs que sont les firmes multinationales de l'agroalimentaire. Encore une fois, il ne s'agit pas de la règle, mais bien de quelques cas à travers le système agricole et le système alimentaire.

En s'intéressant à la littérature sur le secteur privé en matière agricole et alimentaire à cette période, on se rend compte que le privé n'occupe pas une place des plus importantes

---

<sup>95</sup> *Idem.*

<sup>96</sup> Selma Tozanli, « L'évolution des structures des groupes agro-industriels multinationaux », *Économie rurale*, no. 231, (janvier-février 1996), p. 29-38.

<sup>97</sup> Susan Strange, « States, firms and diplomacy », *op. cit.*, p. 1.

dans l'analyse. Il est néanmoins en pleine mutation et prépare, en quelque sorte, son arrivée en tant qu'acteur important dans la régulation du futur domaine agroalimentaire mondial créé avec la libéralisation des années 1980. C'est l'État qui retient pratiquement toute l'attention dans la littérature sur le sujet à cette époque et il semble se présenter comme l'acteur central de l'ensemble de la régulation des domaines agricoles et alimentaires. Il n'est pas unique, mais son rôle est central dans la *planification* de ces secteurs.

### 2.3 L'agriculture et l'alimentation au niveau international

Au niveau international, les États sont peu nombreux dans les négociations pour la libéralisation des échanges, comme en témoigne le nombre de pays participants aux négociations multilatérales sur la libéralisation à l'OMC<sup>98</sup>. Ces négociations ne sont que très peu avancées au niveau de la libéralisation des échanges. Comme nous l'avons mentionné un peu plus haut, à cette époque, le GATT n'exerce pas un très grand pouvoir de régulation et les États n'ont pratiquement pas d'obligations à respecter en matière d'agriculture. D'un point de vue général, c'est la réalité globale de l'économie internationale qui s'applique à l'ensemble des secteurs économiques, c'est-à-dire une ouverture timide des économies et des marchés à la concurrence extérieure.

Pour ce qui est des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, ceux-ci ne subissent pas autant la pression de la libéralisation que les autres secteurs qui ont déjà commencé à se mondialiser peu à peu. L'agriculture semble difficilement pénétrable étant donné la présence très forte des États. Ainsi, ce secteur reste en marge de plusieurs négociations et traités internationaux. Sa libéralisation et son statut restent un point de négociation qui se discute et se négocie à des rencontres et sommets précis. Comme il a été constaté un peu plus haut, l'État attache beaucoup d'importance à l'agriculture et il n'y a pratiquement aucun autre acteur susceptible de lui faire compétition dans ce domaine. Il fixe les règles du commerce (qui est principalement national), par l'imposition de quotas et bien d'autres moyens, il fixe

<sup>98</sup> Voir tableau dans OMC, « Comprendre l'OMC : éléments essentiels – Les années GATT : de la Havane à Marrakech », [En ligne], [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/fact4\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact4_f.htm) (page consultée le 10 janvier 2011).

les standards qui sont principalement publics et au niveau de l'État. Bref, il est l'acteur central qui organise et qui module l'essentiel du secteur agricole et dans une moindre mesure du secteur alimentaire.

De plus, certaines organisations ont comme mandat de chapeauter les États dans leur atteinte à la sécurité alimentaire. C'est notamment le cas de la FAO qui joue un rôle au côté des États en tentant de mettre de l'avant des normes au niveau de la certification, toujours dans le but de s'assurer d'une sécurité alimentaire à l'intérieur des États. Par contre, comme il a été mentionné en introduction, son rôle reste des plus minimes et cette organisation internationale n'intervient que très peu à l'intérieur des États. Malgré son ambition d'assurer une sécurité alimentaire de l'ensemble de la population mondiale, les résultats sont très peu concluants et cette organisation n'a que très peu d'influence et de pouvoir effectif. Elle est dépendante du rôle des États et de l'intérêt que portent certains à cette organisation.

En dehors de la FAO à proprement parler, des instances sont créées, comme c'est le cas du Codex alimentaire conjointement dirigé par la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dès 1963<sup>99</sup>. D'autres forums, regroupements et organisations sont également créés, mais leur influence est pour le moins limitée et ce sont principalement les États qui y sont membres et qui ont un pouvoir exécutif en la matière. Il y a certes d'autres acteurs qui sont impliqués dans les domaines agricoles et alimentaires. Ils sont nombreux, à plusieurs niveaux, mais restent principalement locaux ou nationaux et sont subordonnés aux décisions et à l'organisation que fait l'État des secteurs agricoles et alimentaires.

#### **2.4 Les limites d'une étude du système agroalimentaire**

L'étude de cette période pré-libérale évoque un bilan un tant soit peu général de la situation agricole et alimentaire au niveau mondial. Il est constaté que pendant ces années, soit avant les années 1970, l'agriculture et l'alimentation sont pris comme deux secteurs distincts, mais dont les principaux acteurs s'y rattachant sont principalement les États,

---

<sup>99</sup> Codex Alimentarius (FAO/OMS), « Normes alimentaires », [En ligne], [http://www.codexalimentarius.net/web/index\\_fr.jsp#](http://www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp#) (page consultée le 12 janvier 2011).

quoiqu'au niveau de la production, certaines grandes firmes y sont rattachées. En fait, ce que montre ce chapitre, c'est la présence centralisatrice des États dans ces domaines à cette période. En fait, considérés comme stratégiques par ces derniers, ils s'approprient l'essentiel de la régulation en agriculture et en alimentation et veulent s'assurer un contrôle des plus importants sur ceux-ci. Les moyens mis à leurs dispositions sont nombreux et ils ont la possibilité d'intervenir dans ces secteurs comme bon leur semble. Que ce soit au niveau des subventions à la production, des barrières protectionnistes à l'importation, l'État est capable de moduler et d'organiser ces secteurs selon ses objectifs. Cette réalité n'exclue pas la présence de groupes privés importants. Bien au contraire, certains d'entre-eux sont des plus importants en s'occupant principalement de la production alimentaire à l'étranger surtout. Outre ce secteur privé, l'État, en plus des divers mécanismes de régulation énumérés ci-haut, exploite également le concept de sécurité alimentaire afin de s'assurer une certaine *planification* de ces secteurs à l'intérieur de ses frontières. La sécurité alimentaire lui permet de justifier son intervention et son aspect central dans la régulation de ces secteurs. Ce n'est qu'un élément de régulation de plus.

Il a été démontré que d'autres acteurs sont également présents dans ces secteurs, comme le secteur privé de même que certaines organisations internationales. Pourtant, ce que nous dit la littérature à ce sujet, c'est que le pouvoir de ces derniers est limité ou, dans une certaine mesure, subordonné à l'État qui garde le dernier mot en matière de régulation agricole et alimentaire. Du moins pour ces secteurs, peu de place est laissée au secteur privé, si ce n'est qu'au niveau de la production. Il reste encadré par l'État. Ce dernier, de même que les autres acteurs sont soit subordonnés à l'État ou tout simplement oubliés ou ignorés, comme le démontre la place de la FAO dans ces secteurs<sup>100</sup>. Bien que certains acteurs privés ou certains forums comme le Codex alimentaire semblent prendre de l'importance, à cette période, leur influence est, à toute fin pratique, limitée par la prépondérance de l'État. Pourtant, ces forums se développent et se préparent à devenir d'importants forums de régulation dans les années à venir.

<sup>100</sup> À travers notre revue de la littérature, nous avons constaté que la FAO n'est même pas considérée par celle-ci comme une organisation ayant la moindre influence sur la régulation des secteurs agricoles et alimentaires.

Les systèmes agricoles et alimentaires que nous décrivons et qui s'apparentent aux années précédant la vague de libéralisation témoignent d'une tendance des plus générales observée au niveau mondial. Cette réalité ne s'applique certainement pas à tous les États et à tous les acteurs présentés plus haut, mais montre néanmoins une réalité et une évolution générale des systèmes agricoles et alimentaires au niveau mondial, qui est principalement concentrée autour de l'acteur étatique. Ce faisant, il va de soi que nous cherchons ici une tendance générale des secteurs agricoles et alimentaires. Pris un à un, les exemples qui peuvent contredire nos constats présentés ci-dessus sont nombreux et très probablement justes. Ainsi, la situation dans les pays développés n'est pas la même que dans certains pays en développement. Les quelques firmes multinationales privées œuvrant au niveau de la production alimentaire sont principalement du ressort des pays développés. Cependant, nous persistons à croire qu'un tel travail est tout à fait pertinent pour acquérir une meilleure compréhension des enjeux de ces secteurs dans leur ensemble, c'est-à-dire au niveau mondial.

Malgré les limites de ce travail, nous pensons qu'il est pertinent et intéressant de se questionner sur l'évolution de ces systèmes à un niveau mondial et de revoir du même coup, le rôle de l'État au fil du temps. Le but de ce chapitre est de se servir de celui-ci à titre de référence pour être à même de démontrer, par la suite, l'évolution et la transformation qui s'opèrent dans ces domaines agricoles et alimentaires avec la libéralisation des années 1980-1990. Comme nous le verrons un peu plus loin, il y a une convergence des branches de l'agriculture et de l'alimentation pour former un système agroalimentaire désormais mondial et intégré, en plus de devenir complexe dans son ensemble. C'est ce qui sera principalement étudié dans le troisième chapitre. Avant de tomber dans une étude du système agroalimentaire contemporain, nous croyons nécessaire de montrer rapidement la dérèglementation qui s'est produite en matière agricole et alimentaire durant les années 1980, de même que les transformations du rôle de l'État à cette période.

## 2.5 Déréglementation et acteurs impliqués

Depuis le début de ce travail, nous avons insisté sur la régulation des secteurs agricoles et alimentaires. S'il y a un terme qui peut être utilisé pour caractériser l'emprise de l'État sur ces secteurs, c'est bien la réglementation. Étant le seul acteur à pouvoir exercer une régulation effective de ces domaines, il est en mesure de fixer ses propres règles puisque pratiquement aucun autre acteur n'est en mesure de lui faire concurrence dans l'application des règles du jeu dans les domaines agricoles et alimentaires.

Or, le rôle prépondérant de l'État en matière de réglementation dans les secteurs agricoles et alimentaires des années 1960 et 1970 cède de plus en plus le pas à un recul de ce dernier en la matière. Les pressions indues de la libéralisation dans plusieurs secteurs convergent également vers l'agriculture et l'alimentation qui subissent une très forte pression pour se libéraliser au même degré que le reste de l'économie. Du même coup, les développements techniques et technologiques de la révolution verte qui ne cessent de se développer et de s'améliorer depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale créent inévitablement une hausse importante de l'offre alimentaire sur les marchés autant intérieurs qu'extérieurs qui s'accompagne, ni plus ni moins que d'une baisse majeure du prix des denrées de bases sur les marchés. S'ensuit ainsi une crise sur les marchés internationaux qui obligeront les États à changer de politique et de se moderniser afin d'être plus rentables sur ces derniers. Les politiques protectionnistes et l'encouragement à la production nationale, couplés avec les pressions indues de la libéralisation ont mené à une situation de surproduction où l'État est contraint de déréglementer ces secteurs afin de devenir plus compétitif sur les marchés. C'est ce qui se produit dès les années 1980 où on assiste à un recul de l'État dans ces domaines, remettant de plus en plus ses objectifs agricoles et alimentaires aux mains de nouveaux acteurs, principalement privés.

Le privé se présente alors comme une alternative afin de répondre à la crise conjoncturelle agricole et alimentaire qui se présente au niveau mondial. Peu à peu, l'acteur public cède de ses pouvoirs et de ses prérogatives en laissant le secteur privé pénétrer ce marché qui avait été pendant si longtemps une prérogative de l'État. Cette libéralisation n'est

pas l'œuvre de tous les États, mais de ceux se présentant comme plus compétitifs. Ce sont eux qui ont poussé en faveur d'une plus forte libéralisation des échanges puisqu'ils souhaitent écouler leurs excédents alimentaires<sup>101</sup>. Ce sont principalement les États-Unis et quelques pays développés et en développement, qui souhaitent exporter leurs surplus qui poussent pour cette libéralisation et cette dérèglementation des marchés.

Les acteurs favorables et défendant les principes relatifs à la libéralisation des échanges ont évolué au fil du temps. Durant les années 1970, c'est principalement l'œuvre des États développés tels le Canada, les États-Unis et la Communauté Économique Européenne à titre d'exemple. L'intérêt de ces États est de vendre leurs surplus alimentaires à l'extérieur; ces surplus issus des politiques de subvention à l'intérieur des frontières. Ceci débute avec la CEE qui subventionne les exportations pour évacuer ses excédents résultats de l'inefficacité des mesures restrictives à la production<sup>102</sup>. Rapidement, plusieurs pays traditionnellement exportateurs perdent des parts de marché et les États-Unis, de même que le Canada dans une moindre mesure, décident de concurrencer la CEE en subventionnant les exportations<sup>103</sup>. Se livre ainsi une chaude lutte entre la CEE d'un côté et les États-Unis de l'autre où les autres États ne sont pas capables de concurrencer ces grandes économies et où ces deux géants gaspillent des sommes des plus importantes<sup>104</sup> pour une concurrence des plus déloyales et où tout le monde, tous les États y perdent.

## 2.6 La libéralisation économique des années 1970-1980

La libéralisation des années 1970 et du début des années 1980, initiée sous l'impulsion des États-Unis, a considérablement changé la structure de l'économie internationale<sup>105</sup> y compris celle des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation<sup>106</sup>, et ce, à

<sup>101</sup> Nous traiterons de ce point dans les pages suivantes.

<sup>102</sup> Bruno H. De Frahan, *op. cit.*, p. 312.

<sup>103</sup> *Idem.*

<sup>104</sup> *Idem.*

<sup>105</sup> C'est ce que constate une étude de la FAO. Dans FAO – Nikos Alexandratos (sous la dir.). *L'Agriculture mondiale : Horizon 2000 – étude de la FAO*. Coll. «économie agricole & agro-alimentaire», Paris : Économica, 1989, p. 52.

<sup>106</sup> Bien qu'au niveau des négociations multilatérales il faille attendre la conclusion du cycle de l'Uruguay pour que des mesures concrètes soient prises en agriculture, il va sans dire que la

tous les niveaux<sup>107</sup>. La modification qui s'est produite n'est ni plus ni moins qu'une accélération dans le processus de libéralisation économique qui commence entre autres avec l'abandon unilatéral par les États-Unis, du système de taux change fixe en 1971<sup>108</sup>. Ce geste spontané et inattendu de la part des autorités américaines est le début d'une série de mesures néolibérales des économies qui s'accéléreront sous la présidence de Ronald Reagan aux États-Unis, de pair avec celle de Margareth Thatcher au Royaume-Uni<sup>109</sup> dès le début des années 1980<sup>110</sup>. Ces mesures auront des répercussions immédiates sur l'économie internationale qui se mondialisera peu à peu<sup>111</sup>. Outre ces nouvelles mesures instaurées, c'est l'idéologie néolibérale elle-même qui est prépondérante à cette période de même que l'idéologie libérale d'une certaine manière<sup>112</sup>, autant au niveau des discours des élites politiques occidentaux (des principaux groupes défendant la libéralisation) que des organisations internationales comme le GATT à cette époque. Les idées relatives à la libéralisation du marché remettent à l'avant-scène des auteurs comme Smith et Ricardo, en plus d'introduire de nouvelles approches économiques comme celles d'Hayek et de Friedman.

Au niveau des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation à proprement parler, la principale transformation n'est pas *de facto* dès le début des années 1970 avec les premières réformes libérales, mais elle est progressive dans l'ensemble du secteur, et ce, jusque dans les années 1990 où les changements deviennent plus significatifs<sup>113</sup>, comme l'illustre

---

libéralisation a tout de même un important effet sur le secteur de l'agriculture et de l'alimentation dès la fin de la décennie 1970.

<sup>107</sup> Autant au niveau local, national régional, international et mondial.

<sup>108</sup> Barry Eichengreen et Peter B. Kenen, « L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama » *Économie internationale*, no. 59, (printemps 1994), p. 37.

<sup>109</sup> Dixon mentionne que c'est surtout sous la présidence de Reagan et Thatcher que les idées et les mesures néolibérales se sont propagés. Dans Keith Dixon. *op. cit.*, p. 12.

<sup>110</sup> Louis Gill. *Le néolibéralisme. op. cit.*, p. 7.

<sup>111</sup> Nous aurons la chance d'élaborer plus en profondeur cette période de libéralisation dans le troisième chapitre.

<sup>112</sup> Chavagneux croit que les années 1980 – 1990 ont été dominées par une vision libérale du monde. Cité dans Christian Chavagneux, « Peut-on maîtriser la mondialisation? Une introduction aux approches d'économie politique internationale », dans *Économies et Sociétés*, Série P, no. 4, (1998), p. 64.

<sup>113</sup> Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les principaux changements dans le domaine agroalimentaire se réalisent dans les années 1990. C'est le cas de Jean L. Rastoin., « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *op. cit.*, p. 44-46.

notamment l'Accord sur l'agriculture (AA) issue des négociations multilatérales du cycle de l'Uruguay. C'est d'ailleurs un point important que soulève Henri Regnault qui mentionne que : « [...] l'agriculture est longtemps restée en marge des négociations commerciales internationales et n'est véritablement entrée dans leur [les États] champ qu'avec l'*Uruguay Round* du GATT, conclu fin 1993 »<sup>114</sup>. Cette date importante n'est pas le début des changements dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, mais reste néanmoins un point tournant puisque ces secteurs sont désormais intégrés, à un certain niveau<sup>115</sup>, dans les négociations internationales relatives à la libéralisation du commerce au même titre que les autres pans des économies.

Cependant, la restructuration des économies nationales enclenchée dès la fin des années 1970 a déjà donné la ligne à suivre pour les domaines agricoles et alimentaires. On remarque dans le tableau ci-dessous la part croissante des échanges commerciaux par rapport au produit intérieur brut des États.

---

<sup>114</sup> Henri Regnault, *op. cit.*, p. 18.

<sup>115</sup> Ce n'est pas une libéralisation complète, mais partielle. Il s'agit pourtant d'un pas important vers la libéralisation de ce secteur.

Tableau no. 2 : Degré d'ouverture des économies de 1960 à 1995 – Les échanges commerciaux en pourcentage du PIB.

Importations + exportations en % du PIB	1960	1970	1980	1985	1990	1995
États à revenus élevés	23.7	27.1	38.3	37.3	36.4	39.8
États à revenus moyens	N/A	N/A	48.7	N/A	47.2	55.9
États à faibles revenus	17.1	13.9	23.5	26.2	31.9	42.9
Asie de l'Est et pacifique	20.1	18.6	31.9	35.7	44.4	58.3
Amérique latine et Caraïbes	25.8	23.4	32.5	30.8	31.1	35.6
Afrique subsaharienne	47.4	44.3	59.5	51.0	53.2	56.1
Chine	9.3	5.2	12.9	24.0	26.9	40.4
Inde	12.5	8.2	16.6	15.0	18.3	27.7
Monde	24.5	27.1	38.7	37.1	37.9	42.5

Source : World Development Indicators, 1998.

Force est de constater que les économies nationales se libèrent progressivement et beaucoup plus rapidement entre les années 1970 et 1980. À cet effet, comme le mentionne Bertrand *et al.*, c'est pendant les années 1980 que le secteur de l'agroalimentaire : « [...] est entrée dans une phase de restructuration mondiale »<sup>116</sup>. C'est-à-dire que ce secteur s'est principalement libéralisé pendant ces années. De cette manière, l'accord sur l'agriculture conclu lors de ces négociations est le premier de ce genre et de cette importance à voir le jour et à intégrer les secteurs agricoles et alimentaires, en plus de contraindre, dans une certaine mesure, les États à s'engager à adopter des mesures afin de réduire leur support et leur intervention de manière généralisée dans ces domaines. Ce faisant, cette accélération de la libéralisation des économies nationales dès la fin des années 1970 justifie notre intérêt à étudier les transformations qui se sont produites en lien avec les secteurs agricoles et alimentaires.

<sup>116</sup> Jean-P. Bertrand *et al.* *Le Pouvoir alimentaire mondial en question*. Coll. «cyclope», Paris : Economica, 1997, p. 34.

Sachant que faire une étude des systèmes agricoles et alimentaires dans l'ensemble est déjà un travail exhaustif et tenant pour acquis qu'il y ait une différence profonde dans la situation des échanges et du commerce entre les divers produits agricoles et denrées alimentaires dans le monde, il n'est pas souhaitable de tomber dans un débat sans fin sur la datation de la période de libéralisation de tel ou tel produits à l'intérieur même de ces secteurs. De cette façon, l'analyse de la période pré-libérale se réfère grosso modo aux années 1960 et au début des années 1970 comme mentionné ci-dessus. Il sera constaté, à l'intérieur de cette période, que l'État est l'acteur principal et qu'il est celui qui exerce le plus d'influence sur ces deux secteurs. Du même coup, cet acteur exerce un pouvoir de régulation quasi exclusif de ces secteurs à l'intérieur de ses propres frontières. L'État sera un élément constant de notre analyse et nous reviendrons systématiquement sur le rôle de celui-ci à travers le temps et sur son influence à proprement parler dans l'économie générale, de même que dans les secteurs agricoles et alimentaires.

Un point important à soulever pour l'analyse des années 1960 et du début des années 1970, bien que ce ne soit pas le sujet central de ce travail, est la division entre Occident et pays communiste à cette époque, ce qui a pour effet de créer une grande différence dans l'analyse des divers systèmes agricoles et alimentaires pendant la période de pré-libéralisation, de même que du rôle de l'État. Ainsi, les changements que nous observerons et qui s'opèrent dans les pays de l'ouest pendant les années 1980 n'auront d'effet pour les pays de l'Est qu'au début des années 1990. De cette manière, d'importantes différences persistent entre l'Ouest et l'Est. Par exemple, le fait que les pays sous l'influence soviétique se caractérisent comme ayant un monopole de l'État sur pratiquement tous les domaines y compris agricole et alimentaire. Cette présence accrue de cet acteur est probablement démesurée par rapport au reste des économies nationales dans la zone d'influence occidentale. Néanmoins, cette réalité cadre bien avec cette période pré-libérale où nous assistons à une présence et un pouvoir d'intervention très important de l'État sur le plan économique, même pour les pays à l'Ouest. Cependant, ce que nous qualifierons de planification dans les domaines agricoles et alimentaires n'est pas comparable à ce qui se passe en URSS ou dans les pays sous son influence. Pour ne pas confondre l'analyse des systèmes agricoles et alimentaires dans ce travail, les États sous influence soviétique pendant

la guerre froide ne seront pas pris en considération pour la période de pré-libéralisation. Dans ces États, les transformations, de même que le discours néolibéral se manifeste plus tard, tout en rattrapant néanmoins ce retard assez rapidement pendant les années 1990 et 2000. La primordialité du rôle de l'État dans les secteurs agricoles et alimentaires nous oblige à considérer son rôle en profondeur à cette période. Nous constaterons dans le prochain chapitre, l'évolution des nouveaux acteurs et celle des nouvelles formes de régulation, de même que les changements qui sont survenus de la libéralisation jusqu'à aujourd'hui.

## CHAPITRE III

### DE LA LIBÉRALISATION À LA NOUVELLE RÉGULATION DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE MONDIAL

Le chapitre précédent a dressé un portrait de la situation des secteurs agricoles et alimentaires de la décennie 1960 et du début des années 1970. Cette période de pré-libéralisation est, nous l'avons constaté, caractérisée par une présence quasi monopolistique de l'État dans la régulation de ces secteurs, notamment par la réglementation qu'il y opère. Durant cette période, les domaines agricoles et alimentaires sont considérés comme des plus vitaux par l'acteur public puisqu'ils représentent une importante source de revenus financiers tout en étant un moyen de redistribuer les rentrées de capitaux de ces secteurs, ce qui assure un contrôle sur les visées politiques et sociales de l'État. Si ce dernier exerce un rôle central dans les domaines agricoles et alimentaires pendant les années 1960 et le début des années 1970, la situation change radicalement avec la libéralisation. L'État se fait de plus en plus concurrencer par de nouveaux acteurs provenant principalement du secteur privé. Libéré peu à peu de l'interventionnisme imposant de l'État suite aux réformes néolibérales, le secteur privé prend davantage d'importance dans les secteurs agricoles et alimentaires et se présente désormais comme un acteur à même de répondre aux défaillances des marchés en matière agricole et alimentaire, tant au niveau de la production agricole que de la distribution alimentaire.

Nous avons précédemment mis en contexte la libéralisation qui débute vers la fin des années 1970 et qui se manifeste plus profondément durant les années 1980. Nous aurons l'occasion de discuter plus en détail de cette période, mais ce sont surtout les conséquences de celle-ci sur les secteurs agricoles et alimentaires qui seront traités dans ce chapitre. Comme nous le constaterons plus loin, la vague de libéralisation des économies a ni plus ni

moins été une application des principes néolibéraux qui prévalaient dans les années 1980 et qui ont donné le ton à la libéralisation.

Ce chapitre analyse la réalité actuelle des secteurs agricoles et alimentaires depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Devenu à présent un secteur agroalimentaire, ce dernier englobe et réunit du même coup les domaines de l'agriculture et de l'alimentation<sup>117</sup>. Ces derniers ont été profondément bouleversés avec la libéralisation qui s'est manifestée dès la fin des années 1970 créant désormais ce secteur agroalimentaire. Les tenants de la libéralisation fondaient les avantages de celle-ci en faisant allusion aux forces d'une concurrence parfaite, de la liberté des marchés, de régulation par le marché et de tous les bienfaits mis de l'avant et défendus par les néolibéraux<sup>118</sup> et véhiculés par les organisations internationales tels le GATT et l'OMC et plusieurs États occidentaux. Nous constaterons les conséquences et les résultats de ces politiques de libéralisation, les effets sur le rôle des États et les implications pour les secteurs agricoles et alimentaires.

Du point de vue de l'État durant la période de libéralisation, considéré par les tenants de la libéralisation économique comme le seul et unique acteur responsable des distorsions du marché, ce dernier semble bel et bien conduit à réduire ses champs d'interventions à l'intérieur de l'économie nationale, y compris à l'intérieur des secteurs agricoles et alimentaires. Les tenants du néolibéralisme argüent qu'il n'y a que les marchés qui soient libres et exempts de tout pouvoir et, ce faisant, l'État doit se retirer le plus possible de la vie économique afin d'arrêter de créer de la distorsion.

Afin d'illustrer les engagements de l'État en matière de réduction de son intervention sur les marchés, principalement au niveau du secteur agricole, mais qui touche l'alimentation

---

<sup>117</sup> La réorganisation de ces secteurs sera expliquée plus loin.

<sup>118</sup> Justin Massie et Marie-Ève Desrosiers, « Le néolibéralisme et la synthèse néo - néo », In *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*. Alex Macleod et Dan O'Meara (sous la dir.), Boisbriand : Athéna éditions, 2007, CEPES, p. 111.

du même coup, des objectifs sur la réduction des tarifs douaniers ont été mise en place suite aux objectifs fixés et adoptés par les États lors des négociations du cycle de l'Uruguay<sup>119</sup>.

Tableau no. 3 : Objectifs de réduction en agriculture du cycle de l'Uruguay.

	<b>Pays développés</b> 6 ans: 1995-2000	<b>Pays en développement</b> 10 ans: 1995-2004
<b>Droits de douane</b>		
Réduction moyenne pour tous les produits agricoles	-36%	-24%
Réduction minimale par produit	-15%	-10%
<b>Soutien interne</b>		
Réduction de la MGS totale pour le secteur (période de base: 1986-1988)	-20%	-13%
<b>Exportations</b>		
Valeur des subventions	-36%	-24%
Quantités subventionnées (période de base: 1986-1990)	-21%	-14%

Source : OMC, [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/agrm3\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/agrm3_f.htm)

Ce tableau montre une volonté de la part des États de réduire leurs interventions dans le domaine agricole et si les engagements semblent importants, en termes concrets, il n'y a que les chiffres relatifs à la réduction des subventions à l'exportation qui ont été inclus dans l'Accord sur l'agriculture (AA) suite aux négociations du cycle de l'Uruguay. Il n'y a donc aucune mesure spécifique adoptée par l'ensemble des États membres en matière de réduction des droits de douane et des mesures de soutien interne, si ce n'est que de mentionner l'importance de réduire ces derniers, sans aucun engagement et aucune contrainte si ces derniers n'opèrent pas dans le sens de ces réductions.

<sup>119</sup> OMC, « Comprendre l'OMC », 2010, 5<sup>ième</sup> éd., p. 28, [En ligne], [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/understanding\\_f.pdf](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/understanding_f.pdf) (page consultée le 4 février 2011).

Ce faisant, malgré les mesures de libéralisation mises de l'avant dès les années 1970-1980, peut-on affirmer pour autant que le marché et plus spécifiquement les domaines agricoles et alimentaires se sont libéralisés et que les promesses des néolibéraux relatives à l'autorégulation des marchés, la compétition et la concurrence dite «saine» se sont bel et bien réalisées à la suite de leur application par la majorité des États?

D'emblée, on peut affirmer que la réalité actuelle du secteur agroalimentaire mondial est bien différente de ce que les néolibéraux envisageaient. Leurs promesses ne se sont, pour la plupart, simplement pas réalisées. Au contraire, les mesures préconisées visant la libéralisation des économies ont littéralement changé les modalités de l'organisation et du fonctionnement du secteur agroalimentaire, en les remettants entre les mains de nouveaux acteurs et en consolidant un nombre restreint de joueurs dans le domaine. Le marché ne semble pas s'être libéralisé pour autant et être autorégulateur comme on l'envisageait. Qui plus est, outre le transfert de l'organisation et de la modulation de ces secteurs vers de nouveaux acteurs, de nouveaux domaines de régulation ont fait surface et/ou se sont consolidés au point de devenir d'importants centres de pouvoir en terme de régulation du secteur agroalimentaire qui opèrent désormais au niveau mondial.

Ce chapitre examine la nouvelle réalité de la configuration des pouvoirs de force au niveau mondial entre les nouveaux acteurs et ceux plus traditionnels dans ce nouveau domaine agroalimentaire. De plus, une attention toute particulière au rôle de l'État est également prise en considération étant donné le changement qui s'opère quant à sa position par rapport aux autres acteurs, de même que ses relations avec eux. Les nouveaux acteurs présents regroupent majoritairement le secteur privé avec une place prépondérante des FMN.

En s'intéressant aux conséquences de la libéralisation sur les États et leur économie, qui se sont produites depuis la fin des années 1970, on remarque que ces derniers ont subi une transformation importante en s'intégrant désormais à l'économie mondiale<sup>120</sup>. L'exception à cette règle concerne l'URSS et son champ d'influence où l'emprise de l'État

---

<sup>120</sup> Un passage d'économie autrefois internationale à mondiale.

sur la vie économique a ralenti de telles transformations à cette époque<sup>121</sup>. Ces États étaient régis par un système politique central puissant qui gérait également la vie économique. Contrairement à ce qui se passe dans le monde communiste à cette époque, les secteurs agricoles et alimentaires de la majorité des États occidentaux se sont modifiés pour converger vers un secteur agroalimentaire. Ce changement est le fruit de plusieurs facteurs et notamment de la place grandissante de l'aspect alimentaire relatif à la sécurité alimentaire dans le commerce des produits agricoles, un aspect qui a été notamment instrumentalisé par les nouveaux acteurs du domaine agroalimentaire mondial. D'autres facteurs expliquent également cette redéfinition des domaines agricoles et alimentaires. Par exemple, les deux domaines, en plus d'être utilisés par les nouveaux acteurs, ont été davantage concentrés entre les mains d'un nombre toujours plus restreint d'acteurs extrêmement influents, en se servant notamment du concept de sécurité alimentaire des domaines de l'agriculture et de l'alimentation pour consolider leur position dans ce secteur. Ces changements profonds des secteurs en question ont laissé la place au secteur privé.

Tableau no. 4 : Tableau de l'oligopole dominant du système agroalimentaire mondial en 2007.

Nombre d'entreprises	Sous-secteur	Chiffres d'affaires cumulés (en milliards de dollars É.U.)	Part de marché mondial
11	Agrofourniture	372	50 %
15	IAA	567	19 %
14	Distribution et restauration	999	20 %
40	Total	1938	

Jean-L. Rastoin<sup>122</sup>

La concentration du marché agroalimentaire est flagrante. De plus, en 2005, les 100 plus importantes firmes agroalimentaires réalisaient le tiers du chiffre d'affaires mondial dans

<sup>121</sup> Armin Bohmet and Günter Jaehne, « The private sector in the Soviet Union and China », *Intereconomics*, Vol. 24, No. 2, (March-April 1989), p. 88.

<sup>122</sup> Jean-L. Rastoin, « Les multinationales dans le système alimentaire », *Projet - CERAS*, no. 307, (novembre 2008), [En ligne], <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=3382> (page consultée le 1<sup>er</sup> avril 2011).

l'industrie, alors que les 15 leaders agroalimentaires réalisaient 19%<sup>123</sup>. Comme Rastoin le souligne, les mutations structurelles et la réorientation technicoéconomique de l'évolution du marché agroalimentaire ont propulsé les intérêts privés à l'avant-scène<sup>124</sup>. Il y a donc des acteurs qui ont pressé les décideurs pour de telles transformations et qui entretiennent des intérêts par rapport à la libéralisation de ces secteurs. Toutes ces modifications ne sont pas le fruit du hasard, mais bien le résultat d'un changement profond dans les modalités de l'organisation et du fonctionnement du secteur agroalimentaire mondial, fruit d'un changement structurel profond du système international.

La mise en place et l'établissement de nouveaux domaines de régulation n'est pas indépendante du fait que de nouveaux acteurs dans les domaines agricoles et alimentaires gagnent en termes de pouvoir et d'autorité. En fait, la relation entre ces deux éléments nous aide à comprendre la nouvelle réalité du secteur agroalimentaire mondial. Pour que de nouveaux acteurs privés aient pu se consolider dans ces secteurs et prendre une part importante dans la modulation et l'organisation des secteurs agricoles et alimentaires en déviant du domaine agricole où l'État était quasi monopolistique. Ils ont notamment usé de stratégie en se servant de moyens autres que purement agricoles mis à leur disposition, c'est-à-dire tout le volet alimentaire de l'agriculture afin de leur permettre d'influencer ces secteurs. Ainsi, en procédant de la sorte, le secteur privé, de même que certains acteurs publics, ont été en mesure de créer et d'instrumentaliser de nouveaux moyens de régulation pour renforcer leur position dans le secteur agroalimentaire mondial. Ceci s'est fait notamment en élevant la complexité et la spécificité des domaines agricoles et alimentaires<sup>125</sup>. En donnant plus de poids à de nouvelles formes de régulation, celles plus traditionnelles émanant de l'État ont ainsi perdu de leur importance au profit de nouveaux pouvoirs beaucoup plus complexes, techniques et principalement opérés par le secteur privé. La baisse des revenus associés aux politiques de surproduction et de la baisse généralisée des prix sur les marchés mondiaux n'a fait que faciliter la tâche pour les acteurs privés qui se sont présentés comme étant plus compétitifs sur certains points. Il est également important de

---

<sup>123</sup> Jean-L. Rastoin, « Les multinationales dans le système alimentaire », *op. cit.*

<sup>124</sup> Jean-L. Rastoin, « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *op. cit.*, p. 45.

<sup>125</sup> Cette intensification des nouvelles technologies fait partie de la définition de la réorientation technicoéconomie de Rastoin. *Ibid.*, p. 46.

préciser que ces nouvelles mesures développées par le secteur privé qui proviennent principalement des pays développés ne prennent pas toujours en considération les moyens des pays en développement et des pays moins avancés quant à leur capacité à répondre à la complexité de ces standards<sup>126</sup>. Plusieurs PED ou PMA ne peuvent plus commercer avec tel ou tel pays étant donné leur incapacité à répondre aux standards d'hygiène et sanitaires qui demandent des investissements hors de portée pour certains d'entre eux. À titre d'exemple, en Mauritanie, la compagnie Tiviski tente d'exporter un fromage de chameau en Union européenne depuis plusieurs années. Malheureusement, l'UE empêche ce produit sur le territoire européen, invoquant le fait que les animaux ne sont pas gardés sur des fermes et qu'il n'y a pas une mécanisation assez développée<sup>127</sup>. Ce genre de requête est loin de la portée de plusieurs PMA et pays en développement. De plus, il n'y a pas seulement les PED et les PMA qui peuvent avoir de la difficulté avec ces standards. Les petites et moyennes entreprises sont également victimes de ces standards et ceux-ci pèsent très fort sur ces dernières<sup>128</sup>.

Ces nouveaux foyers de régulation sont des plus nombreux, mais pour les besoins de cette étude, nous retiendrons principalement trois éléments que la littérature semble considérer parmi les plus influents sur les modalités de l'organisation et du fonctionnement du secteur agroalimentaire mondial. Il s'agit tout d'abord des accords sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC), des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et finalement, des diverses certifications, standards et labels. Ensemble, ces nouvelles formes de régulation forment désormais un pouvoir de régulation des plus importants du secteur agroalimentaire mondial qui modulent et organisent une grande partie de ce secteur. Dans un premier temps, nous montrerons comment chacun de ces domaines se pose comme une forme de régulation du domaine agroalimentaire mondial. Par la suite, nous étudierons comment les nouveaux acteurs qui se présentent comme d'importants régulateurs

---

<sup>126</sup> Bénédicte Hermelin, « Agriculture: for a regulation of world trade – Placing development at the centre of WTO negotiations on the Agreement on Agriculture », In *La régulation des marchés agricoles internationaux : Un enjeu décisif pour le développement*, Boussard, Jean-Marc et Hélène Delorme (sous la dir.) Paris : l'Harmattan, 2007, p. 20.

<sup>127</sup> Michael B. Nelson et David K. Leonard cité dans Morten Broberg, *op. cit.*, p. 15.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 13.

du secteur agroalimentaire mondial, c'est-à-dire les firmes multinationales (FMN) ont utilisé ces domaines de régulation pour se positionner sur les marchés mondiaux.

Un phénomène important est survenu depuis la libéralisation, c'est-à-dire un changement profond de discours de la part de certains États en matière d'ouverture économique. Alors que la distinction était très claire entre pays développés et pays en développement dans les années 1970 et 1980 et que les volontés relatives à la libéralisation étaient principalement convoitées par les puissances occidentales développées, on constate aujourd'hui un revirement de situation. On remarque un changement, de même qu'un morcèlement des positions défendues par les pays autant développés, qu'en développement au niveau des positions relatives à la libéralisation à l'OMC. Les tenants de la libéralisation économique ne sont, dans l'ensemble, plus les mêmes que dans les années 1970 et 1980. Depuis quelques années, on assiste donc à une reconfiguration des rapports de force dans l'économie mondiale. Nous reviendrons sur cette question plus loin.

### **3.1 Les nouvelles formes de régulations du secteur agroalimentaire mondial**

#### **3.1.1 Les différents accords sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce**

L'ADPIC se présente aujourd'hui comme une importante source de régulation du domaine agroalimentaire mondial. Ce sont, en premier lieu, les droits de propriétés intellectuels (DPI) qui répondent principalement aux exigences des industries de la biotechnologie et du vivant qui créent cette influence. Les DPI exercent une influence majeure sur les modalités de l'organisation et du fonctionnement du domaine agroalimentaire. Ils créent une régulation sur plusieurs plans, mais principalement sur les standards agroalimentaires et sur les acteurs pouvant faire compétition dans le domaine. Les ADPIC, quant à eux, ne viennent que renforcer l'influence des DPI à un niveau bilatéral, régional ou multilatéral, en adoptant une régulation non plus au niveau national, mais au niveau international. Les conséquences sur le secteur sont des plus importantes et justifient notre intérêt à étudier ces formes de régulation. Ajoutons que l'ADPIC permet de répondre à

la réorientation technicoéconomique du secteur agroalimentaire mondial<sup>129</sup> que Rastoin nous a précédemment décrite, et ce, en permettant de sécuriser le développement et l'intensification des nouvelles technologies propres au domaine, notamment au niveau des investissements dans les secteurs de la biotechnologie et de l'industrie du vivant. Nous verrons que les conséquences de la venue de cet accord jouent un rôle désormais central dans les modalités de l'organisation et de la modulation du secteur agroalimentaire mondial. Entre autres, les autorités publiques ont de plus en plus de difficultés à exercer une régulation effective étant donné la spécialisation de ce secteur<sup>130</sup>. Pendant les années 1960 à 1980, la recherche n'était pas des plus attrayante pour le secteur privé qui investissait très peu sur la recherche végétale, mais par après : « Le secteur privé a été davantage motivé à investir dans la recherche agricole lorsque les États-Unis et d'autres pays industrialisés ont autorisé le brevetage des gènes artificiellement élaborés et des plantes génétiquement modifiées »<sup>131</sup>. L'ADPIC n'a fait que renforcer cette situation. Si bien qu'aujourd'hui la part du secteur public dans la recherche agricole est en chute libre. Ainsi, en 2003 :

Les dépenses cumulées de recherche-développement agricole des 10 plus grandes sociétés transnationales de biosciences s'élèvent à près de 3 milliards de dollars EU. Par comparaison, le GCRAI, qui est le plus gros fournisseur public international de technologies agricoles a un budget annuel de recherche-développement en sélection végétale de moins de 300 millions de dollars EU.<sup>132</sup>

Ajoutons que la production de nouvelles technologies est quasi exclusivement produite par le secteur privé<sup>133</sup>. Avec cette nouvelle configuration, il devient de plus en plus difficile pour l'acteur public de faire concurrence étant donné le peu d'investissement dans la recherche agricole et encore moins d'effectuer une régulation effective étant donné son peu d'investissement et son peu de connaissance dans le domaine.

La montée en importance des DPI n'est pas survenue par hasard, elle s'est manifestée principalement à la suite de l'autorisation par les États-Unis et d'autres pays développés,

<sup>129</sup> Jean-L. Rastoin, « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *op. cit.*, p. 45.

<sup>130</sup> Peter Newell, « Globalization and the Governance of Biotechnology », *op. cit.*, p. 68.

<sup>131</sup> FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2003-04*, Rome, Coll. «FAO : agriculture», no. 35, 2004, p. 36-37.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 39.

d'autoriser : « le brevetage des gènes artificiellement élaborés et des plantes génétiquement modifiés »<sup>134</sup>. L'adoption de l'ADPIC de l'OMC en 1995 n'a fait que consolider l'importance de ces protections nationales<sup>135</sup>. Tout ceci a fortement stimulé le secteur privé pour commencer à investir dans la recherche relative aux biotechnologies agricoles, ce que les grandes FMN d'agrochimie se sont pressées de faire<sup>136</sup>. Par la reconnaissance de l'exclusivité autant des produits que des procédés au niveau international, la course à la recherche et au développement de cultures transgéniques dans le domaine agroalimentaire a été lancée.

L'ADPIC concerne principalement l'industrie du vivant et de la biotechnologie qui s'en sert comme moyen de régulation du domaine agroalimentaire mondial. À cet effet, cette industrie met en place de nouveaux procédés et de nouveaux organismes génétiquement modifiés (OGM) qui, une fois mis en place, utilisés et acceptés par plusieurs autres acteurs, en viennent à créer un important pouvoir de régulation. Cette nouvelle forme de régulation s'opère au niveau de la production et de l'investissement sous le couvert des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la biotechnologie par certaines grandes firmes privées<sup>137</sup>. L'ADPIC sert également les intérêts d'autres grands groupes privés qui s'en servent pour obtenir l'exclusivité sur leurs produits et s'assurer qu'ils ne sont pas copiés ou reproduits. Servant tout d'abord à reconnaître la découverte d'un produit ou d'un procédé et à éviter d'être copié, les droits de propriété intellectuelle se présentent néanmoins comme une importante forme de régulation du domaine agroalimentaire lorsqu'ils sont présentés sous forme d'accords entre divers partis.

C'est donc cette reconnaissance internationale des droits de propriété intellectuelle qui crée principalement cette puissante forme de régulation du secteur agroalimentaire mondial. À ce titre, comme il a été mentionné un peu plus haut, au niveau multilatéral, l'accord de l'OMC sur les droits de propriétés intellectuelles relatifs au commerce est une

---

<sup>134</sup> FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2003-04*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>135</sup> *Idem.*

<sup>136</sup> *Idem.*

<sup>137</sup> Peter Newell, « Globalization and the Governance of Biotechnology », *op. cit.*, p. 57.

énorme percée dans le domaine<sup>138</sup> et est le premier accord de ce genre à être signé par les États membres de l'OMC<sup>139</sup>. L'accord vise plusieurs domaines où les droits de propriétés intellectuelles sont rattachés comme les droits d'auteurs ou les marques de commerce. Au niveau du domaine agroalimentaire, ce sont principalement les brevets relatifs à l'industrie du vivant qui régulent ce secteur. Du moins, ils régulent une partie de la production en créant des variétés de plantes ou de semences plus performantes, que peu d'autres acteurs peuvent concurrencer en la matière.

Qui plus est, cette industrie permet de répondre aux exigences de sécurité alimentaire quant à l'aspect qualitatif des aliments et ceci, en rehaussant la qualité offerte en réduisant les intrants tels les pesticides ou autres intrants agricoles. Exigeant des capitaux importants et une connaissance technique des plus avancées, très peu d'acteurs sont en mesure de pouvoir concurrencer cette industrie qui reste l'exclusivité de seulement quelques grandes industries principalement privées. Étant donné que la grande majorité des acteurs de ce secteur proviennent de pays développés, il y a peu de chances pour que les autres acteurs aient une influence quelconque sur ce mode de régulation, si ce n'est de ne pas reconnaître et de ne pas signer d'accords sur ces droits de propriété intellectuels au niveau international. Görg et Brand poussent la réflexion plus loin en affirmant que : « the international institutional system creates a specific strategic selectivity which systematically privileges certain interests – at least the most powerful parts of industry like the life science based companies – over others [...] »<sup>140</sup>. Peu d'alternatives s'offrent aux autres acteurs pour concurrencer ces joueurs déjà existants et puissants. Ces industries qui se situent au début de la chaîne globale de valeur proposent ainsi de nouveaux procédés agricoles beaucoup plus compétitifs que la moyenne et de nouveaux produits brevetés répondant mieux aux impératifs de production. Cette offre répond à la demande des autres puissants acteurs de la CGV qui cherchent une manière de devenir plus productif. Cette réalité témoigne de la réorientation

---

<sup>138</sup> OMC, « Comprendre l'OMC : les accords », [En ligne], [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/agrm7\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/agrm7_f.htm) (page consultée le 21 novembre 2010).

<sup>139</sup> L'ADPIC a été négocié lors du Cycle de l'Uruguay et il a été intégré à l'accord final du cycle de l'Uruguay pour devenir effectif avec sa signature en 1994. *Ibid.*

<sup>140</sup> Christoph Görg and Ulrich Brand, *op. cit.*, p. 119.

technicoéconomique des acteurs privés qui tentent de réduire leurs intrants<sup>141</sup> afin de répondre aux impératifs de marché, mais cette nouvelle situation du secteur agroalimentaire fait également partie d'une stratégie qui se fait par intensification des nouvelles technologies<sup>142</sup>.

Les industries du vivant et de la biotechnologie investissent des sommes qui dépassent les moyens des plus petits acteurs privés, mais également de ces secteurs dans les pays en développement et dans les pays moins avancés. La compétition reste presque exclusivement au niveau des pays développés et entre quelques acteurs privés seulement. De cette manière, certains acteurs sont perdants en agriculture simplement parce qu'ils ont moins de moyens monétaires et techniques de concurrencer ces industries. Cette réalité crée un énorme pouvoir de régulation en demandant un investissement initial et une connaissance technique hors d'atteinte pour la plupart des autres acteurs dans le domaine. Cette situation crée une régulation en soi, en limitant le nombre d'acteurs à une quantité minimale, c'est-à-dire ceux disposant du capital et des technologies nécessaires, éliminant ainsi ceux incapables de répondre aux nouvelles exigences en matière de qualité des aliments. Ainsi, leur monopole sur la production du vivant, assuré par leurs investissements importants, leur confère une place centrale dans cette nouvelle régulation du secteur agroalimentaire mondial. Selon Vaidyanathan, ces firmes créent leur propre régime de propriété intellectuelle, au niveau mondial, et ce, de façon à obtenir le monopole sur certaines variétés de produits à long terme<sup>143</sup>. De plus, Miller avance l'idée que : « [...] on occasion [...] major biotech companies have lobbied for more restrictive regulation than could be justified on "scientific" grounds, in order to create a market-entry barrier to smaller competitors less able to afford the costs of compliance »<sup>144</sup>. On constate ainsi que certains acteurs tendent à surutiliser leurs connaissances dans le but de sécuriser leur marché. Le fait que ces nouveaux développements techniques et technologiques, notamment au niveau de la création d'OGM, soient brevetés et reconnus au niveau international par des accords crée cette forme de régulation.

---

<sup>141</sup> Jean-L. Rastoin, « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *op. cit.*, p. 45.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>143</sup> A. Vaidyanathan, « Research for Agriculture: Some Current Issues », *Economic and Political Weekly* (Mumbai), Vol. 35, No. 33 (August 12-18, 2000), p. 2919.

<sup>144</sup> Peter Newell, « Globalization and the Governance of Biotechnology », *op. cit.*, p. 65.

De cette manière, l'ADPIC, reconnu au niveau international entre États crée un important pouvoir de régulation puisqu'ils permettent l'entrée ou non de certains acteurs dans ce domaine. En fait, les autres joueurs dans le secteur agroalimentaire ne peuvent faire compétition, mais en plus, ils ne peuvent pas atteindre le même rendement que leur procureraient les OGM ou toute autre technologie ou technique brevetée. Étant incapables d'accéder à cette technologie, que ce soit à cause des coûts ou des moyens inatteignables, ils ne peuvent faire compétition et doivent quitter le marché, ce qui consolide le pouvoir autour de quelques acteurs puissants<sup>145</sup>. Ces accords permettent donc aux FMN de l'agroalimentaire de sécuriser et de consolider leur emprise sur la production, les intrants, les extrants, le savoir de même que la façon dont les agriculteurs disposent de leur terre et de leur main-d'œuvre<sup>146</sup>. Si les petits acteurs ou les PED ou PMA ne peuvent faire compétition ou ne peuvent simplement pas répondre aux exigences, ils doivent accepter que de plus grandes compagnies s'installent puisqu'elles sont les seules à pouvoir répondre aux standards demandés par les autres acteurs en amont<sup>147</sup>. Ainsi, à titre d'exemple, en Argentine où la libéralisation et la concentration des fermes ont été très prononcées, entre 1988 et 1998, 24,5% des fermes avaient disparu<sup>148</sup> dû à leur incapacité à répondre aux nouvelles exigences agricoles en lien avec la production à grande échelle de cultures génétiquement modifiées<sup>149</sup>. Ces accords qui reconnaissent les droits de propriété intellectuelle permettent aux acteurs ayant les moyens techniques et financiers de créer une forme de régulation des plus effectives. De plus, l'acceptation de ces OGM au niveau international par un grand nombre d'acteurs ne fait que renforcer la position des acteurs œuvrant dans l'industrie du vivant et de la biotechnologie au sein du secteur agroalimentaire mondial. Ainsi, lorsque les produits que développent ces industries deviennent la norme au niveau des échanges commerciaux, la régulation est d'autant plus effective.

---

<sup>145</sup> Peter Newell, « Globalization and the Governance of Biotechnology », *op. cit.*, p. 59

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>147</sup> C'est entre-autre le cas en Argentine depuis la libéralisation sous le président Menem au début des années 1990 Newell, Peter, « Bio-Hegemony: The Political Economy of Agricultural Biotechnology in Argentina », *Journal of Latin American Studies*, Cambridge University Press, No. 41, (2009), p. 34.

<sup>148</sup> *Idem.*

<sup>149</sup> *Idem.*

Nous avons soulevé l'importance de l'ADPIC en lien avec la sécurité alimentaire, notamment en ce qui a trait à l'aspect qualitatif des aliments. En fait, comme nous le verrons, les normes SPS se présentent à leur tour comme un pouvoir de régulation très important du secteur agroalimentaire mondial. L'élévation des normes de ce genre, principalement par le secteur privé qui souhaite relever les standards de par la technicité et sécuriser ainsi son marché, crée une régulation des plus actives, principalement depuis la dernière décennie. Voyons à présent comment les normes SPS se présentent comme pouvoir régulateur.

### 3.1.2 Les normes sanitaires et phytosanitaires

Les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) se présentent à leur tour comme une nouvelle forme de régulation des plus importantes du secteur agroalimentaire mondial. Afin de bien comprendre ce que sont les normes SPS, de même que leur portée générale dans ce domaine, l'Accord sur l'agriculture de l'OMC présente une définition des plus complète sur le sujet :

Les mesures sanitaires ou phytosanitaires comprennent toutes lois, tous décrets, toutes réglementations, toutes prescriptions et toutes procédures pertinents, y compris, entre autres choses, les critères relatifs au produit final; les procédés et méthodes de production; les procédures d'essai, d'inspection, de certification et d'homologation; les régimes de quarantaine, y compris les prescriptions pertinentes liées au transport d'animaux ou de végétaux ou aux matières nécessaires à leur survie pendant le transport; les dispositions relatives aux méthodes statistiques, procédures d'échantillonnage et méthodes d'évaluation des risques pertinentes; et les prescriptions en matière d'emballage et d'étiquetage directement liées à l'innocuité des produits alimentaires.<sup>150</sup>

Les normes SPS touchent un grand nombre d'éléments comme en témoigne cette définition. En lisant celle-ci, il saute aux yeux que ces normes englobent un nombre très important de variables et qu'elles peuvent être utilisées et appliquées sous divers prétextes dans diverses situations par les États ou tout autre groupe. Dans le même ordre d'idée, elles peuvent également être utilisées à titre de mesures protectionnistes par ces derniers, ce que

<sup>150</sup> OMC, « Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce – Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires – Annexes A : Définitions », p. 90, [En ligne], [http://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/15-sps.pdf](http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/15-sps.pdf) (page consultée le 22 novembre 2010).

mentionne et redoute l'OMC<sup>151</sup>. De la même manière que les accords sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce, c'est lorsque ces normes sont acceptées ou deviennent la norme entre plusieurs acteurs étatiques et une certaine référence dans le marché qu'elles deviennent du même coup, un pouvoir de régulation très important du secteur agroalimentaire mondial.

Traditionnellement, et ce, avant la période de libéralisation des années 1970-1980, les États étaient les principaux maîtres d'œuvre et définissaient par eux-mêmes les contours de ces normes SPS à l'intérieur de leurs frontières. Chacun d'eux avait leurs exigences différentes relatives à leur niveau de développement, leurs habitudes alimentaires, leurs coutumes, etc. Bien que cette réalité soit toujours valable et observable chez les États, avec la libéralisation des échanges et l'ouverture des frontières au commerce, les normes SPS ont peu à peu été instrumentalisées par certains acteurs qui semblent s'en servir afin de repousser les limites de celles-ci. Le secteur privé s'est retrouvé de plus en plus actif dans la redéfinition de ces normes SPS au niveau des produits alimentaires. En développant une technicité et technologie hors pair dans ce domaine, ils sont devenus les acteurs les mieux à même d'édicter ces normes au niveau national et mondial. En fait, la redéfinition et l'homogénéisation de ces normes entre l'ensemble des États commerçants sont devenues ainsi un important défi pour les acteurs privés qui souhaitent rehausser le niveau d'innocuité alimentaire, afin de mieux réguler la venue et l'entrée d'autres acteurs dans le domaine agroalimentaire. La stratégie semble être de se regrouper en associations ou groupes restreints en vue de faire la promotion de ces nouvelles normes auprès des États de même que dans les commissions ou organisations internationales, comme le Codex alimentaire par exemple<sup>152</sup>.

---

<sup>151</sup> OMC, « Mesures sanitaires et phytosanitaires : Introduction – Comprendre l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires », (mai 1998), [En ligne], [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/sps\\_f/spsund\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/spsund_f.htm) (page consultée le 22 novembre 2010).

<sup>152</sup> En regardant les organisations non gouvernementales présentes au Codex alimentarius à titre d'observateurs, on constate que ces groupes ou associations sont nombreuses et qu'elles regroupent d'importantes associations qui regroupent à leur tour plusieurs grands groupes industriels. L'étude plus approfondie de ces associations et regroupements permettrait de mieux comprendre leur influence dans cette commission. On peut consulter ces organisations sur le site du Codex alimentarius. Voir Codex alimentarius (FAO/OMS), « Organisations internationales », [En ligne], <http://www.codexalimentarius.net/web/organizations.jsp> (page consultée le 25 février 2011).

Cette recherche à l'homogénéisation est une stratégie facilitant la réduction des coûts pour les acteurs œuvrant dans le domaine.

L'institution qui permet le mieux de comprendre les tractations et l'influence des groupes privés sur l'élévation des standards au niveau de la qualité des aliments reste sans aucun doute la commission du Codex alimentaire où se discute et s'établit les résultats en la matière.

### 3.1.2.1 Le Codex alimentarius

Le Codex alimentarius a été mis en place par la FAO, conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin de répondre aux nouvelles exigences du commerce international au niveau des aliments. Bien que la création de cette commission remonte à 1963, l'importance de celle-ci a été particulièrement grande ces dernières décennies avec la vague de libéralisation qui s'est manifestée. À l'intérieur de cette institution, seuls les États peuvent être membre<sup>153</sup>, mais plusieurs autres acteurs (ONG, organisations des Nations-Unis, etc) y siègent à titre d'observateurs. Ces acteurs sont présents sous différentes formes, mais principalement sous forme d'associations ou de regroupement dont plusieurs firmes transnationales font partie. De cette façon :

Un large éventail d'organisations non gouvernementales internationales représentant les consommateurs, les universités et les scientifiques, l'industrie, etc. peut prendre part au[x] travaux du Codex et exprimer leurs opinions. Plus de 160 organisations non gouvernementales internationales représentant les consommateurs ou l'industrie peuvent participer en tant qu'observateurs, ainsi que 60 organisations des Nations unies et autres organisations intergouvernementales. Ils fournissent des avis d'experts et des connaissances techniques dans leurs domaines de compétence.<sup>154</sup>

Sachant que la majorité de la recherche dans le domaine du vivant et de la biotechnologie est du ressort du secteur privé et principalement des grandes firmes transnationales, ces organisations présentent au Codex alimentarius à titre d'observateurs doivent bel et bien avoir un important impact sur les décisions prises relatives à la sécurité

<sup>153</sup> Codex alimentarius (FAO/OMS), « FAQs – Questions générales », [En ligne], [http://www.codexalimentarius.net/web/faq\\_gen\\_fr.jsp#G1](http://www.codexalimentarius.net/web/faq_gen_fr.jsp#G1) (page consultée le 20 novembre 2010).

<sup>154</sup> *Idem.*

alimentaire, surtout que les organisations non gouvernementales présentes représentent bien souvent l'intérêt de grands groupes privés œuvrant dans ce secteur. Les États restent les seuls signataires du Codex, donc les seuls à pouvoir adopter de nouvelles mesures, mais force est de constater qu'ils semblent avoir perdu l'essentiel de cette régulation des normes SPS au profit de nouveaux acteurs principalement privés qui possèdent et orientent désormais la recherche dans ce secteur et sont les mieux placés pour travailler dans ce domaine étant donné leur niveau de connaissance technique et technologique.

Ces normes SPS régulent le domaine agroalimentaire de deux manières. La première forme de régulation est celle expliquée jusqu'à présent qui consiste à l'adoption de nouvelles normes au niveau du commerce international qui vise à rehausser les standards relatifs à l'innocuité des aliments. Étant donné la force et la prédominance du privé dans le secteur agroalimentaire et de la mondialisation en général, les États se retrouvent à homogénéiser leurs normes et leurs politiques publiques<sup>155</sup>, par exemple en matière de qualité des aliments et de sécurité alimentaire en rehaussant leur niveau afin de satisfaire aux demandes de ces derniers et afin de répondre aux impératifs du marché. Ainsi, il est plus facile pour ces groupes alimentaires privés d'économiser sur le coup de production en offrant les mêmes normes ou l'équivalent, dans un État comme dans l'autre. Les acteurs publics n'ont d'autre choix que d'accepter ou de mettre en place les normes acceptées par les autres acteurs publics afin d'éviter de payer des coûts supplémentaires relatifs à une spécificité pour une production locale ou nationale. Les États le font parce qu'ils économisent sur les coûts liés à une spécificité du produit, mais également parce qu'ils évitent de devoir mettre en place de nouvelles politiques publiques, ce qui augmente également les coûts. Ils laissent le privé réguler ce domaine et économisent ainsi des coûts en recherche et développement qu'ils auraient autrement l'obligation d'investir. Ce faisant, par l'adoption de normes sanitaires et phytosanitaires de plus en plus homogènes entre les États, une régulation désormais mondiale de la sécurité alimentaire fait son émergence, pour ce qui est de l'aspect qualitatif de l'alimentation.

---

<sup>155</sup> Thierry Delpuech, « Comment la mondialisation rapproche les politiques publiques », *L'économie politique*, no. 43, (2009), p. 77.

La deuxième forme de régulation créée par les normes sanitaires et phytosanitaires est la capacité de celles-ci d'empêcher ou de rendre la tâche plus difficile à certains acteurs à commercer avec certains États ou groupes d'États<sup>156</sup>. Comme Broberg le souligne : « [...] it is easy to see that food safety requirements that differ from country to country may constitute an important barrier for the international trade in food products<sup>157</sup>. À cet effet, autant les normes sanitaires et phytosanitaires, que la recherche relative aux organismes génétiquement modifiés de l'industrie du vivant créent cette forme de régulation qui relève sans cesse les barrières techniques où il devient difficile, voir impossible pour certains acteurs, principalement les petites entreprises, les PED et les PMA de répondre à ces standards. En rehaussant les normes SPS dans leur pays et en répondant aux exigences du secteur privé, ces derniers se trouvent en mesure de bloquer l'entrée d'acteurs concurrents moins à même d'atteindre les standards en matière d'innocuité alimentaire. L'interdépendance croissante dans les échanges agroalimentaires pose un défi nouveau pour les acteurs moins à même de répondre à l'élévation des standards qui augmentent sans cesse<sup>158</sup>, se présentant ainsi comme un important pouvoir de régulation au niveau mondial. Étant donné que ce ne sont pas tous les États qui ont les mêmes standards dans ce domaine, la spécialisation de ces normes reste principalement du ressort des États développés et de certains pays en développement qui ont les moyens et la technologie pour répondre à ce genre d'exigences. Encore une fois, au même titre que les ADPIC, les normes SPS créent un affaïssement de la concurrence en empêchant ou plutôt en rendant l'accès quasi impossible ou inatteignable pour plusieurs acteurs.

De ce fait, en régulant les normes, de même que le nombre de joueurs dans le domaine, les normes SPS se trouvent à créer un important pouvoir de régulation au niveau mondial du secteur agroalimentaire. Qui plus est, dans les États n'ayant peu ou pas de moyens de répondre à ces normes, la venue de produits étrangers de meilleure qualité à des coûts relativement abordables ne fait que tuer cette concurrence et les autres acteurs disposant de beaucoup moins d'accès au crédit ou à tout autre moyen financier se voient forcés de quitter le domaine. Les normes SPS ne sont qu'une partie des standards mis de l'avant par l'industrie dans le domaine agroalimentaire. Elles sont cependant assez importantes pour être

---

<sup>156</sup> Thomas Bernauer et Ladina Caduff cité dans Morten Broberg, *op. cit.*, p. 11.

<sup>157</sup> Morten Broberg, *op. cit.*, p. 7.

<sup>158</sup> Obijiofor Aginam, *op. cit.*, p. 3.

prises à part. Nous pouvons à présent nous tourner vers les certifications, les labels et les standards qui régulent également une bonne partie du domaine agroalimentaire mondial qui au même titre que les normes SPS, se présentent comme un nouvel outil de régulation du domaine agroalimentaire mondial.

### 3.1.3 Les certifications, labels et standards

D'autres formes de régulation ont également fait leur apparition ces dernières décennies. De ces nouvelles formes, les certifications, les labels et les standards sont apparus comme d'importants foyers de régulation du domaine agroalimentaire. Regroupées ici au sein d'un groupe commun, ces mesures qualifiées ici comme des «mesures techniques» s'appliquent de différentes manières dans le secteur agroalimentaire. De fait, les normes SPS pourraient être insérées dans cette section, mais il a été choisi, étant donné leur importance, de leur consacrer une section à part entière, ce qui a été fait précédemment.

Ce qui est constaté au niveau des mesures techniques, c'est que ces dernières connaissent une multiplication sans pareil et se présentent également à leur tour, comme une nouvelle forme de régulation du secteur agroalimentaire mondial. Loin d'être cohérentes, ces diverses mesures sont néanmoins très présentes dans le secteur. Ces certifications, labels et standards sont principalement mis de l'avant par le secteur privé qui n'attend pas l'État d'une manière ou d'une autre pour avancer dans ce domaine et établir ses propres standards<sup>159</sup>. Ces moyens de régulation peuvent être adoptés à plusieurs niveaux; à l'intérieur des filières, entre certains groupes de FMN ou même à certains domaines tout entiers. Ils sont parfois appliqués à tout le réseau de la chaîne globale de valeur de certains produits à l'intérieur des entreprises<sup>160</sup>. Il est difficile de noter ou de prendre en compte l'importance de celles-ci, mais elles sembleraient néanmoins témoigner d'une tentative par les groupes alimentaires privés et principalement par la grande distribution, de subordonner les autres acteurs de la chaîne globale de valeur (CGV) et du même coup, de relever les niveaux de qualité ou du moins

---

<sup>159</sup> Ce que mentionne Virginia Haufler *op. cit.*, ; Terry Marsden, *et. al., op. cit.*, p. 211-226., ; Lone Riisgaard, *op. cit.*, et, Anne Tallontire, *op. cit.*, p. 775-791.

<sup>160</sup> Lone Riisgaard, *op. cit.*, p. 7.

d'acquérir ou de consolider de nouvelles parts de marché en relevant les standards, au même titre et dans le même but que les normes SPS décrites précédemment.

On peut également ajouter que ces mesures techniques créent, au même titre que les normes SPS, un pouvoir de régulation important en empêchant certains acteurs de pénétrer la chaîne globale de valeur de tel ou tel produit, en étant incapables de répondre aux exigences demandées ou exigées, et ce, principalement par la grande distribution. Pour les certifications et le label, cette nouvelle forme de régulation est bel et bien réelle puisque, comme le souligne Audet : « la certification et le label [...] mettent de l'avant une normalité axée sur le mode de production et un contrôle de l'application de principes et critères prédéfinis »<sup>161</sup>. Ces mesures sont bien souvent une augmentation et une élévation de la qualité pour un produit alimentaire qui ne peut pas être atteint par tous les acteurs. Ainsi, selon certains auteurs, la mise en place de labels devient en soit, une forme de barrière non tarifaire susceptible d'empêcher l'exportation de produits par certains États<sup>162</sup>. Il en découle ainsi une situation où la concurrence se produit seulement entre quelques firmes privées possédant assez de moyens techniques et financiers pour répondre à ces exigences. Au même titre que les normes SPS, ce sont les industries émanant des pays développés et de quelques pays en développement qui sont les principaux acteurs de ces transformations et de ces mutations du secteur agroalimentaire mondial.

En dernier lieu, les nouvelles formes de régulation présentées ci-haut montrent la complexité et la technicité qui s'opèrent désormais dans le domaine agroalimentaire mondial. Ce secteur devient de plus en plus spécifique et l'investissement initial devient des plus importants pour les acteurs souhaitant concurrencer ceux déjà établis. Dans certains cas, cette compétition devient pratiquement impossible pour certains acteurs. Ces nouveaux foyers de régulation ont pris de l'ampleur, principalement depuis les années 1980 et le secteur agroalimentaire est désormais victime de ce succès qui le transforme à son tour. Si d'un côté le consommateur semble sortir gagnant en obtenant un produit de meilleure qualité, de l'autre il permet à quelques acteurs privés d'être prédominants dans le domaine, en plus de les

---

<sup>161</sup> René Audet. *op. cit.*, p. 5.

<sup>162</sup> John M. Crespi and Stéphan Marette, *op. cit.*, p. 665-672.

laisser gérer leur sécurité alimentaire. Ce secteur de l'agroalimentaire est désormais géré par une poignée d'acteurs et ce système, oligopolistique dans sa forme, semble servir l'intérêt de ces derniers au profit de l'État.

Pourtant, le consommateur laisse s'échapper une concurrence beaucoup plus loyale et saine qui, à moyen terme, le ferait sortir gagnant en épargnant sur son alimentation. Ce qui a été noté un peu plus haut c'est l'importance du secteur privé dans l'établissement de ces diverses normes, certifications, mesures, etc. Plus encore, il a été constaté que ces nouvelles formes de régulations servent principalement aux nouveaux acteurs, qui sont principalement le secteur privé. Il semble que l'État n'ait plus un grand rôle à jouer dans le domaine, du moins, son influence est moindre qu'auparavant et le domaine agroalimentaire semble désormais regorger de nouveaux acteurs moins traditionnels. Tournons-nous maintenant vers les acteurs privés, de même que les autres acteurs faisant partie de cette nouvelle configuration agroalimentaire mondiale. Étant les principaux acteurs impliqués dans les transformations récentes de l'économie mondiale, leur étude est des plus pertinentes.

### **3.2 Les acteurs privés**

La libéralisation des économies nationales amorcée vers la fin des années 1970 n'a pas fait que donner de l'importance à d'anciennes et de nouvelles formes de régulation. Cette transformation qui s'est opérée a également remis l'essentiel de l'organisation et de la modulation du secteur agroalimentaire mondial entre les mains de nouveaux acteurs, au détriment de l'État qui s'est peu à peu retiré des champs d'interventions économiques qui étaient traditionnellement de son ressort. Il n'a cependant pas disparu, mais a délaissé son pouvoir central dans l'organisation et la modulation de certains domaines. Tel est le cas des secteurs agricoles et alimentaires. Les principaux acteurs qui ont profité de cette libéralisation de l'économie et de ces secteurs sont les acteurs privés et principalement les firmes multinationales, qui sont devenus les principaux vecteurs de cette mondialisation associée à cette période<sup>163</sup>. Ces changements ont profité à pratiquement tous les acteurs privés se

---

<sup>163</sup> Roland Perez, « Les stratégies des firmes multinationales alimentaires ». *Économie rurale*, vol. 231, no. 1, (1996), p. 27.

trouvant à chacun des niveaux de la chaîne de valeur dans le domaine agroalimentaire. Les secteurs de l'agrofourniture, de la production, de la transformation et de la distribution<sup>164</sup> ont tous raflé une place des plus considérable dans le domaine agroalimentaire mondial. Cette réalité est le reflet de ce que Susan Strange décrit comme la nouvelle structure de la politique mondiale, qui laisse beaucoup plus de place aux firmes transnationales<sup>165</sup>. En se retirant peu à peu de la vie économique, l'État laisse au secteur privé et principalement aux firmes transnationales, le pouvoir d'opérer une véritable : « [...] restructuration de l'espace économique mondial »<sup>166</sup>. De nouveaux espaces transnationaux sont apparus permettant du même coup aux FMN autant qu'aux États de trouver de nouveaux lieux de coopération<sup>167</sup>. Ainsi, ces derniers occupent désormais une place de choix à ce niveau, influençant du même coup l'organisation et la modulation du secteur agroalimentaire mondial.

La libéralisation des secteurs agricoles et alimentaires a également favorisé certains acteurs parmi d'autres à l'intérieur même du secteur privé. Certains de ceux-ci ont su profiter du recul de l'intervention de l'État en matière agricole et alimentaire, en reprenant notamment une partie de son rôle, c'est-à-dire en se réappropriant, d'une certaine façon, la sécurité alimentaire des populations<sup>168</sup>. Ce changement de main n'est pas sans conséquence pour les domaines agricoles et alimentaires. Par ce fait, l'organisation et la modulation de l'essentiel de ces domaines sont passées du secteur public au secteur privé. Dans son rapport sur l'investissement dans le monde de 2009, la CNUCED en partenariat avec l'ONU reconnaît que les FMN des pays développés dominent en aval et en amont la chaîne de valeur de l'agro-industrie<sup>169</sup>, ce qui représente respectivement les secteurs de l'agrofourniture qui regroupe les industries du vivant et de la biotechnologie et le secteur de la grande

<sup>164</sup> Dans le but de limiter l'objet de notre travail, nous limitons les acteurs du domaine agroalimentaire aux quatre énumérés ci-haut sachant qu'une multitude d'autres acteurs interviennent à différents niveaux.

<sup>165</sup> Susan Strange, « States, firms and diplomacy », *op. cit.*, p. 1-15. ; et Imtiaz Hussain and Mark Aspinwall, *op. cit.*, p. 2.

<sup>166</sup> Jean L. Rastoin et Selma Oncuoglu, « Les multinationales et le système alimentaire mondial : tendances stratégiques », *op. cit.*, p. 137-138.

<sup>167</sup> C'est un des constats que dresse Hart et Spero. Voir Jeffrey Hart et Joan E. Spero, *op. cit.*, p. 3.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>169</sup> On se réfère principalement au secteur de la grande distribution.

<sup>169</sup> CNUCED – ONU, « Rapports sur l'investissement dans le monde, 2009 – Sociétés transnationales, production agricole et développement », *op. cit.*, p. 2-3.

distribution. Le secteur privé n'est pas un tout unifié et la libéralisation montre que certains de ces derniers ont su tirer leur épingle du jeu en se positionnant de manière stratégique et en s'accaparant de nouveaux champs d'intervention dans ce nouvel environnement international. Il n'y a donc pas que le passage du public au privé qui reconfigure les domaines agricoles et alimentaires, mais la position même de certaines industries est assez importante pour créer de nouvelles relations entre les acteurs et influencer à son tour le domaine agroalimentaire dans son ensemble<sup>170</sup>.

Plusieurs raisons expliquent cette prédominance des industries du vivant, de la biotechnologie et de la grande distribution dans le secteur agroalimentaire. Notamment, le fait que pour chacun de ces deux types d'industries, ils se spécialisent et deviennent des secteurs très complexes au niveau technique et technologique. Ainsi, les industries œuvrant dans le vivant investissent des sommes colossales dans la recherche et le développement. Comme le stipule la FAO :

Les dépenses cumulées [annuelles] de recherche-développement agricole des 10 plus grandes sociétés transnationales de biosciences s'élèvent à près de 3 milliards de dollars EU. Par comparaison, le GCRAI, qui est le plus gros fournisseur public international de technologies agricoles, a un budget annuel de recherche-développement en sélection végétale de moins de 300 millions de dollars EU<sup>171</sup>.

Certaines proviennent directement de l'industrie pharmaceutique, tandis que d'autres possèdent déjà une connaissance dans un milieu complémentaire à l'agriculture ou à l'alimentation. De cette façon, ils doivent être des acteurs disposant d'un grand capital et d'un grand savoir technique que très peu d'acteurs peuvent concurrencer ou imiter. Il faut être bien implanté et posséder un savoir technologique et un capital important pour se lancer dans de telles recherches.

Pour ce qui est de la grande distribution, c'est la prise en charge de la sécurité alimentaire des populations et la capacité d'édicter des standards, des labels, des certifications et des normes à tous les niveaux de la CGV qui semblent les positionner dans

---

<sup>170</sup> Il sera expliqué que la position dominante de certaines industries oblige les autres acteurs à se regrouper et à se fusionner afin de mieux contrer ces dernières.

<sup>171</sup> FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2003-04*, op. cit., p. 38.

cette situation centrale dans le domaine agroalimentaire. Ils sont les mieux disposés pour exiger des standards à tous les niveaux, puisqu'ils ont maintenant un rôle clé, c'est-à-dire s'assurer de l'approvisionnement alimentaire de l'ensemble des populations. À partir de ce point, garanti d'un marché non substituable, la grande distribution peut édicter des normes et standards, qui lui permettent de consolider sa présence dans le secteur et d'aller chercher de nouveaux marchés. L'industrie de la grande distribution joue désormais un rôle des plus important dans la «planification» du secteur agroalimentaire, en exerçant un pouvoir de régulation sur l'ensemble de celui-ci.

Qui plus est, entre les industries de la biotechnologie et du vivant et de l'autre côté la grande distribution, la majorité de la littérature s'entend pour désigner la grande distribution comme l'acteur principal et le plus influençant du domaine agroalimentaire<sup>172</sup>. À titre d'exemple, un document de l'OCDE mentionne que les filières agroalimentaires, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs dans le secteur agroalimentaire, ont été subordonnées à la chaîne de valeur en amont à partir de la grande distribution<sup>173</sup>. Il semble que ce soit cette dernière qui ait su le plus profiter, de sa position dans le secteur agroalimentaire mondial. Cette nouvelle réalité s'explique de plusieurs manières. On peut notamment penser au lien direct qu'elle entretient avec le consommateur, de même que sa capacité à exiger et à mettre de l'avant des standards et des normes dans l'industrie. Pourtant, selon certains auteurs, la prédominance de la grande distribution s'explique par le résultat de l'urbanisation et de la demande pour des aliments disponibles à l'année longue et répondant à des normes de qualité et d'hygiène élevés, qui est ou serait le schéma parfait pour ce secteur de l'industrie agroalimentaire<sup>174</sup>. La grande distribution serait donc l'acteur le mieux à même de répondre à cette demande croissante de cette nouvelle classe moyenne.

---

<sup>172</sup> C'est ce qu'affirment entre-autres Gary Gereffi et Joonkoo Lee, *op. cit.*, p. 15. ; et Peter, Timmer, « Supermarkets, Modern Supply Chains, and the Changing Food Policy Agenda », *op. cit.*, p. 8.

<sup>173</sup> OCDE, « Les supermarchés et la filière viande : l'impact économique du commerce alimentaire de détail sur les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs », *op. cit.*, p. 7.

<sup>174</sup> André Louw, *et. al.*, « Securing small farmer participation in supermarket supply chains in South Africa », *Development Southern Africa*, Vol. 24, No. 4, (October 2007), p. 539. ; et Peter Timmer « Supermarkets, Modern Supply Chains, and the Changing Food Policy Agenda », *op. cit.*, p. 7.

Cependant, selon Rastoin, ce serait surtout la position oligopolistique<sup>175</sup> qu'occupent ces géants de l'alimentation à l'intérieur des États, qui les placeraient en tête de liste pour ce qui est de l'approvisionnement alimentaire des populations. Cette situation leur permettrait du même coup d'orienter et d'organiser une partie importante du domaine agroalimentaire mondial. En plus de la grande distribution Rastoin mentionne que le secteur de l'agrofourmiture est caractérisé par :

La présence de grandes firmes, disposant de moyens scientifiques, techniques et financiers puissants, constitue désormais un facteur décisif en ce qui concerne le développement de produits nouveaux, la qualité industrielle et l'efficacité commerciale<sup>176</sup>.

En d'autres mots, selon l'auteur, la seule façon de survivre pour les industries de l'agrofourmiture, c'est d'atteindre une taille suffisamment importante pour être en mesure de conserver ses parts commerciales de manière à pouvoir supporter le coût de l'innovation de plus en plus coûteux<sup>177</sup>. Cette course à la production et à l'innovation conduit les acteurs à devenir de plus en plus géants et à se présenter, de plus en plus, comme d'importants pouvoirs de régulation dans le domaine agroalimentaire. Leur nombre étant en constante diminution, cette régulation est de plus en plus forte avec la présence d'un nombre toujours plus limité d'acteurs œuvrant dans le domaine.

C'est ainsi que se dessine la nouvelle réalité du domaine agroalimentaire mondial, qui est celle de faire confiance à la grande distribution pour nourrir la population de chacun des États et de s'assurer d'une sécurité alimentaire à un niveau désormais mondial. De cette manière, pour reprendre les propos de Kébabdjian, la mondialisation n'a pas éliminé le rôle de l'État<sup>178</sup>, mais elle a néanmoins fait tomber la garantie du progrès social garantie par l'État depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale<sup>179</sup>. Ainsi, on peut constater que le délaissement, dans une certaine mesure, de ce rôle assuré par l'État n'entraîne pas

<sup>175</sup> Jean L. Rastoin et Selma Oncuoglu, « Les multinationales et le système alimentaire mondial : tendances stratégiques ». *op. cit.*, p. 162.

<sup>176</sup> Jean L. Rastoin, « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *op. cit.*, p. 46.

<sup>177</sup> *Idem.*

<sup>178</sup> Gérard Kébabdjian. « Mondialisation et dépérissement de l'État-nation ? », In *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Hugon, Philippe et Charles-A. Michalet (sous la dir.), Paris : Éditions Karthala, 2005, p. 17.

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 29.

nécessairement et automatiquement une reprise de la concurrence saine assurée par un marché désormais libre de l'acteur public et donc exempt de tout pouvoir. Ce retrait ne conduit pas directement à une situation de libre marché. Bien au contraire, on voit plutôt certains acteurs puissants reprendre le contrôle de ce que l'État a laissé derrière lui comme pouvoir. Cette situation rejoint la réalité que décrivent Rastoin et Oncuoglu en défendant l'idée selon laquelle le marché est dominé par un oligopole privé de firmes multinationales de chacune des branches de l'agroalimentaire<sup>180</sup>. Si autrefois l'État devait s'assurer de la sécurité alimentaire de sa population par la mise en place de normes et de standards, aujourd'hui, la motivation des acteurs privés à créer et mettre en place de nouvelles formes de régulation dans le domaine agroalimentaire est bien logique puisqu'ils remplacent, en quelque sorte, le rôle de l'État dans ce domaine. Il ne faut pas s'étonner d'une telle motivation de la part des groupes privés qui y constatent un marché des plus attrayant et lucratif. Pour se donner une idée des firmes multinationales dont nous parlons, le tableau ci-dessous montre les 25 plus grandes firmes agroalimentaires.

---

<sup>180</sup> Jean-L. Rastoin et Selma Oncuoglu, « Les multinationales et le système alimentaire mondial : tendances stratégiques ». *op. cit.*, p. 162.

Tableau 5. Les 25 premières STN de l'agroalimentaire, classées d'après leurs actifs à l'étranger, 2007  
(Les entreprises en gras sont basées dans un pays en développement ou un pays en transition)

Classement	Entreprises agricoles	Fournisseurs	Alimentation et boissons	Distribution	Entreprises privées (classées d'après leurs ventes de produits agroalimentaires)
1	Sime Darby Bhd (Malaisie)	BASF AG <sup>1</sup>	Nestlé SA	Wah-Man Stores	Carroll Inc.
2	Dole Food Company, Inc.	Evapor AG <sup>2</sup>	Belev SA	McCain AG	Mars Inc.
3	Fresh Del Monte Produce <sup>3</sup>	Dow Chemical Company <sup>4</sup>	Kraft Foods Inc.	Carrefour SA	Lactalis
4	Soufflet SA	Dixie & Company	Unilever	Tesco PLC	Santitas Ltd.
5	Charoen Pokphand Foods Public Company Ltd. <sup>5</sup> (Thaïlande)	El Du Pont De Nemours	Coca-Cola Company	McDonald's Corp.	Dr August Oetker KG
6	Charoita Brands International, Inc.	Syngenta AG	SAB Miller	Delliaze Group	Louis Dreyfus Group
7	Kuala Lumpur Kepong Bhd (Malaisie)	Yara International ASA	Daigop Plc	Koninklijke Ahold NV	Brilla
8	KWS Saat AG	French Corp. of Sackville	Parsons Brand SA	Sodexo	Feniro
9	Kulim Malaysia Bhd (Malaisie)	Kelisa Corp.	Carbery PLC	Compass Group PLC	Keystone Foods LLC
10	Carrefour R.C.	Monsanto Company	Ringier Ltd.	Seven & Holdings Company Ltd.	McCain Foods Ltd.
11	Seaboard Corp.	Agro Corporation	Freudenberg NV	China Resources Enterprise Ltd. (Hong Kong, Chine)	DSI Group Companies
12	Sipat SA	The Mosaic Company	PepsiCo Inc.	Yum! Brands, Inc.	Perdue Farms Inc.
13	Anglo-Eastern Plantations PLC	JCL-Land Chemicals Ltd.	Melitta Coors Brewing Company	Autogrill	Bacardi Ltd.
14	Tysons Foods Inc.	Provena SA	Kraft Holdings Company Ltd.	Alimentation Couche-Tard Inc.	Gruppe Soufflet
15	PPP Group Bhd (Malaisie)	Basfert Industries AG	Asher-Danish-Milbrand Company	Safeway Inc.	Global Star Foods
16	Carsons Cumbria Ltd PLC (St-Lucie)	Nature Ltd.	Associated British Foods PLC	Sonae Sapp	Gruppe Castel
17	TSH Resources Bhd (Malaisie)	CLAA S KGA	Carlberg AS	George Weston Ltd.	J. R. Simplot
18	Malayan Resources Bhd (Malaisie)	Sapar SA	HJ Heinz Company	Dairy Farm International Holdings Ltd. (Hong Kong, Chine)	Schreiber Foods
19	Bakrie & Brothers Turbidity (Indonésie)	Terra Industries Inc.	Durlop	Jeronimo Martins SA	Muller Gruppe
20	PGI Group PLC	Akris-Milcherei Schwan & Co AG	Antoine-Fruch Company Inc.	Kowab Food Company (Américain) (Koweït)	Bej
21	Frontiure AS	Genus PLC	William International Ltd. (Singapour)	Kelco OYJ	Iberdrola Van Melle
22	New Britain Palm Oil Ltd. (Papouasie-Nouvelle-Guinée)	Evco Morsk-Gro Company	Sara Lee Corp.	Sarabacis Corp.	Rich Products
23	Karuntat Global Ltd. (Inde)	Kvornland ASA	Constellation Brands Inc.	Burger King Holdings Inc.	J. M. Smucker
24	Sinchi SA	Sakata Seed Corp.	Fusser & Neuse Ltd. (Singapour)	Marisa Nichiro Holdings Inc.	Haribo
25	Country Bhd Holdings Ltd. (Malaisie du Sud)	Auriga Italiana AS	Dantico AS	Famylmart Company Ltd.	Edley-Grainit

Sources: CBI/CEA, World's Best 2007, Zoonation/Coopérations, AgriBusiness Production and Development, tableau III.12

<sup>1</sup> Carrefour qui a été son act base principale dans l'agriculture et les plantations.

<sup>2</sup> Entreprises chimiques/plantationnières isolées exerçant des activités importantes dans l'approvisionnement agricole, surtout la production des récoltes, les semences, la biologie végétale, la santé animale et la lutte contre les parasites.

<sup>3</sup> Entreprise juridiquement associée de Del Monte Foods.

<sup>4</sup> Les sociétés faisant partie du Groupe Carrefour (CF) ont été classées d'après leur activité séparément.

<sup>5</sup> Les sociétés agricoles présentes dans l'agriculture.

Note: Certaines entreprises sont présentes dans plus d'un secteur de l'agroalimentaire. Dans ce cas, elles ont été classées d'après leur activité principale.

Nous avons déjà constaté la place privilégiée qu'occupe la grande distribution dans le domaine agroalimentaire. Une étude plus approfondie de son rôle et de son influence s'impose pour mieux comprendre la réalité du système agroalimentaire mondial.

### 3.2.1 La grande distribution

Afin de bien cerner l'importance et l'étendue des pouvoirs, qu'occupe la grande distribution dans le domaine agroalimentaire, il est important de bien saisir ce qu'est la CGV. Plusieurs acteurs sont présents à tous les niveaux et à toutes les étapes de production d'un produit. De cette manière la CGV :

[...] describes the full range of activities which are required to bring a product or service from conception, through the different phases of production (involving a combination of physical transformation and the input of various producer services), delivery to final consumer, and final disposal after use.<sup>181</sup>

L'étude de la CGV permet ainsi de cerner l'essentiel des acteurs et des pouvoirs présents dans la conception d'un produit du début de sa vie jusqu'à sa fin. Cette approche de la CGV nous renseigne sur les acteurs prédominants, ceux qui réussissent à influencer les autres acteurs présents dans cette même chaîne, ainsi que ceux qui y jouent un rôle plus mineur. L'analyse faite de la CGV pour plusieurs produits dans le domaine agroalimentaire nous amène donc à considérer la grande distribution comme un acteur des plus centraux dans l'organisation et la modulation du secteur agroalimentaire. C'est pourquoi l'étude de cet acteur est d'une grande importance.

Il a déjà été fait mention de l'importance de la grande distribution dans le domaine agroalimentaire, de même que de son rôle en général un peu plus haut. Celle-ci occupe désormais un rôle central dans l'organisation et la modulation du secteur agroalimentaire mondial. Cet acteur est à même de subordonner l'ensemble des filières agroalimentaires en aval. Plusieurs raisons expliquent sa prédominance dans ce secteur. Il a notamment été mentionné un peu plus haut, parmi ces raisons, la position de cette dernière par rapport à la demande des consommateurs pour des aliments disponibles à l'année longue et répondant à

---

<sup>181</sup> Raphael Kaplinsky and Mike Morris. *A Handbook for Value Chain Research. op. cit.*, p. 4.

des normes de qualité et d'hygiène élevées, l'urbanisation et l'application de standards et de normes à tous les niveaux de la CGV. Ces industries sont tellement concentrées que seulement une poignée d'acteurs assurent aujourd'hui l'ensemble de l'approvisionnement alimentaire de la majorité de la population des États développés et en développement. Cette affirmation va dans le sens des propos de Gereffi, qui mentionne entre autres qu'il n'y a qu'un nombre limité de multinationales agroalimentaires qui dirigent un réseau complexe d'acteurs, dans la distribution au Canada et aux États-Unis<sup>182</sup>. Timmer abonde également dans le même sens en stipulant que les supermarchés, en l'occurrence la grande distribution, sont des instruments de plus en plus dominants de la CGV<sup>183</sup>.

Force est de constater que la place qu'ils occupent est tout de même exceptionnelle. L'alimentation est un secteur où la demande est constante et non-substituable. À titre d'exemple, manquer de nouvelles voitures pendant une semaine est acceptable, voire négligeable pour une population, mais manquer de nourriture pendant une journée est quasi impensable pour la plupart de nous. Ce faisant, la place privilégiée qu'occupe la grande distribution lui permet d'investir aisément étant donné leurs profits récurrents et la demande constante de produits alimentaires.

Au-delà de sa place prépondérante au sein de toute la CGV, c'est à travers l'implantation de divers mécanismes de régulation que la grande distribution réussit à s'assurer sa position. La multiplication des standards, des normes et des certifications dont il a été discuté un peu plus haut, est une manière pour ces industries, de s'assurer leur position dominante dans le domaine agroalimentaire. La grande distribution est capable de mettre en place et d'exiger l'application de standards à presque tous les niveaux de la CGV. Cette stratégie consoliderait ainsi son pouvoir dans le secteur. Il s'agit également d'une stratégie pour celle-ci afin d'ouvrir de nouveaux marchés étant donné la stagnation des ventes relatives à la consommation en alimentation.

---

<sup>182</sup> Gary Gereffi et Joonkoo Lee, *op. cit.*, p. 2.

<sup>183</sup> Peter Timmer, « Supermarkets, Modern Supply Chains, and the Changing Food Policy Agenda », *op. cit.*, p. 8.

Cependant, malgré la demande constante pour les produits alimentaires, il faut noter que la marge de profit n'est pas nécessairement énorme chez la grande distribution. On observe à ce niveau un maigre pourcentage de profits par rapport aux dépenses de roulement<sup>184</sup>. Cette réalité est peut-être la raison pour laquelle il y a peu ou pas de petits acteurs à ce niveau et qu'ils semblent avoir presque tous disparus. Étant incapables de concurrencer un secteur qui n'a qu'une petite marge de profit, les plus petits acteurs n'ont peu ou pas de possibilités de survie dans ce monde de géants, si ce n'est que de s'associer ou de se fusionner avec les plus gros acteurs. De plus, l'intégration verticale des autres acteurs à partir de la grande distribution rend beaucoup plus difficile l'insertion de petits acteurs dans la CGV. Pourtant, force est de constater que parmi les acteurs de la CGV du domaine agroalimentaire, la grande distribution est l'acteur qui reçoit le plus de profits<sup>185</sup>.

Ce faisant, la grande distribution est de loin devenue l'acteur principal dans le domaine agroalimentaire. En fait, elle est aujourd'hui en mesure d'édicter l'essentiel de ses exigences à tous les niveaux de la CGV et d'y imposer ses propres standards, normes et certifications. Ce rôle de premier plan au niveau de la sécurité alimentaire lui profite très certainement et lui permet de s'assurer une place prédominante dans ce secteur. Il est important de rappeler que la grande distribution n'est pas nécessairement un acteur multinational. Dans de très nombreux États, elle est nationale ou bien régionale. Par contre, son influence et ses effets dépassent les frontières. Les exigences qu'elle impose doivent être rencontrées de la part des autres acteurs tels l'agrofourmiture, la production et la transformation, peu importe le pays d'attache. C'est son influence et son pouvoir qui sont, en quelque sorte, transnationaux. Les autres acteurs n'ont d'autres choix que de satisfaire à ces exigences, s'ils veulent être en mesure de s'intégrer ou de garder leur place à l'intérieur de la CGV. La présence de ces acteurs se fait ainsi sentir dans tous le domaine agroalimentaire

---

<sup>184</sup> Il suffit de lire les États financiers de Loblaw ou de Sobeys pour se rendre compte de la maigre part de profits par rapports aux dépenses et investissements. Chez Loblaw, même si les ventes totalisent environ 31 milliards de dollars canadiens, le profit net n'est que de 681 millions de dollars. Voir Loblaw companies limited, « 2010 Annual report – Financial Highlights », [En ligne], [http://www.loblaw.ca/Theme/Loblaw/files/doc\\_financials/2010\\_Annual\\_Report\\_Financial\\_Review\\_section.pdf](http://www.loblaw.ca/Theme/Loblaw/files/doc_financials/2010_Annual_Report_Financial_Review_section.pdf) (page consultée le 1er mai 2011).

<sup>185</sup> Jodie Keane, « A new approach to global value chain analysis », *Overseas Development Institute - Working Paper*, No. 293, (August 2008), 17 p.

mondial. Pourtant, même si cette grande distribution se positionne comme l'acteur principal de ce secteur, il ne va pas sans dire que d'autres acteurs influent également sur ce dernier et se posent également comme de très grands acteurs susceptibles de se poser comme un pouvoir de régulation en lui-même. De plus, la grande distribution ne peut ignorer ces autres acteurs dont elle a également besoin pour sécuriser sa position.

### 3.2.2 Les autres acteurs de la CGV

Bien que la grande distribution occupe une place prépondérante dans l'ensemble du domaine agroalimentaire, les autres acteurs privés restent néanmoins d'importants joueurs qui possèdent également une énorme influence et un important pouvoir de régulation dans le domaine agroalimentaire mondial. Si on souhaite rationaliser l'étude de ces acteurs, on peut les diviser grossièrement en quatre groupes. L'agrofourniture dont il a été question un peu plus haut, la production, la transformation et vient ensuite la grande distribution. Pour ces acteurs, comme ce fut le cas pour la grande distribution, l'étude de l'évolution montre une concentration extrêmement rapide de l'ensemble de ceux-ci, à chaque niveau. Ces firmes, pour la grande majorité transnationales, opèrent dans un grand nombre d'États, sur plusieurs continents<sup>186</sup>. Avec la grande distribution, ces firmes assurent l'ensemble de l'approvisionnement des grandes villes des pays développés et en développement.

De plus, même si le rôle de la production est souvent occupé par les agriculteurs, de grandes firmes de production viennent concurrencer ces derniers à leur détriment. C'est le cas de Cargill par exemple<sup>187</sup>. En se concentrant et en se regroupant, elles sont capables de mettre de l'avant une quantité bien plus importante de ressources afin de centraliser l'essentiel de la production dans une région donnée ou une autre, ce qui réduit les coûts de production. Cette concentration se produit à tous les niveaux, autant vertical, c'est-à-dire en intégrant les autres acteurs à l'intérieur d'autres domaines, qu'horizontal, entre les acteurs œuvrant dans le même secteur. De cette façon, cette intégration des domaines de l'agrofourniture, de la production et

---

<sup>186</sup> À titre d'exemple, Cargill, une importante firme multinationale qui œuvre notamment dans la production agricole est présente dans 66 États. Cargill, « Our Company », [En ligne], <http://www.cargill.com/company/index.jsp> (page consultée le 5 mars 2011).

<sup>187</sup> *Idem*.

de la transformation se présente comme une stratégie visant à contrebalancer l'influence grandissante de la grande distribution dans toute la chaîne globale de valeur<sup>188</sup>. Il s'agit d'une stratégie de contrepoids afin d'être en mesure de prendre plus d'influence et de pouvoir de manière générale dans la modulation et l'organisation du secteur agroalimentaire mondial. Cette logique est propre à ce que Rastoin mentionne comme une logique de consolidation des industries afin d'accaparer le plus de parts de marché possible<sup>189</sup>. Pour survivre dans ce monde de géant, il faut devenir géant afin de pouvoir répondre aux exigences de ce secteur ou bien être en mesure de l'influencer ou de le manipuler à son avantage. Dans la situation actuelle des choses, ces acteurs n'ont d'autres choix, pour survivre, que de se consolider afin de ne pas perdre de leur pouvoir dans toute la CGV et dans le domaine agroalimentaire mondial de manière générale.

De cette façon, plusieurs industries réussissent malgré tout, à influencer ou à s'imposer dans toute la CGV de certains produits. Ainsi, pour certains produits, ce n'est pas toujours la grande distribution qui dirige les autres acteurs présents. Mather démontre que pour quelques produits, c'est la production qui semble diriger celle-ci<sup>190</sup>. Cependant, dans l'ensemble, ce n'est que pour quelques denrées alimentaires et il s'agit plutôt d'une exception à la règle. En fait, ce que mentionne un document de l'OCDE et qui nous éclaire sur la position de ces différents groupes alimentaires, c'est que les pays du Sud semblent dominer les secteurs de la production, tandis que le Nord domine la distribution alimentaire, mais cependant, la valeur des entreprises des premières est minime par rapport à celle de la grande distribution<sup>191</sup>.

La seule exception à la règle dans toute la CGV est l'agriculteur, qui ne cesse de perdre de son influence à tous les niveaux et qui se voit concurrencer par d'importants groupes agroalimentaires des plus puissants et des plus influents au niveau de la production.

---

<sup>188</sup> Selma Tozanli, *op. cit.*, p. 33.

<sup>189</sup> Jean L. Rastoin, « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *op. cit.*, p. 46.

<sup>190</sup> Charles Mather, « Value Chains and Tropical Products in a Changing Global Trade Regime », *International Centre for Trade and Sustainable Development - Programme on Agricultural Trade and Sustainable Development*, No. 13, (May 2008), 76 p.

<sup>191</sup> OCDE, « Les supermarchés et la filière viande : l'impact économique du commerce alimentaire de détail sur les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs », *op. cit.*, p. 35.

L'agriculteur est toujours présent dans la CGV, mais son travail de producteur est désormais en concurrence avec des géants alimentaires qui lui laisse peu de manœuvre pour sa survie. S'il n'est pas en concurrence avec ces derniers, il n'a d'autre choix que de vendre à ces géants; qu'ils soient producteurs ou transformateurs ou de travailler pour eux. En plus d'être en concurrence directe avec ces acteurs privés bien souvent transnationaux, il est l'acteur le plus subordonné dans la CGV; il est dans une situation de dépendance par rapport aux autres acteurs<sup>192</sup>. Il reçoit les directives de tous les côtés de celle-ci, autant en aval par l'agrofourniture, qui lui dicte ses choix de production ou lui impose un procédé, et en amont avec les transformateurs et la grande distribution qui sont les acheteurs de sa production qui lui demande sans cesse de respecter et de se plier à de plus en plus de critères, de standards ou de normes alimentaires. La place de l'agriculteur devient de plus en plus reculée étant donné le soutien de l'État qui ne fait que diminuer et, où la nouvelle organisation du secteur agroalimentaire mondial lui laisse peu de marge de manœuvre et peu d'influence en général. En fait, circonscrit dans un monde de géants, il est mis en compétition avec le reste de la planète; ce n'est pas la profession d'agriculteur qui manque. Son influence demeure quasi nulle dans cette CGV. Qu'il se trouve dans un pays développé, en développement ou moins avancé, il est soit en manque de moyens ou surendetté. L'agriculteur change de rôle. Il peut décider de rivaliser avec les entreprises concurrentes en devenant un entrepreneur et en devenant lui-même un acteur puissant en disposant d'une grande production qui l'oblige à s'endetter davantage. De l'autre côté, il devient un travailleur salarié à la solde des grandes productions ou encore, il se recycle ailleurs sur le marché. Pour les agriculteurs restants, la seule option est de devenir entrepreneur dans le domaine.

Au niveau de la transformation et de la distribution, le constat est le même. Ces derniers ne sont plus en mesure de rivaliser avec les grandes FMN. Ils ne sont tout simplement plus compétitifs et peuvent difficilement rivaliser avec les autres acteurs. Le choix de traiter du rôle de l'agriculteur est justifié par l'importance de la perte de son influence qui est beaucoup plus importante que les autres acteurs. Étant donné que l'agriculture emploie des milliards de personnes, force est de constater que la disparition

---

<sup>192</sup> N. M. Panini, « Trends in Cultural Globalisation: From Agriculture to Agribusiness in Karnataka », *Economic and Political Weekly* (Mumbai), Vol. 34, No. 31 (July 31 – August 6, 1999), p. 2168.

progressive de tous ces travailleurs a de fortes répercussions sur l'emploi dans les pays en développement et les pays moins avancés, mais également sur l'économie de certains États développés. Avec cette prise de position importante du secteur privé dans le domaine agroalimentaire mondial, qu'en est-il de l'État? Son rôle a bel et bien changé, il doit désormais accepter la nouvelle configuration mondiale de l'économie et se positionner.

### 3.3 Le rôle de l'État

Il a été constaté au premier chapitre qu'avant la période de libéralisation économique qui débute vers la fin des années 1970, l'État assurait l'essentiel de l'organisation et de la modulation des secteurs agricoles et alimentaires. Il a également été mentionné que ce dernier possédait un important pouvoir de régulation dans plusieurs secteurs économiques et qu'au niveau des secteurs agricoles et alimentaires, il disposait d'un énorme pouvoir de régulation à l'intérieur de ses frontières. Ce dernier possédait la main mise sur leurs secteurs agricoles et alimentaires qu'ils pouvaient influencer comme bon lui semblait à travers plusieurs mécanismes de régulation. À cette époque, on ne parlait pas encore d'économie mondiale ou de secteur agroalimentaire mondial intégré comme c'est le cas principalement depuis les années 1990. Bien au contraire, avant la fin des années 1970, les relations commerciales étaient basées sur les échanges d'États à États; à un niveau international comme l'a illustré Ruggie<sup>193</sup>. La diplomatie se présentait comme exclusive aux acteurs étatiques et le reste des acteurs restait subordonné aux États.

Or, ce que nous montre le chapitre actuel est une présence toute nouvelle et des plus importante de nouveaux acteurs, principalement des firmes multinationales, qui se structurent depuis les 1990 dans le domaine agroalimentaire. La venue de ces acteurs et l'importance prise par ces derniers dans des secteurs tels l'agriculture et l'alimentation a eu des répercussions influençant le rôle des États dans ce domaine. Il a été mis de l'avant que les acteurs privés, avec la grande distribution en premier plan, tendent à s'immiscer dans ces domaines en remplaçant, d'une certaine manière, le rôle de l'acteur public en matière de

---

<sup>193</sup> Un tableau de Ruggie illustre bien cette relation. Voir John G. Ruggie, *op. cit.*, p. 512.

sécurité alimentaire<sup>194</sup>. Cette nouvelle réalité n'est pas sans conséquence pour les États. Si un retrait de ces derniers de la sphère économique n'est tout simplement pas envisageable, une baisse relativement importante de son influence est constatée dans cette période étudiée. Non pas que ce dernier se retire jusqu'à laisser l'exclusivité de l'organisation et de la modulation du domaine agroalimentaire au secteur privé, mais il doit se redéfinir pour mieux apprivoiser la nouvelle configuration des rapports de force qui s'installe dans l'économie mondiale. De cette manière, ce retrait du rôle de l'État a, selon Kébabjian, fait tomber la garantie du progrès économique et social garantie par l'État depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale<sup>195</sup>. On s'en remet désormais au secteur privé pour garantir la poursuite du progrès et du développement social. L'État perd son rôle exclusif par rapport au destin de sa population.

Cette nouvelle réalité du secteur agroalimentaire et du rôle de l'État n'est pas le fruit du hasard. Il s'agit plutôt de la conséquence de la modification de la structure du système international qui a fortement ébranlé et modifié le rôle de l'État et qui a, du même coup, laissé une place beaucoup plus importante aux firmes transnationales<sup>196</sup>. Selon Susan Strange : « The net result of these structural changes is that there now is greatly intensified competition among states for world market shares »<sup>197</sup>. Ainsi, si l'État ne possède plus le monopole sur la régulation des domaines agricoles et alimentaires qui sont devenus agroalimentaires, il exerce tout de même un certain pouvoir de régulation, mais celui-ci n'est plus le même et s'est redéfini. Toujours selon Strange, avec cette nouvelle structure internationale, les États doivent désormais établir une nouvelle diplomatie puisqu'ils sont maintenant en compétition avec ces FMN<sup>198</sup>. Cette idée vient rejoindre celle de Schäferhoff qui croit qu'il y a une reconfiguration de l'autorité dans la politique mondiale<sup>199</sup>. Il reprend l'idée de Hall et Biersteker selon laquelle : « [...] the state is no longer the sole, or in some instances even the principle, source of authority »<sup>200</sup>. L'État doit désormais s'ajuster et

---

<sup>194</sup> En établissant de nouveaux standards, labels et certifications et en utilisant leur pouvoir d'influence pour les faire appliquer à toutes les filières subordonnées.

<sup>195</sup> Gérard Kébabdjian. *op. cit.*, p. 29.

<sup>196</sup> Susan Strange, « States, firms and diplomacy », *op. cit.*, p. 2.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>199</sup> Marco Schäferhoff *et. al.*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>200</sup> Hall et Biersteker cité dans Marco Schäferhoff *et. al.*, *op. cit.*, p. 4.

œuvrer au sein de l'économie mondiale en présence de nouvelles formes de pouvoirs des plus importantes que sont principalement les FMN.

Toutes ces modifications du rôle de l'État dans l'économie mondiale amènent Kébabdjian à mentionner que ce dernier joue aujourd'hui deux rôles primordiaux; l'insertion politico-institutionnelle de l'économie nationale dans l'économie internationale et l'appui aux entreprises pour rivaliser sur les marchés mondiaux<sup>201</sup>. De cette manière, l'État se retrouve bel et bien avec un nouveau rôle par rapport à cette nouvelle configuration de l'économie mondiale. Il doit s'assurer que son économie s'insère dans l'économie internationale et plus précisément dans l'économie mondiale.

De cette façon, le rôle de l'État n'est pas nécessairement de s'opposer aux FMN. Dans certains cas il doit «s'associer» à celles-ci et coopérer et dans d'autres situations, il est contraint de leur faire compétition. Ce constat rejoint celui de Chavagneux et Ménard qui se questionnent sur le rôle de l'État<sup>202</sup>, à savoir à quel point les prémisses du libéralisme économique peuvent s'appliquer à la réalité actuelle étant donné la coopération qui existe à bien des niveaux au niveau mondial. Le rôle de l'État est devenu des plus complexes. Cette nouvelle diplomatie décrite par Strange permet de comprendre que les relations internationales s'appliquent désormais à un nombre plus large d'acteurs et à plusieurs niveaux. Les relations internationales ne sont plus l'exclusivité des États. Ainsi, dépendamment de leur position et de leur moyens et influence sur la scène internationale, les États doivent se positionner et tenter d'orienter les décisions économiques et politiques vers leurs intérêts.

Il semble bel et bien évident que l'État ne s'est pas complètement retiré de la vie économique en laissant le champ libre aux FMN. Il essaie néanmoins d'orienter l'économie à son avantage et tente d'influencer les décisions des FMN dans leurs choix d'implantation et d'orientation économique, de même que les décisions des autres États à plusieurs niveaux. L'État doit également et constamment s'ajuster aux nouvelles demandes et exigences des

<sup>201</sup> Gérard Kébabdjian., *op. cit.*, p. 30.

<sup>202</sup> Christian Chavagneux et Philippe Ménard, « L'économie de marché est-elle libérale ? », *op. cit.*, p. 5-6. et Henri Regnault, *op. cit.*

groupes agroalimentaires privés. Cette réalité est observable au niveau du secteur agroalimentaire mondial où les exigences de la grande distribution modulent la sécurité alimentaire des États. Ce dernier doit être capable de faire face aux changements techniques et technologiques qui façonnent désormais ce secteur. Il doit être à même de s'adapter et d'être en mesure d'orienter ses intérêts à travers ces changements de l'économie mondiale.

Un des constats de cette nouvelle réalité du domaine agroalimentaire mondial est qu'on ne peut plus se fier sur l'idée selon laquelle il y aurait une profonde séparation entre la politique intérieure et les relations internationales<sup>203</sup>. En d'autres mots, il y a cette croyance selon laquelle ces deux concepts sont des domaines indépendants l'un de l'autre. Cependant, ce qui est constaté, c'est qu'au niveau des relations internationales, celles-ci ont été bouleversées à un niveau des plus important et on peut noter que c'est que l'État a hérité d'un nouveau rôle à l'intérieur de ses frontières de même qu'au niveau de sa politique extérieure qui s'est complexifiée du fait de la multiplicité des acteurs à prendre en compte. De cette manière, le concept de nouvelle diplomatie de Susan Strange permet de bien cerner le nouveau rôle de l'État où ce dernier doit désormais baser ses relations internationales avec non seulement les autres acteurs publics, mais une multitude d'autres acteurs avec les FMN en premier plan. Ainsi, on n'assiste aucunement à un recul de l'État dans l'économie, mais à un nouveau rôle et une réorientation pour celui-ci. Il doit s'activer à influencer les décisions des FMN, de même que des autres acteurs et travailler dans le sens de ses intérêts en coopérant ou en faisant compétition à tel ou tel acteur.

### **3.4 La nouvelle réalité mondiale**

Un des buts premiers de la libéralisation était de remettre les pouvoirs que possédait l'État en matière d'intervention dans l'économie, entre les mains du marché pour favoriser la saine compétition et la concurrence loyale et y restreindre toute autre forme de pouvoir pouvant créer une distorsion sur les marchés. Il s'agissait principalement de limiter l'influence de l'État sur l'économie. Après une analyse de l'évolution du système

---

<sup>203</sup> C'est d'ailleurs ce que défend Susan Strange. Voir Roger Tooze, « Susan Strange et l'économie politique internationale », *L'économie Politique*, no. 10, (février 2001), p. 110.

agroalimentaire mondial, on constate que depuis les années 1980, le rôle de ce dernier s'est bel et bien modifié. Malgré une libéralisation poussée de l'économie au niveau mondial dès la fin des années 1970 et surtout depuis les années 1980, au niveau du secteur agroalimentaire mondial à proprement parler, on constate qu'il a pris un peu plus de temps à se libéraliser et que les principaux changements se sont fait ressentir durant les années 1980 et 1990. Tout cela, malgré le fait que la restructuration de ce secteur ait déjà été commencée depuis la fin des années 1970. La décennie 1980, caractérisée par la libéralisation à outrance de l'ensemble des secteurs économiques, a bel et bien mis de la pression sur le secteur agroalimentaire dès le début de cette période. Ce libéralisme a définitivement modifié la structure des relations internationales, ce qui a permis aux nouveaux acteurs de pénétrer le marché agroalimentaire de façon très percutante dans les années 1980 et encore plus fortement dans la décennie suivante.

Lorsqu'on s'intéresse au domaine agroalimentaire, la libéralisation s'est bel et bien opérée, et ce, de plusieurs manières. Au niveau des négociations internationales multilatérales, le cycle de l'Uruguay a débouché sur un accord sur l'agriculture qui a principalement réduit les divers tarifs douaniers imposés par les États, en plus d'ouvrir la voie à de nouvelles négociations plus poussées. Ce qu'on remarque c'est que malgré la volonté des États de libéraliser davantage le secteur, les acteurs n'ont pas réussi à s'entendre sur plusieurs points essentiels nécessaires à la poursuite de l'ouverture économique du secteur agroalimentaire mondial. Ainsi, depuis le cycle de Doha, l'uniformisation des tarifs et des mesures de subventions agricoles est en cours, sans qu'il n'y ait pour autant de résultats concrets jusqu'à présent. Plusieurs éléments qui n'étaient pas à l'ordre du jour lors des négociations du cycle de l'Uruguay sont désormais intégrés aux présentes négociations, comme les normes sanitaires et phytosanitaires, de même que les accords de propriété intellectuelle relatifs au commerce à titre d'exemple. La complexité et la multiplication des acteurs qui caractérise désormais ce domaine rendent les négociations davantage complexes, d'autant plus que la position de certains acteurs a littéralement changé depuis plusieurs années. Ce dernier point mérite qu'on s'y attarde un peu plus en profondeur.

Il a été constaté au chapitre précédent que la libéralisation économique a tout d'abord été initiée sous l'impulsion des États-Unis et sur les diverses mesures adoptées par cet État. Le but était de casser le pouvoir d'intervention de ce dernier et de mener le pas pour une libéralisation poussée de l'économie mondiale. Cette logique de libéralisation a été suivie par les principaux États développés qui se sont empressés de libéraliser leur économie par la suite. Outre ces derniers, certains pays en développement ont également libéralisé leurs économies durant les années 1990 et les années 2000. Pourtant, malgré toute cette ouverture économique réalisée depuis, il reste que les rôles ont changés. Si les pays développés avec en tête de liste les États-Unis et l'UE ont freiné leurs ardeurs en terme de promotion de l'ouverture économique de leurs secteurs agroalimentaires, la situation a définitivement changé pour plusieurs autres pays en développement qui se présentent aujourd'hui comme les principaux moteurs et défenseurs de cette libéralisation économique<sup>204</sup>. C'est surtout le cas de la Chine et de l'Inde qui se sont intégrés fortement à l'économie mondiale, mais également certains pays de l'Amérique latine<sup>205</sup>. On peut également ajouter la Russie qui se libéralise et redevient un important pouvoir régional. Plusieurs pays établissent des limitations au niveau de la libéralisation de leur secteur alors que d'autres pays en développement souhaitent établir une libéralisation pratiquement complète des économies nationales et de leur secteur agroalimentaire. En étudiant le domaine agroalimentaire, on constate ainsi que les acteurs œuvrant à la libéralisation de ce secteur ne sont plus les mêmes qu'au tout début. Les négociations sur la libéralisation sont désormais extrêmement complexes comme en témoignent les divers groupes de négociations existants au niveau de l'OMC<sup>206</sup>. Si la traditionnelle séparation nord-sud existe toujours, elle est cependant fractionnée au plus haut point comme en fait état ce tableau. C'est surtout au niveau des pays en développement que se complexifient les diverses positions<sup>207</sup>. Cette libéralisation ne profite donc plus de la même

<sup>204</sup> Fonds monétaire international (FMI), « Libéralisation du commerce mondial et pays en développement », *Services du FMI*, vol. 1, no. 8, (novembre 2001), [En ligne], <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2001/fra/110801f.htm> (page consultée le 14 janvier 2011).

<sup>205</sup> *Idem*.

<sup>206</sup> OMC, « Groupe dans les négociations », *Tableau de représentation visuelle de la façon dont les groupes se recoupent dans le domaine de l'agriculture*, [En ligne], [http://www.wto.org/english/tratop\\_e/dda\\_e/groups\\_e.pdf](http://www.wto.org/english/tratop_e/dda_e/groups_e.pdf) (page consultée le 10 mars 2011).

<sup>207</sup> Mehdi Abbas, « Vers Honk Kong : Les enjeux de la sixième ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce », *Observatoire des Amériques - La Chronique des Amériques*, no. 41 (décembre 2005), [En ligne], [http://www.icim.uqam.ca/spip.php?page=article-oda&id\\_article=2369](http://www.icim.uqam.ca/spip.php?page=article-oda&id_article=2369)

manière aux acteurs tels les États-Unis et les autres pays développés qui ont appuyé la libéralisation à outrance à l'époque et qui aujourd'hui connaissent très bien leur incapacité à faire concurrence sur un tel marché. Cet exemple montre très bien comment la libéralisation économique n'est pas neutre et qu'elle profite à certains acteurs et opère dans le sens de leurs intérêts.

### **Conclusion**

Dans ce chapitre, l'emphase a été mise principalement sur le secteur privé qui, nous avons pu constater, a gagné une place considérable dans la modulation et la configuration du secteur agroalimentaire mondial. La part grandissante du secteur privé s'est produite au dépend d'un autre acteur, en l'occurrence l'État. Ce dernier laisse place au privé qui répond aux impératifs de libéralisation. L'État doit donc modifier son rôle et s'adapter à cette nouvelle réalité du secteur agroalimentaire mondial dont il exerce une bien moins grande influence qu'auparavant. Cependant, nous constatons que ce ne sont pas tous les acteurs privés qui s'affirment à parts égales et de la même façon à l'intérieur du système agroalimentaire mondial. Nous avons remarqué que seulement une poignée d'acteurs, quelques FMN, dirigent et configurent ce secteur. Un bien grand nombre d'acteurs privés se retrouvent subordonnés aux plus importants acteurs et doivent répondre à des impératifs de production, de qualité, de standards, etc.

Nous avons également constaté que la sécurité alimentaire auparavant assurée exclusivement par l'État a changé de mains. Un concept si important et si stratégique dans les années 1950 et 1960 est désormais assuré par de nouveaux acteurs, c'est-à-dire la grande distribution et quelques autres firmes multinationales. Cet élément est fort de sens puisqu'il permet de réaliser à quel point les FMN et le secteur privé sont devenus des acteurs incontournables du domaine agroalimentaire mondial, en plus de démontrer le nouveau rôle de l'État. La sécurité alimentaire comme elle se présentait autrefois, c'est-à-dire un objectif d'autosuffisance pour les États, n'est plus à jour. La sécurité alimentaire devient un concept de plus en plus en rapport avec la disponibilité et la qualité alimentaire.

Comme nous l'avons mentionné un peu plus haut, c'est la structure du système international qui a été bouleversée et qui a ébranlé les fonctions de régulateur du domaine agroalimentaire de l'État. Avec la libéralisation, l'État n'est pas disparu et ne s'est pas retiré pour autant de la vie économique. Il y participe d'une manière différente et même s'il ne dispose plus des mêmes pouvoirs et outils en matière de régulation du secteur agroalimentaire, il est parfois capable d'influencer le cours des choses dans ce secteur, et ce, de multiples façons, que ce soit en coopérant avec certains acteurs ou en se présentant comme compétiteur face à d'autres.

Au niveau international, la place de l'État est toujours affirmée dans les organisations internationales et les divers forums où il possède bien souvent l'exclusivité du statut de membre<sup>208</sup>. Il y a tout de même d'autres acteurs qui y sont représentés ou qui y sont à titre d'observateur, mais certaines décisions finales restent entre les mains du pouvoir étatique. Ce faisant, il conserve tout de même un important pouvoir d'influence. Cette forme de pouvoir n'est pas à négliger étant donné la capacité qu'il a à mobiliser d'autres acteurs ou l'opinion publique vers la poursuite de ses intérêts. Même si les FMN ont la chance de se retrouver dans des forums internationaux pour négocier ou pour y exercer une présence à titre d'observateurs, il va sans dire, qu'ils ne peuvent pas envisager d'outrepasser l'État à ce niveau. Il est impensable d'imaginer un système international sans État, puisque celui-ci a tout de même un rôle non négligeable et des plus importants en fixant et en adoptant notamment les règles du commerce mondial.

Quel est donc le résultat de l'ensemble des transformations qui caractérisent la nouvelle réalité du secteur agroalimentaire mondial? Ces changements, comme nous l'avons mentionné plus haut, ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une modification des rapports de force dans l'économie mondiale. Ce faisant, force est de constater que cette nouvelle réalité est le fruit d'une modification profonde de la structure des relations internationales. En libéralisant les échanges, nous avons pu assister à plus qu'une simple ouverture au commerce ou une concurrence plus «juste». Il s'agit plutôt d'un bouleversement des rapports de force entre les acteurs à tous les niveaux. L'État ne détient plus le monopole

---

<sup>208</sup> C'est entre-autre le cas au Codex alimentarius.

dans les relations internationales et en termes de diplomatie. De nouveaux acteurs, principalement privés, avec les FMN en premier plan, ont émergé et se sont consolidés au point de devenir des acteurs en compétition avec les États, mais parfois également des acteurs avec qui l'acteur public doit constamment négocier et coopérer du même coup. C'est ce que Strange appelle la « nouvelle diplomatie ». Les relations internationales sont désormais un domaine autant public que privé. En fait, la différence entre ces deux secteurs n'a pu réellement lieu d'être à certains égards. Les relations internationales sont désormais d'État à État, d'État à firme et entre les firmes. Cette nouvelle réalité justifie ainsi l'intérêt à étudier ces nouveaux acteurs que sont les FMN, mais également certains États qui exercent toujours un important pouvoir de régulation au niveau mondial. Le secteur agroalimentaire est un exemple flagrant de la nouvelle configuration des rapports de force dans l'économie mondiale. Il n'échappe pas à ces transformations et il a subi de profondes modifications qui affectent le rôle de tous les États quant à leur influence sur celui-ci. L'État n'est plus effectivement à même de contrôler et d'être le seul et principal acteur et régulateur du domaine agroalimentaire.

---

## CONCLUSION

L'analyse de l'évolution historique des domaines agricoles et alimentaires montre à quel point ces secteurs se sont transformés et ont changé de main au cours des dernières décennies. La libéralisation économique amorcée vers la fin des années 1970 a été un changement de paradigme pour l'économie globale, en plus d'être un facteur de changement important dans les domaines agricoles et alimentaires, qui se sont peu à peu intégrés au reste de l'économie mondiale. Le rôle des acteurs principaux avant la libéralisation, en l'occurrence les États s'est peu à peu modifié et ces derniers ont été tranquillement supplantés comme principaux régulateurs de ces domaines par de nouveaux acteurs, principalement les firmes multinationales privées. À travers l'élaboration et la formation d'une multitude de formes de régulations par ces nouveaux acteurs, l'État est aujourd'hui moins à même d'exercer un fort pouvoir de régulation sur ces domaines. Les principaux constats et conclusions mis de l'avant dans les chapitres précédents nous permettent de comprendre tous ces changements.

Pour commencer, la période dite de pré-libéralisation a montré l'existence d'un secteur agricole et alimentaire tourné principalement vers l'État. La littérature nous explique qu'à cette époque, l'ensemble de l'économie est internationale; c'est-à-dire qu'une relation d'État à État est la règle pour la majorité du temps. Les domaines agricoles et alimentaires n'y échappent pas et sont sous l'influence très forte de ces acteurs qui régulent et *planifient* l'essentiel de ces domaines à l'intérieur de leurs frontières respectives. La modulation et l'organisation de ces domaines est quasi exclusive à l'État qui, à travers une multitude de mécanismes mis à sa disposition, est capable de réguler l'ensemble de ces secteurs et de les configurer vers ses objectifs. Les mécanismes qu'il utilise sont nombreux et certains paraissent plus subtils, alors que d'autres sont carrément une intervention directe sur les secteurs en question. L'État crée des mécanismes de gestion de l'offre, des barrières tarifaires à l'importation, des subventions et plus encore, qui sont mis en place pour justifier son intervention. Il est ainsi en mesure de s'assurer un contrôle sur ces secteurs à tous les niveaux. L'État n'est toutefois pas le seul acteur, un secteur privé fort est en construction,

Dans certains cas, quelques FMN œuvrent dans des domaines tels que la production, la transformation et la distribution alimentaire. Elles ne sont pas absente de la réalité agricole et alimentaire, ces industries sont simplement moins à même de concurrencer les États et de moduler et configurer ces secteurs selon leur bon vouloir. Leur pouvoir de régulation est limité par le rôle central que jouent les États à ce titre.

Nous avons pu constater que c'est également l'État qui assure la sécurité alimentaire de sa population. Il est garant de l'approvisionnement alimentaire et de la qualité des aliments. Lorsqu'on regarde au niveau international, c'est encore l'État qui négocie avec les autres acteurs qui sont également des acteurs étatiques, quoique certains acteurs privés œuvrent au niveau de la production agricole. C'est également l'État qui régule les relations commerciales dans ces domaines en jouant notamment sur les tarifs douaniers et sur les subventions à la production. Il n'y a pas encore de secteur mondial en ce sens et encore moins de secteurs agricoles et alimentaire mondialisés. L'État occupe le centre de l'analyse de la littérature à ce sujet.

Avant les années de libéralisation, le rôle des acteurs autres que l'État est plutôt mineur ou, à tout le moins, subordonné au pouvoir étatique. Au niveau international, il a été constaté que la FAO a tenté de jouer un rôle important en s'assurant de la sécurité alimentaire mondiale; un projet qui ne s'est jamais réellement concrétisé et qui ne s'est jamais posé comme une forme de pouvoir en matière de régulation. Dans les faits, cette organisation internationale ne joue qu'un rôle très secondaire. En plus de la FAO, le secteur privé est un autre acteur présent, mais majoritairement constitué à l'intérieur de l'État; les quelques FMN existantes proviennent de certains pays développés principalement les États-Unis et la CEE. Quelques firmes existent dans ce secteur et exercent un pouvoir de régulation non-négligeable, mais celles-ci restent surtout limité par la forte présence des États. La coopération entre ces FMN au niveau international est faible, mais croissante. Si la présence de ses acteurs privés est réelle, leur influence et leur pouvoir est à tout le moins limité par la place centrale qu'occupe l'État. Il y a tout de même une organisation du secteur privé qui se dessine dans ce domaine.

La troisième partie de cette étude s'est intéressée à la période libéralisation et post-libéralisation qui commence dès la fin des années 1970 et le début des années 1980. La libéralisation secoue les bases des économies nationales et modifie fortement la configuration des secteurs agricoles et alimentaires. Les relations internationales se complexifient et deviennent mondiales de par la présence de nouveaux acteurs et domaines de régulation. Les secteurs agricoles et alimentaires ne sont pas épargnés et se rejoignent de plus en plus pour former le secteur agroalimentaire. Les ADPIC de même que les normes SPS, les labels, les certifications et les standards se présentent désormais comme de nouvelles et importantes formes de régulation. Les acteurs publics et surtout privés convergent vers la création de normes élevées qui tendent à exclure les plus petits acteurs au profit des FMN disposant de plus de capitaux et de technologies. À travers le Codex alimentarius et certains accords commerciaux, ces nouvelles formes de régulation prennent de leur importance et se présentent aujourd'hui comme un fort pouvoir de régulation au niveau du secteur agroalimentaire mondial. On remarque du même coup que ce ne sont pas tous les acteurs qui peuvent appliquer ces standards étant donné leur manque de moyens autant techniques que financiers. Cette exclusion tend à créer une forme de régulation.

Le secteur agroalimentaire s'est donc mondialisé et par le fait même, sa régulation par un acteur limité dans sa juridiction et ses compétences au niveau de ses frontières, c'est-à-dire l'État, ne semble plus à même d'exercer la même influence. D'autres acteurs ont pris la place de l'État dans la modulation et l'organisation du secteur agroalimentaire mondial. Ces nouveaux acteurs sont majoritairement issus du secteur privé. Il a été remarqué que selon la littérature, les firmes transnationales sont les principaux vecteurs de cette mondialisation. Ce faisant, la régulation du domaine agroalimentaire semble désormais fractionnée entre un nombre important, mais limité d'acteurs privés et multinationaux et quelques États.

À l'intérieur même du secteur privé, l'influence des différentes industries en amont comme en aval est loin d'être équilibrée. À l'aide des analyses de la CGV, nous avons remarqué que la grande distribution est l'acteur qui semble être le plus influent dans les modalités de l'organisation et du fonctionnement du domaine agroalimentaire mondial. Il se distingue des autres acteurs en étant capable d'influencer l'ensemble de la CGV et les acteurs

se situant en aval. À travers la mise en place de standards, de labels et de certifications, il réussit à sécuriser son accès au marché et à subordonner les autres acteurs du domaine. Son statut est quasi monopolistique ou oligopolistique dans la plupart des pays développés et des PED. Seulement quelques acteurs se partagent l'essentiel de la distribution alimentaire, donc de l'approvisionnement alimentaire dans la plupart de ces États. La sécurité alimentaire est désormais entre les mains de ces acteurs pour ce qui est de l'approvisionnement alimentaire.

Les autres acteurs du domaine agroalimentaire ne sont pas à négliger. Bien que leur rôle soit moins important que la grande distribution, il n'en reste pas moins qu'ils sont d'importantes firmes multinationales qui sont présentes dans l'ensemble de la CGV. Ainsi, après la grande distribution, les industries fournisseurs d'intrants, c'est-à-dire l'industrie du vivant et de la biotechnologie sont des acteurs des plus influents. Développant une technologie spécifique et coûteuse, très peu d'acteurs peuvent faire compétition dans ce domaine. Ces firmes, pour la grande majorité localisée dans les pays développés mettent en place de nouveaux procédés et de nouvelles variétés de plantes capable d'offrir un meilleur rendement. Cette offre répond à la demande de l'industrie qui vise à réduire constamment ses coûts. Pourtant, ces percées scientifiques sont coûteuses et ce ne sont pas tous les acteurs qui sont à même de payer pour la technologie. Ces technologies et techniques sont imposées aux agriculteurs qui n'ont d'autres choix que de l'intégrer dans leur production. Il y a également d'autres industries qui influencent considérablement la configuration du domaine agroalimentaire mondial.

Si les firmes multinationales du domaine agroalimentaire ont gagné de l'importance dans ce secteur, il va de soi que certains acteurs ont perdu de leur influence. C'est le cas de l'État qui assurait l'essentiel de la régulation des domaines agricole et alimentaire et qui a été contraint de changer son rôle et de s'adapter à la nouvelle structure agroalimentaire mondiale. Il n'est pas disparu, mais son pouvoir de régulation et son rôle sont différents. Il doit désormais coopérer et faire compétition avec des acteurs autant étatiques que privés. En fait, l'État doit s'adapter à la nouvelle réalité mondiale et adapter son rôle en influençant la multiplicité des acteurs, principalement privés.

Les domaines agricoles et alimentaires se sont bel et bien transformés au cours des dernières décennies. Ils se sont entre-autre intégrés pour devenir agroalimentaires. La libéralisation économique qui s'est opérée depuis la fin des années 1970 a bel et bien modifié ce domaine. Pourtant, ce qu'on note à prime abord c'est que les changements qui sont survenus, n'ont simplement pas donné les résultats escomptés par les libéraux et principalement par les néolibéraux. D'autres formes de pouvoir se dessinent et la régulation des secteurs agricoles et alimentaires n'a pas été remise entre les mains du marché. L'État n'a pas disparu, mais il doit s'adapter à cette nouvelle réalité mondiale en facilitant son intégration à cette économie mondiale. De plus, l'analyse de ce travail se veut globale, mais ce qu'on peut constater c'est que chacun des États s'adapte de la manière la plus optimale pour lui et selon sa position.

Une des conclusions apparaît suivant ce que Strange mentionnait plusieurs années avant, c'est-à-dire qu'il y a de moins en moins de distinctions entre public et privé. Si cette distinction est de plus en plus vraie, avec l'étude de la CGV, on remarque que les acteurs sont davantage divisés en réseaux. C'est probablement l'étude de ces derniers vers lequel la recherche devrait se pencher afin de remédier aux lacunes et aux limites qu'impose l'emploi de cadres théoriques traditionnels et même des analyses plus contemporaines qui laissent néanmoins cette distinction entre public et privé. Ainsi, nous avons pu constater que la compétition et la concurrence limitée dans le secteur agroalimentaire nous permet de constater la filiation des divers acteurs à l'intérieur de réseaux. L'étude des filières du domaine agroalimentaire est désormais plus que pertinente et nécessaire.

Nous posons les questions à savoir si le contexte de mondialisation et de libéralisation économique des dernières décennies avait favorisé l'exercice de pouvoir de certains acteurs ou groupes d'acteurs dans les modalités de l'organisation et du fonctionnement du secteur agroalimentaire? S'il y avait eu un transfert de pouvoir de l'État vers le secteur privé et est-ce que ce transfert favorisait la décentralisation ou bien une concentration économique, et donc, des décisions relatives à l'organisation et l'évolution de ce secteur?

Pour les trois questions posées ci-dessus, les résultats de notre étude sont des plus claires. La libéralisation économique des dernières décennies a bel et bien favorisé l'exercice de certains acteurs dans les modalités de l'organisation et du fonctionnement du domaine agroalimentaire. Le secteur privé régule majoritairement le domaine agroalimentaire et à l'intérieur du secteur privé, la grande distribution est l'acteur exerçant le plus grand pouvoir. Il y a bel et bien eu un transfert de pouvoir de l'État vers le secteur privé, quoi qu'il faille nuancer à certains égards puisque certains acteurs publics exercent toujours un pouvoir de régulation majeur dans le domaine agroalimentaire contemporain. Ce point n'est pas à négliger puisqu'il permet de se questionner sur les réseaux et les filières économiques qui se forment dans le domaine entre les acteurs autant publics que privés. Finalement, ce transfert de pouvoir vers le secteur privé a définitivement favorisé la concentration économique au sein de ces acteurs, c'est-à-dire principalement le secteur privé et une poignée d'acteurs publics ce qui a *in fine* mis entre leurs mains les décisions relatives à l'organisation et l'évolution du secteur agroalimentaire. Ce dernier est de plus en plus concentré et tend vers cette concentration des acteurs pour plusieurs raisons, notamment pour devenir plus compétitif sur le marché, pour concurrencer les autres acteurs et pour répondre à l'augmentation des coûts relatifs à l'investissement en recherche et développement et tous autres coûts.

Ce travail nous a permis de constater que les domaines agricoles et alimentaires ont subi une transformation majeure et radicale depuis les années 1950-1960. En optant pour un cadre d'économie politique, nous avons été capables de relever les éléments économiques, politiques et historiques ayant forgé ce changement. Néanmoins, force est de constater que malgré le fait que nous avons été en mesure de répondre à nos questions de recherche et de valider notre hypothèse principale, plusieurs lacunes perdurent et limitent les résultats de nos observations. Malgré la pertinence du cadre théorique utilisé dans ce travail, il reste un peu trop général. À la lumière de ce qui a été constaté, une attention encore plus aiguë à la CGV aurait pu nous éclairer davantage sur les nouvelles réalités du domaine agroalimentaire. Qui plus est, une étude sur les liens entre les divers groupes du secteur serait des plus intéressante afin de comprendre les tractations et l'influence de chacun des acteurs sur les autres.

On peut se demander si nous avons focalisé notre attention sur les bons éléments lorsque vient le temps d'analyser le secteur agroalimentaire mondial sur une telle période de temps. Suite à la libéralisation des économies, l'attention semble s'être portée sur les négociations multilatérales, alors que partout dans le monde, dans tous les ensembles géographiques, se signent et se ratifient des ententes commerciales régionales des plus importantes et qui influencent significativement l'économie et le secteur agroalimentaire mondial. Nous avons rapidement parlé du Codex alimentaire et nous croyons qu'il aurait été des plus intéressant de l'explorer un peu plus en détail pour voir les tractations et les formes d'influences et de pouvoir qui s'exercent. Peut-être que les questions de sécurité alimentaire se discutent dans ces milieux. De plus, plusieurs liens entre divers fournisseurs, distributeurs, producteurs alimentaires, etc., se créent et semblent réguler le secteur agroalimentaire mondial à sa façon. De la même manière, des forums mondiaux tels que Global Gap mériteraient une attention toute particulière. Les principales négociations semblent échapper du cadre officiel multilatéral de l'OMC.

Mais là semble être la limite qu'imposent les cadres théoriques et les analyses plus traditionnelles centrées sur l'État. Le pouvoir n'est pas exclusif à l'État. Bien au contraire il est présent entre divers milieux et peut être parfois subtile. Une analyse en profondeur des réseaux, ou du moins d'un réseau ou de la CGV d'un produit nous permettrait probablement d'en savoir plus sur les relations de pouvoir existantes entre les divers acteurs et nous permettrait de mieux comprendre les changements qui se manifestent dans le domaine agroalimentaire mondial.

## Bibliographie

- Abbas, Mehdi, « Vers Honk Kong : Les enjeux de la sixième ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce », *Observatoire des Amériques - La Chronique des Amériques*, no. 41 (décembre 2005), [En ligne], [http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-oda&id\\_article=2369](http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-oda&id_article=2369)
- Aginam, Obijiofor and Christina Hansen, « Food Safety and Trade Liberalization in an Age of Globalization », *United Nations University Press – Policy Brief*, No. 6, (2008), p. 1-7.
- Allemand, Sylvain et Jean-C. Ruano-B. *La mondialisation*. Coll. «Idées reçues», le cavalier bleu, 2002, 128 p.
- Arda, Mehmet, « Food Retailing, Supermarkets and Food Security: Highlights from Latin America », *United Nations University - World Institute for Development Economics Research*, No. 107, (September 2006). 19 p.
- Audet, René. *De nouveaux foyers de régulation en concurrence dans la filière agroalimentaire : comment s'articulent les Labels, certifications et appellations d'origine avec le droit commercial de l'OMC?*. Coll. «Cahiers de la Chaire - Chaire de responsabilité sociale et de développement durable». Montréal : École de sciences de la gestion - Université du Québec à Montréal, 2004, 34 p.
- Azoulay, Gérard, « Globalisation des échanges et sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2010 – la permanence de l'insécurité alimentaire », *Revue Tiers Monde*, vol. 39, no. 153, (janvier-mars 1998), p. 25-43.
- Barnes, Roy C., « The Rise of Corporatist Regulation in the English and the Canadian Dairy Industries », *Social Science History*, Vol. 25, No. 3 (Fall 2001), p. 381-406.
- Bauchet, Pierre. « La mondialisation économique et les politiques de régulation », Chap. in *Régulation et mondialisation : le modèle américain revu par l'Europe*. Paris : L'Harmattan, 2007, p. 13-30.
- Bencharif, Abdelhamid et Jean.L. Rastoin, « Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au cas des Blés en Algérie », *Unité Mixte de Recherche – Marchés Organisations Institutions Stratégies d'Acteurs*, no. 7, (2007), 23 p.

- Bertrand, Jean-P. et Hélène Delorme, « Les régulations blé-soja sous le coup de la concurrence mondiale », In *La régulation des marchés agricoles internationaux : Un enjeu décisif pour le développement*, Boussard, Jean-M. et Hélène Delorme (sous la dir.) Paris : l'Harmattan, 2007, p. 163-181.
- Bertrand, Jean-P. *et. al. Le Pouvoir alimentaire mondial en question*. Coll. «cyclope», Paris : Economica, 1997, 112 p.
- Bohnet, Armin and Günter Jaehne, « The private sector in the Soviet Union and China », *Intereconomics*, Vol. 24, No. 2, (March-April 1989), p. 88-92
- Boncoeur, Jean et Hervé Thouément. *Histoire des idées économiques : de Platon à Marx*. 3<sup>e</sup> éd. Coll. «CIRCA», Lassay-les-châteaux : Armand Colin, 2004, 234 p.
- Boncoeur, Jean et Hervé Thouément. *Histoire des idées économiques : de Walras aux contemporains*. 2<sup>e</sup> éd. Coll. «CIRCA», Paris : Nathan, 2000, 230 p.
- Broberg, Morten, « European Food Safety Regulation and the Developing Countries – Regulatory problems and possibilities », *Copenhagen: Danish Institute for International Studies – Working Paper*, (September 2009), 44 p.
- Broussolle, Claude « Stratégies d'alliance dans l'industrie agroalimentaire ». *Revue d'économie industrielle*, vol. 49, no. 1, (1989), p. 19-33.
- Bureau Jean-C., Gozlan, Estelle et Sébastien Jean, « La libéralisation du commerce agricole et les pays en développement », In *Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ?*, Pierre Rainelli (sous la dir.), Paris : IFRI, 2005, p. 225-267.
- Busch, Lawrence and Arunas Juska, « Beyond political economy: actor networks and the globalization of agriculture », *Review of International Political Economy*, Vol. 4, No. 4, (Winter 1997), p. 688-708.
- Butault, Jean-Pierre (éd.). *Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire, mesure*. Coll. «Économie et société : Mieux comprendre», Paris : Institut national de la recherche agronomique, 2004, 307 p.
- Buzby, Jean C. and Lorraine Mitchell, « Private, National, and International Food-Safety Standards », *Journal of Food Distribution Research*, Vol. 37, No. 1, (March 2006), p. 1-6.
- Cacho, Joyce, « The Supermarket Market Phenomenon in Developing Countries: Implications for Smallholder Farmers and Investment », *American Journal of*

*Agricultural Economics - Proceedings Issue*, Vol. 85, No. 5, (December 2003), p. 1162-1163.

- Cargill, « Our Company », [En ligne], <http://www.cargill.com/company/index.jsp> (page consultée le 5 mars 2011).
- Caswell, Julie A., « Dominant Forms of Corporate Control in the U.S. Agribusiness Sector », *American Journal of Agricultural Economics*, Vol. 69, No. 1 (February 1987), p. 11-21.
- Chavagneux, Christian, « Peut-on maîtriser la mondialisation? Une introduction aux approches d'économie politique internationale », dans *Économies et Sociétés*, Série P, no. 4, 1998, p. 25-68.
- Chavagneux, Christian, « Susan Strange. The Retreat of the State: the Diffusion of Power in the World Economy », *Politique étrangère*, vol. 62, no. 2, (1997), p. 387-392.
- Chavagneux, Christian et Philippe Ménard, « L'économie de marché est-elle libérale ? », *L'économie politique – éditorial*, no. 37, (janvier-février-mars 2008), p. 5-6.
- Cheriet, Foued. « Analyse des alliances stratégiques entre FMN et PME : cas de l'accord Danone Djurdjura en Algérie ». Thèse. Montpellier : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, no. 79, 2006, 117 p.
- Clapp, Jennifer, « Developing Countries and the WTO Agriculture Negotiation », *The Centre for International Governance Innovation - Working Paper*, No. 6, (March 2006), 30 p.
- Clark, Lisa F., « Business as usual? Corporatization and the changing role of social reproduction in the organic agrofood sector », *Studies in Political Economy*, No. 80, (Autumn 2007), p. 55-74.
- CNUCED – ONU, « Rapports sur l'investissement dans le monde, 2009 – Sociétés transnationales, production agricole et développement », New York : *United Nations Publications*, 2009, 56 p.
- CNUCED – ONU, « World Investment Report – Transnational Corporations, Agricultural Production and Development » New York : *United Nations Publications*, 2009, 278 p., [En ligne], [http://www.unctad.org/en/docs/wir2009\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/wir2009_en.pdf)

- Coclanis, Peter A., « Back to the Future: The Globalization of Agriculture in Historical Context », *SAIS Review*, Vol. 23, No. 1 (Winter-Spring 2003), p. 71-84.
- Codex alimentarius, (FAO/OMS), « FAQs – Questions générales », [En ligne], [http://www.codexalimentarius.net/web/faq\\_gen\\_fr.jsp#G1](http://www.codexalimentarius.net/web/faq_gen_fr.jsp#G1) (page consultée le 20 novembre 2010).
- Codex Alimentarius (FAO/OMS), « Normes alimentaires », [En ligne], [http://www.codexalimentarius.net/web/index\\_fr.jsp#](http://www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp#) (page consultée le 12 janvier 2011).
- Codex alimentarius (FAO/OMS), « Organisations internationales », [En ligne], <http://www.codexalimentarius.net/web/organizations.jsp> (page consultée le 25 février 2011).
- Coleman, William D., « Globality and Transnational Policy-Making in Agriculture: Complexity, Contradictions, and Conflict », *Institute on Globalization and the Human - Working Paper Series*, Vol. 3, No. 6, (June 2003), 17 p.
- Combe, Emmanuel, « Les Keynesiens – Les contradictions du keynésianisme : de Friedman aux nouveaux classiques », (Découverte de l'économie), *Cahiers français*, no. 280, (mars-avril 1997), p. 71-78.
- Coordination Européenne Via Campesina, « Souveraineté alimentaire », [En ligne], <http://www.eurovia.org/spip.php?mot38>, (page consultée le 1<sup>er</sup> mai 2011).
- Coordination Sud - Solidarité Urgence Développement, Bénédicte Hermelin (sous la dir.), « Agriculture: for a regulation of world trade – Placing development at the centre of WTO negotiations on the Agreement on Agriculture », *Recommendations on the occasion of the 6<sup>th</sup> WTO Ministerial Conference – Hong Kong*, (December 2005), 107 p.
- Crespi, John M. et Stéphan Marette, « Politique de label et commerce international », *Revue économique*, vol. 52, no. 3, (mai 2001), p. 665-672.
- Debar, Jean-C., « États-Unis : les avatars de la régulation agricole » *Demeter 2001 - économies et stratégies agricoles*, Paris : Armand Colin, (2001), p. 205-240.
- De Frahan, Bruno H., « Les enjeux de la libéralisation mondiale de l'agriculture », *Politique étrangère*, vol. 58, no. 2, (1993), p. 309-324.
- Delpeuch, Thierry, « Comment la mondialisation rapproche les politiques publiques », *L'économie politique*, no. 43, (2009), p. 77-99.

- Dixon, Keith. *Les évangélistes du marché*. Paris : Nouvelle édition, 2008, 128 p.
- Donald, Betsy, « Food Systems Planning and Sustainable Cities and Regions: The Role of the Firm in Sustainable Food Capitalism », *Regional Studies*, Vol. 42. No. 9, (November 2008), p. 1251-1262.
- Drache, Daniel *et. al.*, « Omens and Threats in the Doha Round: The Decline of Multilateralism? », *Globalization Working Paper - Working Paper Series*, Vol. 8, No. 1, (May 2008), 21 p.
- Drezner, Daniel W., « Globalization, harmonization, and competition: the different pathways to policy convergence », *Journal of European Public Policy*, Vol. 12, No. 5, (October 2005), p. 841-859.
- Eck, Jean-François. *Le commerce mondial des produits agricoles au XXe siècle*. Coll. «AXES», Paris : Eyrolles, 1992.
- Eichengreen, Barry et Peter B. Kenen, « L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama » *Économie internationale*, no. 59, (printemps 1994), p. 11-53.
- Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), [En ligne], [http://www.fao.org/index\\_fr.htm](http://www.fao.org/index_fr.htm) (page consultée le 13 mars 2010).
- FAO, « À propos de la FAO – mandat de la FAO », [En ligne], <http://www.fao.org/about/mission-gov/fr/> (page consultée le 20 mars 2009).
- FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2003-04*, Rome, Coll. «FAO : agriculture», no. 35, 2004, 248 p.
- FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – enseignements des 50 dernières années*. Coll. «FAO : agriculture», no. 32, 2000, 329 p.
- FAO – Nikos Alexandratos (sous la dir.). *L'Agriculture mondiale : Horizon 2000 – étude de la FAO*. Coll. «économie agricole & agro-alimentaire», Paris : Economica, 1989, 400 p.
- Fonds monétaire international (FMI), « Libéralisation du commerce mondial et pays en développement », *Services du FMI*, vol. 1, no. 8, (novembre 2001), [En ligne], <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2001/fra/110801f.htm> (page consultée le 14 janvier 2011).

- Fold, Niels, « Oiling the Palms: Restructuring of Settlement Schemes in Malaysia and the New International Trade Regulations », *World Development*, Vol. 28, No. 3, (2000), p. 473-486.
- Gardner, Bruce *et. al.*, « A Dialogue: Trade Liberalization in Agriculture, *SAIS Review*, Vol. 23, No. 1 (Winter-Spring 2003), p. 85-114.
- Gawande, Kishore and Bernard Hoekman, « Lobbying and Agricultural Trade Policy in the United States », *World Bank Policy Research - Working Paper*, No. 3819, (January 2006), 39 p.
- Gereffi, Gary et Joonkoo Lee, « A global value chain approach to food safety and quality standards », *Global Health Diplomacy for Chronic Disease Prevention - Working Paper Series*, (February 4, 2009), 51 p.
- Géronimi, Vincent et Jean-J. Gabas. « Fondements économiques des politiques de régulation des marchés internationaux de produits agricoles – Questions de cohérence ». In *La régulation des marchés agricoles internationaux : Un enjeu décisif pour le développement*, Boussard, Jean-Marc et Hélène Delorme (sous la dir.), Paris : l'Harmattan, 2007, p. 213-225.
- Gill, Louis. *Le néolibéralisme*. Coll. «Espresso», Montréal : Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1999, 52 p.
- Görg, Christoph and Ulrich Brand, « Contested Regimes in the International Political Economy: Global Regulation of Genetic Resources and the Internationalization of the State », *Global Environmental Politics*, Vol. 6, No. 4, (November 2006), p. 101-123.
- Guilmain, Benoit. « Les accords internationaux sur la propriété intellectuelle : stratégies de contrôle du marché mondial de l'agriculture et des ressources biologiques de la planète par les pays et les firmes transnationales du centre impérialiste capitaliste ». Thèse : Université du Québec à Montréal, 2007, 145 p.
- Hart, Jeffrey et Joan E. Spero, « Globalization and Global Governance in the 21<sup>st</sup> Century », *Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité nationale*, Montréal : Université de Montréal, no. 27 (janvier 2008), 24 p.
- Haufler, Virginia. *A public role for the private sector: industry self-regulation in a global economy*. Washington (D.C.): Carnegie Endowment for International Peace, 2001. 160 p.
- Hermelin, Bénédicte, « Agriculture: for a regulation of world trade – Placing development at the centre of WTO negotiations on the Agreement on Agriculture »,

In *La régulation des marchés agricoles internationaux : Un enjeu décisif pour le développement*, Boussard, Jean-Marc et Hélène Delorme (sous la dir.) Paris : l'Harmattan, 2007, 338 p.

- Hermelin, Bénédicte. « L'OMC est-elle une enceinte de régulation internationale ? », In *La régulation des marchés agricoles internationaux : Un enjeu décisif pour le développement*, Boussard, Jean-Marc et Hélène Delorme (sous la dir.) Paris : l'Harmattan, 2007, p. 311-325.
- Hooker, Neal H. and Julie A. Caswell, « Trends in Food Quality Regulation: Implications for Processed Food Trade and Foreign Direct Investment », *Agribusiness*, Vol. 12, No. 5, (1996), p. 411-419.
- Hussain, Imtiaz and Mark Aspinwall, « Taking the State Back Out? Comparing French Responses to Globalization in Agriculture and Shipping », *Centro de Investigación y Docencia de Económicas*, No. 32, (1997), 29 p.
- Jun Ruan et Munisamy Gopinath, « Global productivity distribution and trade liberalisation: evidence from processed food industries », *European Review of Agricultural Economics*, Vol. 35, No. 4, (2008), p. 439-460.
- Kaplan, David and Raphael Kaplinsky, « Trade and Industrial Policy on an Uneven Playing Field: The Case of the Deciduous Fruit Canning Industry in South Africa », *World Development*, Vol. 27, No. 10, (1999), p. 1787-1801.
- Kaplinsky, Raphael, « Is Globalization All It Is Cracked up to Be? », *Review of International Political Economy*, Vol. 8, No. 1 (Spring 2001), p. 45-65.
- Kaplinsky, Raphael and Dirk Messner, « Introduction: The Impact of Asian Drivers on the Developing World », *World Development*, Vol. 36, No. 2, (2008), p. 197-209.
- Kaplinsky Raphael and Mike Morris. *A handbook for Value Chain Research*. Prepared for the International Development Research Center, 2000, 109 p., [En ligne], <http://www.globalvaluechains.org/docs/VchNov01.pdf>
- Keane, Jodie, « A new approach to global value chain analysis », *Overseas Development Institute - Working Paper*, No. 293, (August 2008), 17 p.
- Kébabdjian, Gérard. « Mondialisation et dépérissement de l'État-nation ? », In *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Hugon, Philippe et Charles-A. Michalet (sous la dir.), Paris : Éditions Karthala, 2005, p. 17-32.

- Keohane, Robert O., « Governance in a Partially Globalized World », *American Political Science Review*, Vol. 95, No. 6, (2001), p. 1-13.
- Keohane, Robert O., « The old IPE and the new », *Review of International Political Economy*, Vol. 16, No. 1, (February 2009), p. 34-46.
- Krasner, Stephen D., « State Power and the Structure of International Trade », *World Politics*, Vol. 28, No. 3, (April 1976), p. 317-347.
- Leander, Anna, « Dependency today – finance, firms, mafias and the state: a review of Susan Strange’s work from a developing country perspective », *Third World Quarterly*, Vol. 22, No. 1, (2001), p. 115-128.
- Lépine, Julien. « La régulation économique internationale analysée à travers le discours politique du GATT/OMC (1970-1998) ». Thèse : Université du Québec à Montréal. 2004, 124 p.
- Loblaw companies limited, « 2010 Annual report – Financial Highlights », [En ligne], [http://www.loblaw.ca/Theme/Loblaw/files/doc\\_financials/2010\\_Annual\\_Report\\_Financial\\_Review\\_section.pdf](http://www.loblaw.ca/Theme/Loblaw/files/doc_financials/2010_Annual_Report_Financial_Review_section.pdf) (page consultée le 1er mai 2011).
- Louw, André, *et al.*, « Securing small farmer participation in supermarket supply chains in South Africa », *Development Southern Africa*, Vol. 24, No. 4, (October 2007), p. 539-551.
- Marsden, Terry, *et al.*, « Retailing, Regulation, and Food Consumption: The Public Interest in a Privatized World? », *Agribusiness*, Vol. 13, No. 2, (1997), p. 211-226.
- Massie, Justin et Marie-Ève Desrosiers, « Le néolibéralisme et la synthèse néo - néo », In *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*. Alex Macleod et Dan O’Meara (sous la dir.), Boisbriand : Athéna éditions, 2007, CEPES. p. 111-132.
- Mather, Charles, « Value Chains and Tropical Products in a Changing Global Trade Regime », *International Centre for Trade and Sustainable Development - Programme on Agricultural Trade and Sustainable Development*, No. 13, (May 2008), 76 p.
- Maxwell, Daniel G., « Measuring food insecurity: the frequency and severity of coping strategies », *International Food Policy Research Institute - Discussion Paper*, No. 8, (December 1995), 30 p.

- Maxwell, Simon « Food security: a post-modern perspective », *Food Policy*, Vol. 21, No. 2, (1996), p. 155-170.
- McHughen, Alan, « The regulation of GM foods – Who represents the public interest? », *International Journal*, (Autumn 2000), p. 624-632.
- Messerlin, Patrick A., « Plowing up Subsidies », *Foreign Policy*, No. 133, (November – December 2002), p. 30-31.
- Michalet, Charles-A. « Quelle régulation pour la globalisation ? ». In *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Hugon, Philippe et Charles-A. Michalet (sous la dir.), Paris : Éditions Karthala, 2005, p. 33-48.
- Morgan, Kevin, Terry Marsden and Jonathan Murdoch. « The Regulatory world of Agri-food. Politics, Power and Conventions », *Worlds of food place, power and provenance in the food chain*. Oxford University Press, (2006), p. 26-52.
- Newell, Peter, « Bio-Hegemony: The Political Economy of Agricultural Biotechnology in Argentina », *Journal of Latin American Studies*, Cambridge University Press, No. 41, (2009), p. 27-57.
- Newell, Peter, « Globalization and the Governance of Biotechnology », *Global Environmental Politics*, Vol. 3, No. 2, (May 2003), p. 56-71.
- Norbert L. W., Wilson, « Linking Globalization, Economic Growth and Poverty: Impacts of Agribusiness Strategies on Sub-Saharan Africa: Discussion », *American Journal of Agricultural Economics*, Vol. 83, No. 3 (August 2001), p. 733-735.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), « La multifonctionnalité dans l'agriculture : quel rôle pour le secteur privé? », *les éditions OCDE*, (2005), 148 p.
- OCDE, « Les entreprises commerciales d'État dans le secteur agricole : agriculture et alimentation », *les éditions OCDE*, (2001), p. 9-66.
- OCDE, « Les régimes préférentiels dans les domaines agricole et alimentaire : les cas de l'Union européenne et des États-Unis », *les éditions OCDE*, (2005), p. 15-116.
- OCDE, « Les supermarchés et la filière viande : l'impact économique du commerce alimentaire de détail sur les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs », *les éditions OCDE*, (2006), 124 p.
- OCDE, « Multifonctionnalité : conséquences pour l'action publique », *les éditions OCDE*, (2003), 122 p.

- Organisation mondiale du commerce (OMC), « Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce – Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires – Annexes A : Définitions », p. 77-100, [En ligne], [http://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/15-sps.pdf](http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/15-sps.pdf) (page consultée le 22 novembre 2010).
- OMC, « agriculture », [En ligne], [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/agric\\_f/agric\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/agric_f.htm) (page consultée le 22 mars 2010).
- OMC, « Comprendre l'OMC », 2010, 5<sup>ième</sup> éd., 111 p., [En ligne], [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/understanding\\_f.pdf](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/understanding_f.pdf) (page consultée le 4 février 2011).
- OMC, « Comprendre l'OMC : éléments essentiels – Les années GATT : de la Havane à Marrakech », [En ligne], [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/fact4\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact4_f.htm) (page consultée le 10 janvier 2011).
- OMC, « Comprendre l'OMC : les accords », [En ligne], [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/agrm7\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/agrm7_f.htm) (page consultée le 21 novembre 2010).
- OMC, « Comprendre l'OMC », *Organisation mondiale du commerce – Division de l'information et des relations extérieures*, (août 2010), p. 10, [En ligne], [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/understanding\\_f.pdf](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/understanding_f.pdf) (page consultée le 3 novembre 2010).
- OMC, « Groupe dans les négociations », *Tableau de représentation visuelle de la façon dont les groupes se recoupent dans le domaine de l'agriculture*, [En ligne], [http://www.wto.org/english/tratop\\_e/dda\\_e/groups\\_e.pdf](http://www.wto.org/english/tratop_e/dda_e/groups_e.pdf) (page consultée le 10 mars 2011).
- OMC, « L'Organisation mondiale du commerce en quelques mots », Publications de l'OMC, [En ligne], [http://www.wto.org/french/res\\_f/doload\\_f/inbr\\_f.pdf](http://www.wto.org/french/res_f/doload_f/inbr_f.pdf) (page consultée le 3 novembre 2010).
- OMC, « Mesures sanitaires et phytosanitaires : Introduction – Comprendre l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires », (mai 1998), [En ligne], [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/sps\\_f/spsund\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/spsund_f.htm) (page consultée le 22 novembre 2010).

- OMC, « Soutien interne dans l'agriculture : les catégories », 1<sup>er</sup> octobre 2002, [En ligne], [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/agric\\_f/agboxes\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/agboxes_f.htm) (page consultée le 1<sup>er</sup> avril 2011).
- Panini, N. M., « Trends in Cultural Globalisation: From Agriculture to Agribusiness in Karnataka », *Economic and Political Weekly* (Mumbai), Vol. 34, No. 31 (July 31 – August 6, 1999), p. 2168-2173.
- Pas, Nathalie, « Les principes de l'accord de Marrakech pour l'agriculture », *Chambres d'agriculture Normandie - Groupe prospective*, (septembre 2002), 4 p.
- Perez, Roland, « Contraintes stratégiques et logiques d'action des groupes alimentaires », *Économies et sociétés : progrès et agriculture*, no. 20, (juillet 1989), p. 9-26.
- Perez, Roland, « Les stratégies des firmes multinationales alimentaires ». *Économie rurale*, vol. 231, no. 1, (1996), p. 21-28.
- Rainelli, Michel, « Les théories du commerce mondial », (la documentation française), *Cahiers français*, no. 299, (novembre-décembre 2000), p. 3-8.
- Rastoin, Jean-L., « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *Économie Rurale*, (janvier-février 1991), p. 44-46.
- Rastoin, Jean-L., « Les multinationales dans le système alimentaire », *Projet - CERAS*, no. 307, (novembre 2008), [En ligne], <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=3382> (page consultée le 1<sup>er</sup> avril 2011).
- Rastoin, Jean-L. et Selma Oncuoglu, « Les multinationales et le système alimentaire mondial : tendances stratégiques ». *Économies et sociétés - Série développement agroalimentaire*, no. 21, (Juin 1992), p. 137-165.
- Regnault, Henri. « Libéralisation agricole et développement : enjeux, paradoxes et ambiguïtés ». *Région et Développement*, no. 23, (2006), p. 15-40.
- Régniez, Jacques, « Contre le subjectivisme hayekien », *Revue française d'économie*, vol. 3, no. 4, (automne 1988), p. 127-155.
- Riedl, Brian M., « How Farm Subsidies Harm Taxpayers, Consumer, and Farmers, Too », *The Heritage Foundation, Executive Summary – Backgrounder*, No. 2043, (June 19, 2007), p. 1-13.

- Riisgaard, Lone, « What's in it for labour? Private social standards in the cut flower industries of Kenya and Tanzania », Copenhagen: *Danish Institute for International Studies - Working Paper*, No. 16, (2007), 58 p.
- Roussel, Stéphane et Dan O'Meara, « Le libéralisme classique : une constellation de théories », In *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*. Alex Macleod et Dan O'Meara (sous la dir.), Boisbriand : Athéna éditions, 2007, CEPES
- Ruggie, John G., « Reconstituting the Public Domain: Issues, Actors, and Practices », *European Journal of International Relations*, Vol. 10, No. 4, (2004), p. 499–531.
- Schäferhoff, Marco *et al.*, « Transnational Public-Private Partnership in International Relations: Making Sense of Concepts, Research Frameworks and Results », Berlin : *SFB-Governance - Working Paper Series*, No. 6, (August 2007), 41 p.
- Schneider, Ben R., « A comparative political economy of diversified business groups, or how states organize big business », *Review of International Political Economy*, Vol. 16, No. 2, (May 2009), p. 178-201.
- Schulman, Michael D. « Ownership and Control in Agribusiness Corporations » *Rural Sociology*, Vol. 46, No. 4, (Winter 1981), p. 652-668.
- Shadlen, Kenneth C. « Resources, Rules and International Political Economy: The Politics of Development in the WTO », *Global Development and Environment Institute – Ressource, Rules and International Political Economy*, No. 1, (January 2009), 22 p.
- Sharma, Rita, « Reforms in Agricultural Extension: New Policy Framework », *Economic and Political Weekly*, Vol. 37, No. 30, (July-August 2002), p. 3124-3131.
- Strange, Susan, « International Economics and International Relations: A Case of Mutual Neglect », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, Vol. 46, No. 2, (April 1970), p. 304-315.
- Strange, Susan, « States, firms and diplomacy », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, Vol. 68, No. 1, (January 1992), p. 1-15.
- Strange, Susan, « The Defective State », *Daedalus - What Future for the State?*, Vol. 124, No. 2, (Spring 1995), p. 55-74.
- Strange, Susan, « The Study of Transnational Relations », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, Vol. 52, No. 3 (July 1976), p. 333-345.

- Tallontire, Anne, « CSR and Regulation: towards a framework for understanding private standards initiatives in the agri-food chain », *Third World Quarterly*, Vol. 28, No. 4, (June 1<sup>st</sup> 2007), p. 775-791.
- Timmer, Peter, « Supermarkets, Modern Supply Chains, and the Changing Food Policy Agenda », *Center for Global Development - Working Paper*, No. 162, (March 2009), p. 4-23.
- Timmer, Peter, « The macro dimensions of food security: economic growth, equitable distribution, and food price stability », *Food Policy*, No. 25, (2000), p. 283-295.
- Tooze, Roger, « Susan Strange et l'économie politique international », *L'économie Politique*, no. 10, (février 2001), p. 101 à 112.
- Tozanli, Selma, « L'évolution des structures des groupes agro-industriels multinationaux », *Économie rurale*, no. 231, (janvier-février 1996), p. 29-38.
- United Nations – General Assembly, « Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development », *Report of the Special Rapporteur on the right to food – Olivier De Schutter*, 43 p., [En ligne], [http://www.pfsa.be/IMG/pdf\\_pdf\\_intervention\\_d\\_olivier\\_de\\_schutter\\_pour\\_le\\_12\\_d\\_ecembre\\_2008.pdf](http://www.pfsa.be/IMG/pdf_pdf_intervention_d_olivier_de_schutter_pour_le_12_d_ecembre_2008.pdf)
- United States Department of Agriculture (USDA), [En ligne], <http://www.usda.gov/wps/portal/usdahome> (page consultée le 22 mars 2010).
- USDA « State Trading Enterprises: Their Role As Importer », *Agricultural Outlook, Economic Research Service - Special Article* (November 1997), p. 31-37.
- Vaidyanathan, A., « Research for Agriculture: Some Current Issues », *Economic and Political Weekly* (Mumbai), Vol. 35, No. 33 (August 12-18, 2000), p. 2919-2921.
- Vavra, Pavel and Barry K. Goodwin, « Analysis of Price Transmission Along the Food Chain », *OECD Publishing : OECD Food, Agriculture and Fisheries - Working Papers*, No. 3, (2005), 58 p.
- Veerman, Michelle, Fulton, Murray and Bruno Larue, « International Trade in Agricultural and Food Products: The Role of State Trading Enterprises », *Agriculture and Agri-Food Canada - Trade Research Series*, (April 1999), 108 p.

- Veilleux, Anik. « Les codes de conduite comme instrument de régulation des firmes multinationales ? », In *Globalisation et pouvoir des entreprises*. Rioux, Michèle (sous la dir.) Montréal: Athéna éditions, Centre d'Études internationales et Mondialisation, 2005, p. 57-68.
- Wilson, Paul N. and Gary D. Thompson, « Time Integration: Agribusiness Structure for Competitive Advantage », *Review of Agricultural Economics*, Vol. 25, No. 1, (Spring – Summer 2003), p. 30-43.